

Enquête sur les administrateurs judiciaires

Un ancien directeur de la SDBO, filiale du Crédit lyonnais, a été mis en examen pour « corruption » le 1^{er} avril, dans l'enquête sur les liens financiers entre cette banque et les mandataires de justice. Un audit révélé par *Le Monde* décrit les « déviations » du système. p. 8 et notre éditorial page 18

Corse : la justice et José Rossi

Deux informations judiciaires contre X visant la gestion du conseil général de Corse-du-Sud, alors dirigé par l'ancien ministre José Rossi (DL), ont été ouvertes mercredi. p. 40

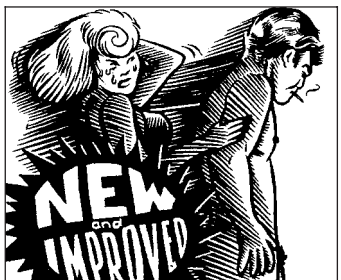


Dresde émouvante

Bombardée, défigurée, la capitale de la Saxe se reconstruit et retrouve son visage baroque et émouvant. Également en pages Voyages, deux week-ends portes ouvertes en Toscane et les nouvelles colonies de vacances. p. 30 à 32

La croissance française

La France a une croissance plus élevée que la plupart des pays européens. « La monnaie unique semble permettre de nouvelles divergences », explique Michel Fitoussi. p. 18



Le cinéma français aux États-Unis

Soutenus par les critiques, les films français sont peu vus par les Américains. Avec les sorties de la semaine. p. 35 à 37

La bataille BNP contre SG-Paribas

Les conseils de la Société générale et de Paribas ont refusé massivement l'offre de la BNP. p. 22

Boris Berezovski sous mandat d'arrêt

Le parquet général de Russie a délivré, mardi, un mandat d'arrêt contre le baron de la politique et de la finance russes. p. 40

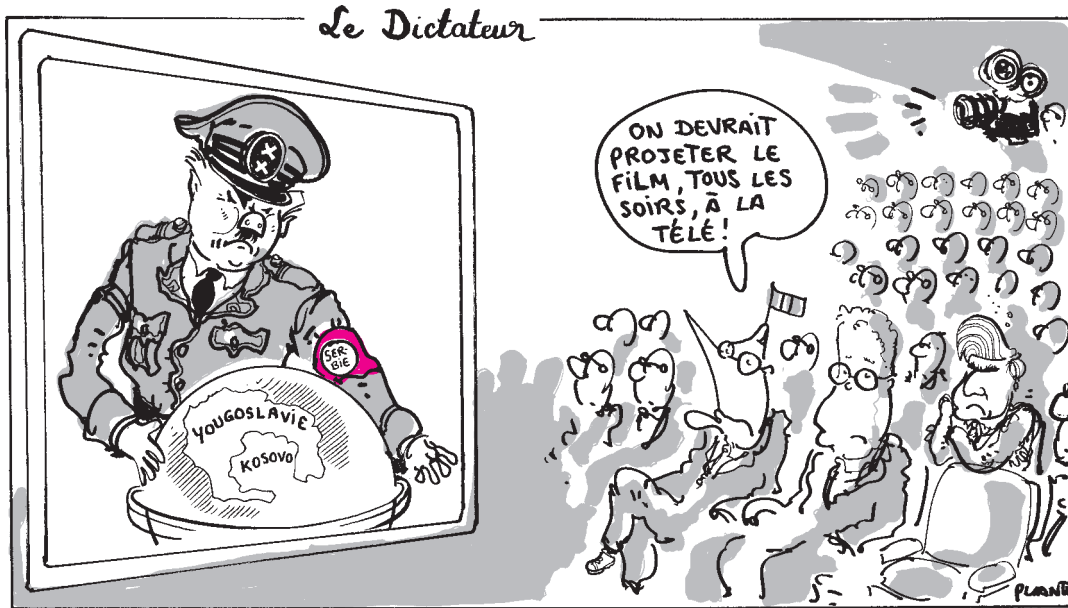
Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 408 - 7,50 F

L'OTAN veut faire capituler Slobodan Milosevic

● Les Etats-Unis veulent pousser le président yougoslave à la reddition ● Jacques Chirac dénonce l'« épuration ethnique planifiée » par le « dictateur » ● Après avoir rejeté un cessez-le-feu, l'OTAN frappe pour la première fois une colonne de blindés serbes au Kosovo

LES ALLIÉS durcissent le ton envers Slobodan Milosevic, devenu leur cible principale. Les Etats-Unis affichent leur ambition d'obtenir sa reddition, sa destitution puis son jugement pour crimes de guerre. Jacques Chirac a dénoncé, mardi 6 avril, « l'horreur voulue et organisée par Milosevic », une « monstrueuse opération d'épuration ethnique », et « la propagande du dictateur ». L'OTAN a rejeté la proposition, jugée « insuffisante », d'un cessez-le-feu. Au contraire, ses avions ont mené, mardi, leurs premières attaques contre une colonne de véhicules blindés au Kosovo. L'OTAN a admis avoir commis une « erreur » de tir, lundi à Aleksinac, au sud de Belgrade, où douze civils auraient été tués. Au quinzième jour de la guerre, le Haut commissariat aux réfugiés de l'ONU estime à 450 000 le nombre de Kosovars qui ont fui leur province. *Le Monde* consacre un dossier aux huit années de terreur qui, de Vukovar (Croatie) à Pristina (Kosovo), ont fait au moins 200 000 morts et 3 millions de personnes déplacées.



- L'OTAN durcit le ton envers M. Milosevic p. 2
- M. Chirac s'en prend au « dictateur » p. 2
- L'offre de cessez-le-feu de Belgrade rejetée p. 3
- Première attaque contre des chars serbes p. 4
- Des liens « mafieux » Eltsine-Milosevic ? p. 5
- M. Enzensberger répond à M. Chevènement p. 6
- DOSSIER : huit années de terreur p. 14-15
- DÉBATS : un point de vue de Jacques Attali p. 16
- COMMUNICATION : les télévisions et la guerre p. 23
- La revue de presse et nos chroniques p. 38 et 40

Ce plan « fer à cheval » qui programmait la déportation des Kosovars

LE DOSSIER Milosevic s'alourdit. « On en apprend tous les jours un peu plus », dit un diplomate occidental dont les journées sont occupées par la guerre du Kosovo. Les responsables de l'OTAN sont, à juste titre, soucieux de convaincre l'opinion publique que l'exode des Albanais du Kosovo n'a pas commencé avec les frappes aériennes, qu'il est le résultat d'un projet longuement pensé et préparé par la direction serbe pour renverser la situation démographique dans la province. Une preuve supplémentaire leur en a été fournie, la semaine dernière, quand le ministre allemand des affaires étrangères, Joschka Fischer, a reçu des autorités d'un pays voisin - non précisé - de la Serbie la copie d'un plan du gouvernement de Belgrade détaillant la politique de nettoyage ethnique appliquée au Kosovo.

Ce texte est daté du 26 février, soit quelques jours après l'échec des négociations de Rambouillet, échec camouflé sous l'expression « difficultés de mise en œuvre », et un mois avant le début de la campagne aé-

rienne de l'OTAN. Il porte le nom de code de « plan fer à cheval », sans doute pour symboliser la prise en tenaille des populations albanaises qui devaient être peu à peu repoussées en direction des pays voisins pour être finalement expulsées.

Ce texte de quelques pages prévoit notamment la déportation des Kosovars albanais habitant les centres urbains. Si son authenticité était confirmée, ce qui paraît faire peu de doutes, il viendrait s'ajouter aux nombreux éléments permettant de penser que la politique appliquée par Slobodan Milosevic a été préméditée. Après avoir fait mine en octobre 1998, d'accepter un retrait des forces serbes de la province pour écarter la menace de frappes de l'OTAN, l'homme fort de Belgrade n'avait pas attendu plus de quelques semaines pour masser des troupes autour du Kosovo et se préparer à toute éventualité.

Les Occidentaux reconnaissent aujourd'hui qu'ils ont sous-estimé la détermination meurtrière de leur adversaire. Des di-

rigeants des Etats ayant naguère appartenu à la fédération yougoslave, qui connaissent bien Slobodan Milosevic pour avoir négocié des nuits entières avec lui au début des années 90, les avaient pourtant mis en garde. Mais il leur était difficile, malgré le précédent bosniaque, de concevoir qu'à la fin du XX^e siècle, il se trouverait un dirigeant européen assez fou pour appliquer, avec des moyens modernes, un plan datant de 1937. A cette époque, Vaso Cubrilovic, un académicien serbe qui devait être plusieurs fois ministres sous Tito, avait « théorisé » l'expulsion des Arnaoutes (Albanais) du Kosovo... vers l'Albanie et la Turquie.

Le plan « fer à cheval » reprend ces idées avec une brutalité qui a emporté, s'il en était besoin, les derniers doutes pacifistes du ministre allemand (Vert) des affaires étrangères : « Pour la première fois en ce siècle, a déclaré Joschka Fischer, l'Allemagne se trouve du bon côté. »

Daniel Vernet

POINT DE VUE

Chasser le Chevènement de notre tête

par Bernard-Henri Lévy

Monsieur Chevènement est en retard, ce matin-là. Les ministres, quand il pénètre dans la pièce, ont déjà débattu du Kosovo. Alors il ne dit rien. Il s'assied et ne dit rien.

Mais quand vient l'heure de se séparer il sort de sa serviette une page photocopiée de l'écrivain allemand Hans Magnus Enzensberger et, tel un professeur ou un pion, tel un de ces « grands éducateurs républicains » dont il a la nostalgie et qui donnerait, en la circonstance, une « colle » à des élèves dissipés, il distribue le polycopié à chacun de ses collègues : « Je ne dirai rien du Kosovo, prévient-il. Je vous distribue seulement ce texte qui résume mon état d'esprit - c'est de la philosophie. »

Bizarre Chevènement, se disent, je suppose, les collègues. Bizarre texte qui, alors que l'émotion est à son comble, alors qu'il n'est question, dans le pays, que des moyens de voler au secours de nos frères européens du Kosovo et alors que les deux têtes de l'exécutif, d'une seule voix, disent leur détermination, cette fois, de ne pas laisser impunies

les crimes contre l'humanité et de ne pas répéter les erreurs de la guerre de Bosnie - bizarre petit texte, oui, qui exhorte à « renoncer aux fantasmes d'une morale omnipotente », à conjurer le « piège » de la « rhétorique universaliste » et de la « théologie » des « droits de l'homme », à « fixer des priorités », à « examiner », avant de trop s'engager en faveur des lointains Kosovars, « les différends dégradés de la responsabilité », à faire « la différence », en un mot, « entre le proche et le lointain ».

L'auteur est écrivain, répétons-le. Il est allemand. Et cet écrivain allemand aura été le premier surpris, j'en suis sûr, de se voir ainsi enrôlé dans la croisade d'un ministre français qui veut « fermer sa gueule » tout en l'ouvrant « tout en conservant, quand même, son maroquin au sein de la majorité dite « plurielle ».

Lire la suite page 16

Bernard-Henri Lévy est écrivain et directeur de « La Règle du jeu ».

Juste cause

POURQUOI la France fait-elle, avec d'autres, la guerre en Serbie ? A quel titre ? Au nom de quel intérêt vital, dans une région dont l'Histoire nous a appris à nous méfier, face à un pays qui fut, au long de cette Histoire, l'un de nos plus fidèles alliés ? Quel peut donc être notre « but de guerre », puisque guerre il y a ? Et puisque la Serbie donne un premier signe qu'elle cherche une sortie à la crise, à travers un cessez-le-feu au Kosovo, pourquoi le refuser ?

Personne n'aurait sans doute souhaité devoir répondre à de telles questions, dans une Europe qui s'enorgueillit, à juste titre, d'avoir donné naissance à une Union qui avait pour but d'en finir avec la guerre. Pourtant on ne peut nourrir aucun doute sur les conditions qui ont fait naître une telle crise, et qui sont à rechercher dans les erreurs et les attermoissements de nos gouvernements dans les dix dernières années, plutôt que dans celles commises ces dix derniers jours, conditions qui font que seul un usage approprié de la violence contre l'actuel régime serbe peut mettre fin à une situation dommageable, au premier chef, pour ces dizaines de milliers de malheureux contraints à l'exil, mais aussi pour l'Europe tout entière.

L'urgence est là, celle de ces deux millions d'Albanais du Kosovo, livrés au « droit de glaive » de M. Milosevic. Mais, a-t-on protesté, le Kosovo fait partie intégrante de la Serbie, il en serait même le « cœur » historique ! En fait, les frontières entre les républiques qui, hier encore, formaient la Yougoslavie de Tito, ont été considérées comme un compromis de nature à stabiliser le processus de divorce, mais nullement comme le dernier mot. Et surtout, il est patent que les Albanais du Kosovo, qui avaient accepté de vivre dans une Yougoslavie fédérale, ne voulaient pas, ne veulent toujours pas, vivre dans une Serbie centralisée.

J.-M. C.

Lire la suite page 18

Déception marseillaise



ROLLAND COURBIS

DÉCEVANTE soirée pour les supporters de l'Olympique de Marseille et pour l'entraîneur, Roland Courbis, dont les joueurs n'ont pu faire qu'un match nul (0-0) contre les Italiens du FC Bologne en demi-finales aller de la Coupe de l'UEFA. Solides en défense, les Italiens n'ont guère été inquiétés. Le match retour, le 20 avril, s'annonce difficile.

Lire page 29

International	2	Jeux	33
France-société	8	Météorologie	33
Régions	12	Carnet	34
Horizons	14	Culture	35
Entreprises	19	Guide culturel	37
Communication	23	Abonnements	38
Tableau de bord	26	Kiosque	38
Aujourd'hui	29	Radio-Télévision	39



FAUCHON OUVRE LES PLUS GRANDES CAVES DE PARIS.

FAUCHON PARIS

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.



L'OTAN rejette l'offre de cessez-le-feu yougoslave et étudie une « sortie de crise »

La France souhaite la réintégration de l'ONU et de la Russie dans le processus de règlement du conflit

BRUXELLES
de notre correspondant

Parvenue mercredi 7 avril en fin d'après-midi au siège de l'OTAN à Bruxelles, la proposition du gouvernement de Belgrade instituant un « cessez-le-feu unilatéral » au Kosovo à partir de ce même jour à 20 heures et suggérant des négociations sur le retour des réfugiés a été, en fin de soirée, rejetée comme « de toute évidence insuffisante » par Javier Solana, secrétaire général de l'Alliance. Ce n'était pas une surprise, puisque, quelques heures auparavant, Washington et Londres avaient clairement rejeté cette initiative, suivis en cela par Jacques Chirac et la plupart des dirigeants européens. D'intenses consultations avaient eu lieu dans l'après-midi entre Paris, Londres, Bonn et Washington pour mettre au point la réponse occidentale à la démarche de Slobodan Milosevic.

Cette offre a néanmoins suscité un débat au sein du Conseil atlantique. Deux pays, la Grèce, sensible à l'idée d'une trêve pendant les fêtes de la Pâque orthodoxe, et l'Italie, où l'opération « Force allié » suscite des tensions au sein de la majorité gouvernementale, ont manifesté le souhait de ne pas rejeter en bloc ce cessez-le-feu et d'en faire la première marche d'une stratégie de « sortie de crise ». Il a donc fallu pendant de longues heures « limer au plus fin les termes du communiqué du secrétaire général », comme le constate un diplomate. Le résultat est néanmoins une fin nette de non-recevoir. Javier Solana rappelle que l'action militaire de l'OTAN vise à l'établissement de « la paix, de la multiethnicité, de la démocratie pour un Kosovo où le peuple tout entier pourra vivre en sécurité ». Ces objectifs ne peuvent être atteints, selon l'OTAN, que « par le retour de tous les réfugiés, et partant, le dé-

ploiement d'une force de sécurité internationale, le retrait des forces armées, forces de police et forces paramilitaires serbes, et la mise en place d'un cadre politique pour le Kosovo qui soit fondé sur les accords de Rambouillet ».

Pour l'Alliance, la proposition de Belgrade montre que les bombardements « commencent à faire mal »

Le communiqué de l'Organisation atlantique ne reprend pas la formule qui était de rigueur il y a encore quelques jours, sur la nécessité d'avoir au Kosovo une force internationale « dirigée par l'OTAN ». C'est un petit signe d'ouverture envers les Russes, avec lesquels la discussion devait être officiellement reprise, mercredi 7 avril, au sein du « Groupe de contact ». Les contours de cette force doivent être aussi repensés, dans la mesure où elle n'aurait plus seulement la tâche de surveiller l'application d'un éventuel accord, comme prévu dans le texte de Rambouillet, mais aussi d'assurer le retour des réfugiés.

Dans les couloirs de l'Organisation, on estimait que la proclamation par Belgrade d'un cessez-le-feu unilatéral était le signe que les frappes aériennes « commençaient à faire mal » et que les Serbes avaient besoin de souffler pour réorganiser leurs forces. On en concluait qu'il convenait d'autant plus de poursuivre les bombardements que le temps permettait actuellement de porter des coups sé-

rieux aux éléments armés serbes dans la province. A ce propos, lors du point de presse quotidien, le général David Wilby a reconnu que la frappe ayant atteint une zone civile dans la région d'Aleksinac, au sud de la Serbie, faisant 12 morts et un nombre indéterminé de blessés, était due « à une erreur du système de guidage du missile, qui l'a fait tomber 600 mètres avant la cible visée » (lire page 4).

La poursuite de ces frappes s'accompagne d'une intense activité diplomatique destinée à élaborer en commun une stratégie de « sortie de crise ». William Cohen, secrétaire américain à la défense, devait être mercredi 7 avril, au siège de l'OTAN, accompagné par plusieurs membres du Congrès. Il devait rencontrer le général Wesley Clark, commandant en chef de l'opération « Force allié », et Javier Solana. La veille, le chef d'état-major interarmées américain, le général Henry Shelton, avait fait une visite au Shape, le quartier général des forces alliées à Mons.

On annonce pour lundi 12 avril la réunion, au siège de l'OTAN, d'un Conseil atlantique exceptionnel au niveau des ministres des affaires étrangères des pays membres. La trêve instaurée unilatéralement par Slobodan Milosevic arrivera alors à son terme, et la mise en place des hélicoptères d'attaque antichars Apache dans le nord de l'Albanie sera bien avancée. La plupart des dirigeants des pays membres de l'Alliance se placent déjà dans une perspective d'après-crise, quelle qu'en soit l'issue, et tiennent à faire connaître leurs préoccupations. Pour la France, il s'agit notamment la réintégration de l'ONU et de la Russie dans la gestion de la suite des événements.

Luc Rosenzweig

Jamie Shea, soldat de la rhétorique

BRUXELLES
de notre correspondant

Jamie Shea, porte-parole du secrétaire général de l'OTAN, Javier Solana, est devenu un personnage planétaire. C'est lui qui transmet, chaque jour à 15 heures, à Bruxelles, le message des alliés sur l'évolution politico-militaire de la situation. D'origine écossaise, mais élevé dans les faubourgs populaires de Londres, cet homme de quarante-cinq ans au visage d'adolescent a gardé une pointe d'accent cockney que des études de droit international à Oxford n'ont pas éliminé. Il s'est fait une spécialité du *Slobodan bashing* – la « démonstration » rituelle du président serbe –, qui fait partie de la panoplie des moyens employés pour assurer le moral de « l'arrière », l'opinion publique des pays engagés dans l'opération « Force allié ».

Répété quotidiennement depuis quinze jours, l'exercice pourrait devenir ennuyeux et peu efficace s'il se bornait à reprendre comme une litanie les qualificatifs utilisés par les hommes politiques à propos de l'homme fort de Belgrade. Dans un premier temps, alors que l'opinion européenne était partagée sur le bien-fondé de la guerre aérienne, Jamie Shea s'est attaché à trouver, chaque jour, une métaphore ou une comparaison historique « parlante » pouvant susciter les sentiments négatifs envers Slobodan Milosevic parmi les centaines de millions de téléspectateurs qui suivent ses briefings retransmis en direct dans le monde entier. Il a ainsi dénoncé « l'organisateur de la plus grande catastrophe humaine depuis 1945 », « l'instigateur d'un exode semblable à l'évacuation de Phnom Penh par les Khmers rouges dans les années 70 », enfin « le maître d'œuvre

d'un projet orwellien d'effacement de la mémoire des Albanais du Kosovo ».

Les sondages montrant que la côte du président yougoslave était désormais suffisamment basse dans l'opinion des pays occidentaux pour qu'il ne soit plus nécessaire d'en rajouter, Jamie Shea s'est attaché, mardi 6 avril, à miner le soutien dont il semble encore bénéficier au sein d'une population serbe traumatisée par les bombardements. Il s'est servi pour cela de la prosopopée, procédé rhétorique où l'orateur se met dans le personnage d'un absent et parle à sa place. Slobodan-Jamie a donc exposé au peuple serbe le bilan de dix ans de son pouvoir à Belgrade : « Vous vivez maintenant dans un pays réduit des deux tiers. Vous ne pouvez plus aller en vacances sur la côte dalmate. Votre économie est en déconfiture. La monnaie a perdu 70 % de sa valeur. Vous êtes les citoyens d'une nation-paria, tenue à l'écart par la communauté internationale, alors que d'autres pays sortis du communisme entrent dans l'OTAN et dans l'Europe... »

Puis Jamie Shea s'est mis dans le personnage d'un électeur yougoslave : « Croyez-vous que moi, à l'écoute d'un tel bilan, je vais continuer à soutenir un tel dirigeant ? » Question rhétorique, évidemment sans réponse, du moins immédiate, puisque ne risquant pas d'être posée en ces termes par le principal intéressé sur la place de la République de Belgrade occupée par les concerts de rock anti-OTAN. Mais M. Shea n'est pas homme à se décourager. Il recommencera, demain, sous une autre forme. Jusqu'à ce qu'il puisse réaliser son rêve le plus cher : « Retourner à l'obscurité. »

L. R.

« M. Milosevic peut mettre un terme aux frappes aériennes », rappelle M. Clinton

Washington appelle le président yougoslave à retirer ses troupes du Kosovo et à accepter le déploiement d'une « force internationale de sécurité »

WASHINGTON
de notre correspondant

Comme on pouvait s'y attendre, Washington a repoussé, mardi 6 avril, l'offre de cessez-le-feu de Belgrade. Cette offre avait déjà été rejetée par anticipation, dès lundi, par l'administration Clinton, qui avait prévenu d'une telle manœuvre.

Mardi, le président américain a affirmé que « M. Milosevic peut mettre un terme dès maintenant [aux bombardements] en retirant ses forces militaires et paramilitaires, en acceptant le déploiement d'une force internationale de sécurité pour protéger non seulement les Albanais du Kosovo, dont la plupart sont musulmans mais pas tous, mais aussi la minorité serbe ». Avant de s'envoler pour une réunion de l'OTAN à Bruxelles, le secrétaire à la défense, William Cohen, a jugé la proposition serbe « non seulement totalement inacceptable, mais absurde ».

On attend donc que le dictateur de Belgrade accepte – comme on continue de le souhaiter ici – un accord permettant aux troupes de l'OTAN de raccompagner les réfugiés au Kosovo dans un « environnement permissif » sur la base des accords de Rambouillet. Mardi, Madeleine Albright a dénoncé « sa brutalité, sa duplicité, sa cruauté et son arrogance ». « Légalement, a-t-elle ajouté, nous coopérons pleinement avec le Tribunal pénal international de La Haye. Nous voulons que ceux qui ordonnent et commettent des crimes au Kosovo en paient le prix durant le reste de leur vie (...). Je pense qu'il est très difficile de séparer Milosevic de ce qui se passe » dans la province. En même temps, elle lui a demandé de « signer » un accord qui serait en fait une capitulation déguisée.

« Nous coopérons avec le Tribunal de La Haye. Nous voulons que ceux qui ordonnent et commettent des crimes au Kosovo en paient le prix durant le reste de leur vie »
Madeleine Albright

« Il faudrait une sorte d'accord entre les deux parties pour permettre aux forces de l'OTAN d'entrer », a dit pour sa part mardi le porte-parole de la Maison Blanche. Mais comment justifier de parler avec celui que le vice-président Al Gore a qualifié de « démon » ? Un homme comparé à Hitler ou à Saddam Hussein et dont Washington souhaite publiquement le renversement, à l'instar du dictateur irakien, tout en sachant fort bien que la loi américaine interdit formellement d'attenter à la vie d'un dirigeant étranger. Les réponses officielles sont à ce propos vagues et contradictoires.

Sous couvert de l'anonymat, un membre de l'administration nous a expliqué que la position officielle évoluait en fonction de la situation : personne ne veut dire publiquement que l'on refuse catégoriquement de discuter avec M. Milosevic, ni admettre que l'on pourrait négocier avec un criminel de guerre ; surtout s'il conserve le contrôle d'un appareil militaire auquel il faudra bien que quelqu'un donne l'ordre de cesser le feu.

Toute déclaration claire ne ferait que réduire la marge de manœuvre des alliés. Mais, ajoute cette source, ces pourparlers ressembleraient moins à de véritables négociations qu'à ceux qui eurent lieu à l'été de 1945 dans la baie de Tokyo pour obtenir la reddition de l'armée impériale japonaise. Après quoi, M. Milosevic pourrait être jugé comme criminel de guerre, tout comme le furent les dirigeants japonais responsables de Pearl Harbor.

Directeur des études est-européennes au CSIS, Janusz Bugajski estime, pour sa part, que le gouvernement américain veut jouer sur les deux tableaux. « C'est une contradiction insoluble. Les choses sont allées tellement loin qu'il faut renverser son régime, le dernier néo-communiste, ou néo-fasciste, d'Europe. »

Car si l'OTAN ne peut aider les réfugiés à rentrer rapidement chez eux dans des conditions acceptables, « d'autres prendront sa place auprès des Kosovars, des régimes radicaux ou même des groupes terroristes fondamentalistes islamistes, et l'on risque de créer en Europe une nouvelle Palestine, avec son cortège de réfugiés et de terroristes ».

En tout cas, la secrétaire d'État a reconnu que la guerre en cours était « un test pour l'OTAN du XXI^e siècle avant même que ce siècle

ne commence. Alors même que nous réagissons à la crise au Kosovo, nos partenaires et nous, au sein de l'OTAN, devons nous préoccuper davantage de l'avenir de la région. L'intégration pacifique du nord, de l'ouest et du centre de l'Europe est bien avancée ou sur les rails. Mais le continent ne peut être entier et libre tant que son coin sud-est n'est pas également stable ».

Dix-sept jours avant l'ouverture du sommet de Washington pour célébrer les cinquante ans de l'Alliance atlantique, Madeleine Albright a voulu insister sur l'importance de ses valeurs morales : « En agissant au nom de la paix et de la justice au Kosovo, nous réaffirmons l'objectif fondamental de l'OTAN, qui est de défendre la démocratie, la stabilité et la décence humaine sur le sol européen. »

Patrice de Beer



NOUS AVONS INSTALLÉ UN BOUCHON DANS NOS CAVES.

FAUCHON OUVRE
LES PLUS GRANDES CAVES DE PARIS
ET À CETTE OCCASION UN BAR À VIN.

DANS CE LIEU PRIVILÉGIÉ,
TOUT ENTIER CONSACRÉ À LA CONNAISSANCE
DU VIN, VOUS ALLEZ DÉCOUVRIR
LE TEMPS D'UNE PAUSE « SUR LE POUCE »
LES DERNIÈRES TROUVAILLES
DE NOS SOMMELIERS. AU COMPTOIR
OU AUTOUR DE PETITES TABLES,
VOUS DÉGUSTEREZ NOS ASSIETTES GOURMANDES
SPÉCIALEMENT COMPOSÉES
POUR RÉVÉLER TOUT LE BOUQUET DU VIN
QUE VOUS AUREZ CHOISI.

FAUCHON
PARIS

30, PLACE DE LA MADELEINE.
TÉL. 01 47 42 95 40 FAX. 01 47 42 89 25

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.

Les modalités de l'aide aux réfugiés sont l'objet de divergences à l'ONU

Les violations des droits de l'homme sont dénoncées par M^{me} Ogata

Réunis à Genève sous les auspices du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), les donateurs ne sont pas parvenus à s'entendre sur l'accueil tempo-

raire des réfugiés du Kosovo dans des pays occidentaux. Le HCR a estimé que ces transferts ne peuvent se faire qu'à titre exceptionnel et sur la base du volontariat.

GENÈVE

de notre correspondant

Les limites de l'action humanitaire de la communauté internationale et ses contradictions face à la crise du Kosovo sont apparues au grand jour lors d'une réunion convoquée dans l'urgence, mardi 6 avril, au Palais des Nations, à Genève, sous les auspices du Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR). En présence des délégués des gouvernements de Tirana, de Belgrade et de Skopje, les organisations d'entraide et les délégués de 56 pays traditionnellement donateurs ont exposé leurs points de vue sur l'aide financière et matérielle à apporter sur place. En revanche, aucune décision n'a été prise concernant l'accueil temporaire de réfugiés kosovars dans les pays occidentaux.

Avant de s'envoler dans la soirée pour un voyage de trois jours en Albanie et en Macédoine, le haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés, Sadako Ogata,

n'a pas manqué de rappeler les proportions de plus en plus « *dramatiques*» que prend « *la tragédie au Kosovo*». Pour elle, il s'agit d'une vague de départs « *forcés, planifiés et dirigés*». Tout en reconnaissant que les organisations humanitaires avaient été prises de court par l'accélération des événements, elle a fait valoir qu'il ne suffisait pas d'exprimer son indignation, mais qu'il fallait agir et redoubler d'efforts.

« UN CADEAU À MILOSEVIC »

Le HCR estime que « *la meilleure solution pour tous les réfugiés demeure le retour volontaire et qu'il est évidemment préférable de les protéger et de les assister dans la région*». M^{me} Ogata a souligné que « *des transferts humanitaires ne devraient se faire qu'à titre exceptionnel et sur une base volontaire*». Pour le HCR, il ne saurait évidemment être question de départs forcés. Le HCR privilégie donc l'aide sur place. Il ne perd toutefois pas

de vue que 650 000 personnes, dont 450 000 depuis le début des bombardements aériens de l'OTAN, ont quitté le Kosovo.

Conscient des problèmes que l'arrivée massive de réfugiés peut créer, en particulier en Macédoine, le HCR pense néanmoins que, dans certains cas d'urgence, il convient d'en transférer ailleurs « *pour sauver des vies*». M^{me} Ogata a invité des pays non limitrophes à prendre en charge des réfugiés à titre « *exceptionnel et temporaire*». Contrairement à d'autres pays de l'OTAN, comme l'Allemagne et les Etats-Unis, la France et l'Italie n'ont pas dissimulé leurs réticences. L'ambassadeur français auprès de l'ONU, Philippe Petit, a expliqué que la dispersion des Kosovars « *constituerait un cadeau au président Milosevic. Il est très important, a-t-il ajouté, de ne rien faire qui contrecarre l'objectif sur lequel nous sommes tous d'accord : que tous ces hommes et toutes ces femmes reviennent au plus tôt dans un Kosovo en paix, pluraliste et démocratique, pour y vivre en sécurité*».

Si le Comité international de la Croix-Rouge a fait savoir qu'il partageait l'avis du HCR d'accorder un « *asile temporaire*» aux réfugiés, les organisations humanitaires ont besoin de fonds pour financer leurs programmes d'assistance. A cet égard, M^{me} Ogata a rappelé que, pour 1999, dix pour cent à peine des sommes requises pour les projets des agences de l'ONU en ex-Yougoslavie avaient jusqu'à présent été réunis.

Jean-Claude Buhrer

« Moi, je veux aller en France, le pays de Rambouillet »

TIRANA

de notre envoyé spécial

Béret, barbe blanche hérissée, mégot à la bouche, Avdil Berisha, soixante-treize ans, se fâche comme un jeune homme, prenant à témoin ses enfants et petits-enfants. « *Oui, j'ai entendu parler de la possibilité pour nous de partir en Europe. Eh bien, moi, je vous le dis : ce n'est pas bien du tout ! Nous, nous voulons rester ici, pour pouvoir retourner le plus vite possible dans notre pays* ». « *C'est là-bas que j'ai ma maison, mes animaux, ma vie* », continue ce paysan du centre du Kosovo, réfugié dans un camp de Tirana. Autour de lui, tout le monde opine : « *Non, nous ne voulons pas partir !* »

Un peu plus loin, un groupe de jeunes. Jogging Adidas, tennis, ils hésitent à parler. L'un d'entre eux se lance : « *Partir ? Notre pays est déjà vidé ! Au contraire, nous voulons rester ici. Si l'Europe ne peut rien faire pour nous, nous trouverons des armes, et nous irons nous battre chez nous* ». Une fille les regarde avec des yeux tristes. Elle ne semble pas trop croire à leurs fanfaronnades adolescentes. « *Dites-moi vraiment : quand est-ce que nous rentrerons chez nous ?* »

Instituteur, Feim s'en prend d'abord aux journalistes étrangers : « *Vous étiez en Tchétchénie pour raconter ce qui se passait là-bas, pourquoi n'êtes-vous pas au Kosovo pour rendre compte du génocide de notre peuple ?* » Lui aussi est catégorique : « *Il ne faut pas que nous allions nous réfugier en Europe, nous devons*

repartir chez nous, c'est toute notre jeunesse qui est là-bas et qui se bat ». Une jeune fille avoue qu'elle souhaiterait aller en Allemagne retrouver un de ses frères. Elle se fait remettre au pas par ses voisins. « *Non, il ne faut pas partir* ».

« *Dans deux semaines, je pense que la plupart d'entre eux voudront aller en Europe* » : Guido Rietkerk, responsable d'une organisation humanitaire néerlandaise, sait de quoi il parle. Déjà, l'été dernier, il était responsable d'un camp de réfugiés de Kosovars à Tirana. « *Nous avions, le plus sérieusement possible, procédé à une enquête auprès de quatre-vingts familles pour savoir ce qu'elles souhaitaient. La quasi-totalité nous avait répondu qu'elles voulaient partir en Europe* ». « *Pour le moment, explique-t-il, ils sont fatigués, traumatisés. Après les semaines d'enfer qu'ils ont connues, ils n'aspirent qu'à une chose : se reposer, vivre en paix, ne plus bouger. La sécurité avant tout. Mais, bientôt, si la situation dure, ils changeront d'avis* ».

Qui croire ? Peut-être ces gamines, envoyées par leurs familles chercher des bouteilles d'eau au foyer voisin. « *Partir en Europe ? Oh, oui* », dit la première, les yeux brillants. « *Mais c'est loin, très loin* », ajoute l'autre. « *Partir, oui, mais après je veux revenir, je suis une Kosovare* », affirme fièrement la troisième. Et s'il faut partir, quel pays choisiraient-elles ? « *La France, le pays de Rambouillet* ».

José-Alain Fralon

Des mines du Kosovo au « Kremlin-gate », les liens « mafieux » entre Milosevic et Moscou

Les amitiés tissées entre Soviétiques et Yougoslaves

à l'époque communiste ont survécu sous forme de réseaux de l'ombre ayant partie liée avec le crime organisé

SELON un communiqué du département d'Etat américain, daté du 31 mars, dressant une liste de crimes de guerre au Kosovo, « *les forces serbes auraient commencé dès le 23 mars, soit la veille des premières frappes de l'OTAN, l'expulsion de tous les Kosovars de la ville de Kosovska Mitrovica* », seul centre industriel du Kosovo, au nord de Pristina. « *Plus de deux cents maisons et magasins albanais y ont été incendiés* », poursuit le communiqué, citant, au nombre des personnalités locales assassinées, Agim Hajrizi, président d'une « *Union indépendante des travailleurs* », ainsi que sa mère et son fils de âgé de douze ans.

Cet acharnement précoce fut suivi d'expulsions par train jusqu'à Urosevac, puis par camions et autobus vers la Macédoine, selon le Haut-Commissariat pour les réfugiés de l'ONU. Or Kosovska Mitrovica est le chef-lieu de ce que le mensuel parisien pro-serbe *Balkan-Infos* décrit comme « *la région stratégique de Trepca, où se trouvent des mines de bauxite et d'or, d'une valeur de 5 milliards de dollars* ». « *Voilà pourquoi on mobilise l'OTAN* », affirme le bulletin, accusant l'Alliance de vouloir prendre le contrôle du Kosovo pour servir les « *multinationales américaines* »...

Des « *stratèges* », traçant la future ligne de partition du Kosovo, abandonnent volontiers Trepca, comme la ville de Pec avec son monastère, à Slobodan Milosevic. Mais celui-ci a assuré ses arrières : outre ses forces qui tiennent le terrain, un montage juridico-financier assurerait déjà à sa famille le contrôle de ces mines, par une société, la RMHK-Trepca, englobant tous les gisements de zinc et de plomb du pays et devenue, selon les médias serbes, le premier exportateur de la République fédérale yougoslave (Serbie-Monténégro).

La RMHK-Trepca est d'abord passée sous le contrôle de la Banque nationale de Yougoslavie, la Yugobanka, et de la Genex, une des principales firmes de l'import-export national. Ces institutions, créées sous Tito, l'ont servi comme elles servent aujourd'hui son successeur Milosevic. En 1996, elles ont signé des contrats de vente de minerais avec une société enregistrée aux Etats-Unis (Trafiguro) et, pour 500 millions de dollars sur cinq ans, avec une autre, grecque (Evangelos Mitilineos-holding). Les Kosovars se sont émus de cette « *mainmise serbe sur leurs ressources naturelles* » et Ibrahim Rugova a dénoncé ces contrats, le 3 octobre 1996. Un an plus tard, RMHK-Trepca, mais aussi Genex, figuraient pourtant sur la liste des soixante-quatorze entreprises stratégiques serbes devant être « *privatisées* » sous la férule de Slobodan Milosevic.

A l'époque de la guerre de Bosnie, Genex aurait quelque peu « *périclité* » en raison de l'embargo sur les livraisons d'armes et de pétrole à

Belgrade, ayant été accusée de l'avoir violé. Le 16 avril 1998, une procédure de banqueroute a été entamée, selon l'agence serbe BTA, contre ce « *géant du commerce extérieur* » dont le capital était, en 1990, estimé à plus d'un milliard de dollars et qui entretient des activités dans tous les secteurs qui comptent. Aujourd'hui, elle ne coûte, avec ses mines de Trepca, que 70 millions de dollars, « *pour mieux retomber dans le giron de la famille Milosevic* », remarquent de mauvais esprits à Belgrade.

Or Genex avait aussi une autre « *mine* » à exploiter, non moins juteuse : celle, apparemment inépuisable, des flux financiers transitant par le Kremlin. Elle fut, en effet, associée à la firme suisse Mabetex, au centre du « *Kremlin-gate* » qui fait trembler Moscou après un article publié par *Le Monde* le 26 février. En janvier encore, le site internet de Mabetex (remanié par la suite) citait la Genex comme son agent pour la rénovation du Kremlin et du siège du gouvernement, ses deux plus gros contrats en Russie.

Le centre de cet axe Moscou-Belgrade n'est autre que Borislav Milosevic, le frère du président serbe

Une telle association n'est guère étonnante : le patron de Mabetex n'est autre que Bahgjet Pacolli, un Kosovar naturalisé suisse et actif sur les marchés soviétiques, avec de fortes « *amitiés* » au Kremlin. Ces dernières lui ont-elles permis, comme il s'en est vanté, d'avoir été reçu, à trois reprises, par Slobodan Milosevic, en tête à tête et sans attente préalable, impressionnant fortement l'entourage du chef de l'Etat ? *Le Temps* de Genève, qui a révélé ces rencontres, est aujourd'hui menacé de poursuites par M. Pacolli, qui n'aime guère voir ses liens avec Belgrade et Genex ainsi éclairés : il tente, en effet, de passer pour un généreux bienfaiteur du peuple kosovar – mais non de l'UCK, dont il dit volontiers du mal – et de lancer en Suisse une télévision albanaise.

Mais c'est dans l'ex-URSS que sa fortune s'est faite, et en Russie que le scandale a éclaté : les bureaux de Mabetex furent perquisitionnés, à Lugano et à Moscou, dans le cadre de soupçons pesant sur des comptes ouverts en Suisse par des membres de la garde rapprochée de Boris Eltsine « *liés à la criminalité organisée* ». Lancées par le procureur fédéral suisse à la demande de son homologue russe Iouri Skouratov, elles ont coûté cher à ce dernier, que

l'entourage du président russe tente depuis plus d'un mois, et par tous les moyens, de museler.

M. Pacolli, relais du maître de Belgrade dans les milieux kosovars, est donc aussi un des chaînons liant la Serbie à Moscou, l'importance des sommes passant par lui étant indéfinissable : il s'insurge aujourd'hui d'un simple « *solde non payé* » en Russie d'un montant de 250 millions de dollars, soit de quoi construire une vingtaine de gros *business-center* à Moscou... Mais le centre incontournable de cet axe Moscou-Belgrade n'est autre que Borislav Milosevic, le frère du président serbe et son ambassadeur en Russie.

« *C'est le seul homme auquel Slobodan fait encore totalement confiance* », dit-on dans les Balkans. Il fut seul interprète lors du sommet russo-serbe de l'été 1998 à Moscou. Borislav fut cité comme étant le vrai dirigeant de Genex. Or c'est une firme jumelle, Inex-intereksport, qu'il a dirigée à partir de son poste moscovite, où l'embargo durant le conflit bosniaque ne pouvait guère le gêner.

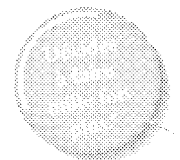
Interpol s'est intéressé en 1995 au rôle d'Inex dans une affaire liée à des exportations d'aluminium. La police belge avait auparavant retrouvé cette firme dans un trafic de cigarettes à Saint-Petersbourg et des liens apparaissent, dans un rapport de police occidental, entre Inex et la très scandaleuse Nordex. Cette vieille machine « *guéliste* » de recyclage d'argent du PCUS fut accusée devant le Sénat américain, par un directeur de la CIA, de liens avec le crime organisé.

Intéressés en Russie du frère du chef de l'Etat serbe ne se limitent d'ailleurs pas à Inex : son ambassade moscovite abrite aussi une filiale de l'AKA-bank, active notamment dans les diamants de Lakoutie, vieille base du chef de la direction des affaires présidentielles, Pavel Borodine, qui distribuait les contrats à Mabetex...

Les « *affaires* » Mabetex-Genex-Inex ont nécessairement plané, au minimum, sur la rencontre à Moscou, le 3 avril, entre Borislav Milosevic et Evgueni Primakov. Le premier ministre russe, qui tente depuis des mois de se prémunir de coups venant de l'entourage de Boris Eltsine, est soupçonné d'avoir laissé se développer, voire de télécommander l'offensive sans précédent du procureur russe contre les affairistes du Kremlin, si étroitement liés à la famille Milosevic. Alors que le climat s'alourdit de jour en jour à ce sujet à Moscou, une question s'impose : quelle influence peut avoir un tel « *parasitage* » sur les négociations Primakov-Milosevic, qualifiées de cruciales pour le sort des Balkans, de l'OTAN et de la sécurité de l'après-guerre froide, sans parler de celui des mines de Trepca ?

Sophie Shihab
avec Vladimir Ivanidze
à Moscou

*Offre valable jusqu'au 14 juillet 1999, au-delà nous consulter, pour une voiture de catégorie X pour une location de 7 jours en Floride.



Le Rwanda commémore le génocide de 1994

KIGALI. Le Rwanda devait célébrer officiellement, mercredi 7 avril, le cinquième anniversaire du génocide de 1994, à Kibeho, dans la préfecture de Gikongoro (Centre-Ouest), où les restes de quelque 20 000 victimes devaient être inhumés en présence des plus hautes autorités du pays, au terme de sept jours de deuil. Les drapeaux sont en berne depuis le 1^{er} avril. La radio d'Etat diffuse à longueur de journée des chansons à la mémoire des disparus, tandis que la télévision nationale a mis en place une programmation spéciale avec reportages sur le génocide, documents d'époque et débats. Pour ceux – la grande majorité – qui n'ont pas accès à la télévision, des films sur le génocide sont projetés au grand stade Amahoro de Kigali. Entre le 7 avril et le 19 juillet 1994, entre 500 000 et 800 000 Tutsis et Hutus modérés ont été massacrés par les soldats des ex-Forces armées rwandaises et les miliciens extrémistes hutus. – (AFP)

Trois Tibétains en grève de la faim devant l'ONU à Genève

GENÈVE. Trois Tibétains, dont un ancien détenu politique qui a passé vingt-deux ans dans les geôles chinoises, sont, depuis le lundi 5 avril, en grève de la faim sur la place des Nations, devant le palais de l'ONU à Genève, où se déroulent les travaux annuels de la Commission des droits de l'homme. Soutenus par plusieurs organisations humanitaires et de défense des droits de l'homme, ils demandent notamment la nomination d'un rapporteur spécial sur la question tibétaine auprès de la commission. Ils réclament qu'une délégation du Comité des droits de l'enfant de l'ONU soit autorisée à rencontrer Gedhun Choekyi Nyima, le onzième panchen lama, âgé bientôt de dix ans, que les autorités chinoises récuse et passent pour avoir placé en détention. Les grévistes demandent encore la libération de quatre détenus symboles du millier de leurs concitoyens incarcérés pour raisons politiques. – (Corresp.)

AMÉRIQUES

■ **BRÉSIL** : l'économie brésilienne « donne des signes positifs mais il est encore trop tôt pour desserrer la ceinture et respirer », a déclaré, mardi 6 avril à Brasilia, Pedro Parente dans son discours d'investiture à la tête du nouveau ministère du budget et de la gestion. Selon lui, « le principal ennemi de la confiance, encore faible, est le déficit public, qui n'a pas été surmonté et qui peut suffoquer le pays et inhiber la croissance ». Le président, Fernando Henrique Cardoso, présent à la cérémonie d'investiture, s'est félicité quant à lui de « l'amélioration des indicateurs économiques » tels que la baisse du dollar face au real, la chute de l'inflation, le retour des investissements et des lignes de crédit à l'exportation. (AFP)

ASIE

■ **INDE** : environ cinq millions de sikhs, soit un quart de cette communauté dans le monde, sont attendus à Anandpur Sahib, une petite ville du nord de l'Inde, pour le tricentenaire de la fondation de leur religion. Ces célébrations doivent se dérouler pendant une semaine, à partir de jeudi 7 avril, sous très haute sécurité en raison de la crainte d'attentats terroristes par des groupes sikhs radicaux. Les sikhs sont environ 20 millions dans le monde, dont 19 millions en Inde. – (AFP)

EUROPE

■ **ALLEMAGNE/FRANCE** : le groupe franco-allemand sur les questions nucléaires s'est réuni le 30 mars, a-t-on appris mardi 6 avril dans l'entourage de Lionel Jospin. Les Allemands se sont déclarés prêts à participer au financement de l'achèvement de deux réacteurs nucléaires, demandé par l'Ukraine en échange de la fermeture de la centrale de Tchernobyl. De même, la France et l'Allemagne ont décidé de continuer à financer les études pour l'installation en Russie d'une usine de transformation du plutonium militaire russe en « mox », un mélange d'uranium et de plutonium utilisable dans les réacteurs civils. – (Reuters.)

■ **ESPAGNE** : la mine de pyrite du groupe Boliden-Apirsa à Aznalcollar (Andalousie), à l'origine en avril 1998 d'une catastrophe écologique aux abords du parc national de Donana, recommencera à fonctionner jeudi, a indiqué mardi 6 avril un porte-parole de la multinationale suédoise. Le 25 avril 1998, la rupture d'un bassin de décantation de la mine de pyrite, produit utilisé dans la fabrication d'acide sulfurique, avait entraîné le déversement de plus de 5 millions de mètres cubes de boue et d'eau très toxiques dans la rivière Guadiamar. – (AFP)

■ **RUSSIE** : quelque 14 500 femmes russes sont tuées chaque année par leurs proches, a rapporté, mardi 6 avril, le quotidien *Vremia*, citant des statistiques du ministère russe de l'intérieur. Seulement 7 % des victimes de violence domestique s'adressent à la police. « La violence à domicile n'est pas un phénomène purement russe, mais les pays civilisés ont adopté des lois adéquates pour l'enrayer, alors qu'en Russie (...) ces lois n'existent pas », a estimé Galina Sillasté, sociologue. – (AFP)

■ **Le ministère russe des finances a annoncé, mardi 6 avril, de mauvais résultats budgétaires** pour mars, d'autant plus mal venus qu'une mission du Fonds monétaire international (FMI) était attendue dans la journée à Moscou pour discuter des modalités de la reprise de l'aide à la Russie. Les résultats de mars publiés mardi par le ministère russe des finances tombent d'autant plus mal qu'ils sont en partie causés par une collecte des impôts insuffisante (20,7 % de moins que les prévisions), qui est un des chevaux de bataille du FMI, ainsi que par la faiblesse des revenus des privatisations (23,2 % de moins que prévu). – (AFP)

■ **TURQUIE** : le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) a revendiqué, mardi 6 avril, l'attentat-suicide commis la veille contre le gouverneur de la province de Bingol (est) qui a fait deux morts (une fillette et l'auteur de l'attentat) et vingt blessés, selon l'agence pro-kurde DEM reçue à Ankara. Il s'agit du quatrième attentat-suicide perpétré depuis que le PKK a annoncé, début mars, l'intensification de sa guerre contre l'Etat turc à la suite de l'arrestation de son chef, Abdullah Öcalan, mi-février. – (AFP)

L'OMC donne raison aux Etats-Unis dans le conflit de la banane

WASHINGTON. Les Etats-Unis viennent de remporter une bataille importante dans le conflit qui les oppose depuis des années à l'Union européenne sur la banane. Mardi 6 avril, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a confirmé que le règlement de l'Union européenne sur les importations de bananes était contraire aux règles commerciales internationales, autorisant Washington à imposer des sanctions sur un certain nombre de produits européens.

La commission d'arbitrage de l'organisme a évalué à seulement 191,4 millions de dollars (178 millions d'euros) les dommages que subissent annuellement les entreprises américaines, contre une estimation initiale américaine de 520 millions de dollars. Les sanctions américaines seront appliquées rétroactivement à compter du 3 mars. L'Union européenne, selon le commissaire Leon Brittan, se réserve le droit de faire appel de cette décision. Pour le négociateur spécial des Etats-Unis, Peter Scher, cette décision crée un précédent majeur pour d'autres conflits commerciaux agricoles avec l'UE, notamment l'interdiction d'importation de bœuf traité aux hormones. « Nous espérons que cette décision de l'OMC va finalement convaincre l'UE d'adopter immédiatement un règlement conforme aux règles de cette organisation », a indiqué la représentante américaine pour le commerce, Charlene Barshefsky, faute de quoi « son engagement à participer à un système commercial multilatéral sera sérieusement remis en question » – (AFP)

Le spectre d'une sécession complète menace le sud du Soudan

La « plus vieille guerre d'Afrique » coûte un million de dollars par jour à Khartoum

La rébellion sudiste n'a pas immédiatement donné de réponse au cessez-le-feu global déclaré, lundi 5 avril, par le général Omar Al Bechir.

KHARTOUM

de notre envoyée spéciale

La sécession du sud du Soudan n'est plus une idée inconcevable. Elle pourrait même être, à en croire les Soudanais, au nord comme au sud du pays, « la seule solution possible ». Opposant le Nord, arabe et musulman, aux rebelles du Sud, africains chrétiens et animistes, la guerre, qui déchire le pays depuis l'indépendance en 1956 – avec une période de paix entre 1972 et 1983 –, a déjà coûté la vie à plus de deux millions de personnes.

Ce conflit, le plus long de l'Afrique, est, selon l'expression des Soudanais, « la guerre oubliée », qui « n'intéresse plus personne ». Les parties en conflit en sont de plus en plus conscientes. Si elles continuent de se battre, ce n'est pas pour remporter une victoire militaire, qu'elles savent désormais impossible, mais pour avoir une meilleure position à la table de négociation le moment venu.

A Khartoum, où la guerre coûte un million de dollars par jour au

gouvernement du président Omar Al Bechir, les stratèges et les idéologues semblent être arrivés à la même conclusion : en termes politiques et financiers, le prix est trop élevé. Au Sud, les rebelles de l'Armée de libération des peuples du Soudan auraient abandonné l'idée d'un pays uni.

La sécession du Sud n'est toutefois pas chose simple, à cause des multiples divisions qui, au fil des ans, ont déchiré les factions de rebelles. Certaines se sont ralliées au gouvernement de Khartoum et, en contrepartie, deux formations de l'opposition nordiste se sont alliées à l'Armée de libération des peuples du Soudan.

EFFORT DE MÉDIATION

A ce labyrinthe politique s'ajoutent les craintes des pays voisins du Soudan, singulièrement de l'Egypte, dont toute la stratégie géopolitique au Soudan est déterminée par le Nil, et qui, tout en étant hostile au gouvernement de Khartoum, est opposée à son démembrement et à la création dans le Sud d'un « autre Soudan »,

Ce cessez-le-feu interviendrait le 15 avril, à l'expiration d'une trêve partielle en vigueur dans la région du Bahr el-Ghazal entre les forces gou-

vernementales et l'Armée de libération des peuples du Soudan, en guerre depuis 1983. Mais la sécession complète menace le sud du pays.

Le Soudan est un pays pauvre et politiquement proche d'Israël. Avec leurs propres problèmes ethniques, les autres Etats voisins du Soudan redoutent la division du pays. Pour leur part, les Etats-Unis craignent avant tout l'Islam politique de Khartoum. A tort ou à raison, les dirigeants du gouvernement soudanais sont, aux yeux de Washington, « les nouveaux ayatollahs » et représentent donc une menace.

Depuis 1986, un effort de médiation entre le Nord et le Sud est mené par un groupe d'Etats africains, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), qui regroupe le Kenya, Djibouti, la Somalie, l'Ethiopie, l'Erythrée et l'Ouganda. L'Ethiopie et l'Erythrée, qui se font la guerre depuis quelques mois, soutenaient les rebelles soudanais, qui bénéficiaient également de l'appui de l'Ouganda. L'IGAD n'est donc peut-être pas l'instance la plus appropriée pour jouer le médiateur. Malgré leurs déclarations publiques en faveur de la médiation de l'IGAD, en privé certains responsables soudanais admettent que le gouvernement

« ne compte plus » sur cet organisme et regarde plutôt du côté de l'Egypte, pays sans lequel « aucune solution n'est possible ».

CINQ MILLIONS DE DÉPLACÉS

En attendant, la guerre a ruiné le pays. Plus de cinq millions de personnes sont déplacées, pour certaines depuis des décennies. Un demi-million de réfugiés subsistent dans des camps dans les pays voisins. Dans certaines régions, le taux de scolarisation est de moins de 5 %. Entre deux et trois millions de mines sont éparpillées sur un tiers du pays. Sans l'aide humanitaire, qui en dix ans a déjà coûté plus de deux milliards de dollars à la communauté internationale, près de trois millions de personnes n'auraient pas de quoi se nourrir. Les Soudanais souffrent aussi de l'isolement de leur pays. Ils ne rêvent que d'une chose : le retour en grâce aux yeux des Etats-Unis, sans lesquels, entend-on dire souvent, « rien ne changera dans ce pays ».

Afsané Bassir Pour

Milano Tel. 02.772251 Paris Tel. 01.42664683 Bruxelles Tel. 02.3433130



JUSTICE L'ancien directeur général de la Société de banque occidentale (SDBO), Pierre Despessailles, a été mis en examen pour « corruption active », jeudi 1^{er} avril, par le juge d'ins-

truction Edith Boizette. Le magistrat enquête sur les relations ayant existé entre cette filiale du Crédit Lyonnais et une quarantaine d'administrateurs de Paris et de la région parisienne qui

encourent autant de mises en examen pour corruption passive. ● EN 1996, les nouveaux dirigeants de la SDBO avaient demandé au cabinet d'audit Miallot et associés un rapport

sur les avantages « accordés aux administrateurs parisiens ». ● CE DOCUMENT, dont *Le Monde* révèle le contenu, démontre de quelle manière la profession de mandataire de justice

« semble avoir été délibérément organisée pour tirer un profit maximum de la mise en règlement judiciaire des entreprises en difficulté ». (*Lire aussi notre éditorial page 18*)

Une enquête menace les administrateurs judiciaires parisiens

La mise en examen pour « corruption active » de l'ancien directeur de la SDBO – une filiale du Crédit Lyonnais – laisse envisager des poursuites contre une quarantaine de mandataires de justice

LA NOUVELLE a fait frémir les familiers du tribunal de commerce de Paris. Le 1^{er} avril, l'ancien directeur général de la Société de banque occidentale (SDBO), filiale du Crédit lyonnais, Pierre Despessailles, a été mis en examen pour « corruption active » par le juge d'instruction Edith Boizette, dans le cours de l'information judiciaire concernant les relations finan-

« Des pratiques du passé »,

« S'il y a eu corruption, nous le condamnons », a déclaré au *Monde*, mercredi 7 avril, le président du Conseil national des administrateurs et mandataires de justice, Jean-Louis Laureau. Evoquant des « pratiques du passé », localisées selon lui « davantage à Paris qu'en province », M. Laureau rappelle que « le Conseil national avait condamné ces pratiques en 1996 » et postule qu'elles ont « sans aucun doute cessé ». Réagissant à la possible mise en cause d'une quarantaine de mandataires, il a assuré n'avoir « aucune information sur un nombre aussi important de personnes soupçonnées ». Devant la commission d'enquête parlementaire, souligne-t-il, le procureur-adjoint de Paris, Jean-Claude Marin, avait estimé que le parquet ne prendrait pas forcément « une position globale ». M. Laureau rappelle enfin que le Conseil national ne dispose « d'aucun pouvoir disciplinaire » sur les membres des deux professions qu'il représente.

cières entre la banque et une série d'administrateurs judiciaires.

Ouverte au début de l'année 1998 par le parquet de Paris, cette enquête vise les avantages financiers consentis – notamment sous forme de prêts à taux préférentiels – à une quarantaine d'administrateurs de la capitale et de la région parisienne, qui encourent autant de mises en examen pour « corruption passive ». Cette perspective pourrait, par ricochet, ébranler le tribunal de commerce de Paris, déjà secoué par les enquêtes de la commission parlementaire et de l'inspection conjointe des finances et des services judiciaires.

La personnalité de M. Despessailles, qui siègea de 1971 à 1982 au sein de la juridiction consulaire parisienne, comme juge puis comme président, avant de diriger la SDBO, semble de nature à renforcer les soupçons sur l'implication de certains réseaux bancaires dans la conduite des procédures collectives – parfois au détriment des entreprises et de leurs salariés. Fort de son expérience de magistrat et de sa connaissance du monde consulaire, le dirigeant de la SDBO avait conduit la filiale du Crédit lyonnais à se spécialiser dans le crédit aux mandataires de justice et aux entreprises en difficulté.

Depuis la déconfiture de la banque, partiellement due à son association persistante avec Bernard Tapie, M. Despessailles a été l'objet de plusieurs poursuites judiciaires, qui ont entraîné plusieurs fois sa mise en examen pour « abus de biens sociaux », « complicité d'abus de biens sociaux » et « abus de confiance », ainsi qu'à sa



condamnation à une peine d'emprisonnement avec sursis dans l'affaire du *Phocée*, le voilier de l'ancien député-homme d'affaires.

« CLAUSE DE FIDÉLITÉ »

« La SDBO a certainement été la première banque de la place à prendre le risque de favoriser la reprise d'affaires en difficulté puis de soutenir leur réinsertion dans le tissu économique, évitant ainsi des liquidations pures et simples, avec leur cortège de gâchis et de chômage », écrivait au *Monde* M. Despessailles en 1994. L'enquête du juge Edith Boizette éclaire, quant à elle, les dessous du rapprochement entre la banque et de nombreux administrateurs, qui lui apportaient les fonds des entreprises

dont ils avaient la charge et bénéficiaient en retour de prêts accordés – à titre personnel ou professionnel – à des taux s'échelonnant entre 0 % et 5 %.

En 1995, les services fiscaux avaient contesté ces avantages et exigé leur réintégration dans les revenus de 42 mandataires. La banque avait alors exigé le remboursement des sommes concernées et porté le taux de certains contrats de prêts à 7,5 %. Mais l'existence, au sein de la banque, d'une « clause de fidélité », qui prévoyait jusqu'alors la suppression des avantages financiers dans le cas où le « volant d'affaires » apportés par le mandataire diminuerait, semble constituer, aux yeux des enquêteurs, l'élément

constitutif d'une forme de corruption.

Au mois de novembre 1995, le président de la SDBO, Pierre Dorrel, avait lui-même signalé ces faits au parquet de Paris, qui avait ouvert une enquête préliminaire. C'est cette enquête qui a débouché sur l'ouverture de l'information judiciaire dans laquelle M. Despessailles est, pour l'heure, l'unique mis en examen. La découverte, lors d'une perquisition ef-

la limite de la légalité » (*lire ci-dessous*). La saisie de ce document a conduit les enquêteurs de la huitième division de la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) à interroger, la semaine dernière, les dirigeants du cabinet d'audit Miallot et associés, auteurs du rapport. Spécialisés dans l'« intelligence économique », ceux-ci ont attesté l'authenticité du document, qui décrit, au-delà de la question des fonds confiés aux

« Un haut lieu de la spéculation parisienne »

La SDBO (Société de banque occidentale) est née en 1981 de la fusion de la Banque occidentale pour l'industrie et le commerce du groupe de Jimmy Goldsmith et de la SBC (Société de banque et de crédit, filiale du Crédit lyonnais). Cette dernière est à l'origine une banque « familiale », qui s'est progressivement spécialisée dans le crédit aux mandataires de justice, aux syndicats, aux entreprises en difficulté et autres marchands de biens. Elle a été acquise en 1969 par le Crédit lyonnais auprès de Jean-Marie Mazart, le fondateur de Prénatal, qui, effrayé par mai 68, décide de se retirer des affaires. Président de la banque, il en a confié progressivement la direction à Pierre Despessailles. Ce dernier a gravi les échelons un à un, d'attaché de direction en 1953 à directeur général à partir de 1965 et jusqu'à son départ à la retraite en juin 1992. Sa stratégie se résume dans la formule : « marges importantes, risques importants et garanties importantes ». La commission d'enquête parlementaire sur le Crédit lyonnais avait porté un jugement éloquent sur la banque : « Sous l'impulsion de Pierre Despessailles, la SDBO est devenue un haut lieu, discret et feutré, de la spéculation parisienne. »

fectuée au mois de février au siège du Consortium de réalisation (CDR) [la structure de défaisance du Crédit lyonnais, chargée de liquider les actifs douteux de la banque publique] d'un rapport d'audit réalisé en 1996 à la demande des dirigeants de la SDBO, atteste que ces pratiques étaient considérées comme « généralisées », quoique manifestement « à

mandataires, certaines « déviations » du système des procédures collectives dans lesquelles apparaissent mises en cause d'autres banques. L'une d'entre elles, la banque Gallière, fait l'objet d'une autre information judiciaire sur des faits similaires, elle aussi confiée au juge Edith Boizette.

H. G.

Des auxiliaires de justice

La loi du 25 janvier 1985 réformant les procédures collectives a remplacé l'ancienne profession de syndic par deux professions distinctes : les administrateurs judiciaires et les mandataires judiciaires à la liquidation des entreprises. Les administrateurs et les mandataires ne sont pas des fonctionnaires, mais des auxiliaires de justice chargés d'un ministère de service public. Ils sont rémunérés par les entreprises en difficulté qu'ils prennent en charge.

● **Redressement et liquidation judiciaires** : La procédure de redressement judiciaire est ouverte par le tribunal de commerce quand une entreprise se trouve en état de cessation des paiements. Elle s'achève par un plan de redressement ou par une liquidation.

● L'administrateur judiciaire :

Il ne peut être désigné que s'il est inscrit sur une liste établie par une commission nationale comportant actuellement 138 noms. Le choix par le tribunal d'un administrateur est souverain. Sa mission est fixée par le tribunal : elle peut aller de la surveillance ou de l'assistance du chef d'entreprise jusqu'au remplacement de celui-ci. L'administrateur doit élaborer un rapport économique et social dans lequel il établit un plan de redressement ou propose la liquidation.

● **Le mandataire judiciaire à la liquidation des entreprises** : encore souvent appelé « mandataire-liquidateur », il est désigné par le tribunal sur une liste établie par une commission. En cas de liquidation, il joue le rôle de liquidateur, chargé de vendre les biens de l'entreprise et de procéder aux licenciements. Les mandataires-liquidateurs sont actuellement 343.

● **Le juge-commissaire** : il est désigné parmi les membres du tribunal. Il est chargé de veiller au déroulement rapide de la procédure et de contrôler l'application des ordonnances du tribunal. Il peut révoquer l'administrateur judiciaire et bénéficier de pouvoirs importants en cas de désaccord avec ce dernier.

« Un pouvoir quasi discrétionnaire sur la vie des entreprises en difficulté »

PASSÉES AU CRIBLE, au cours de l'année 1998, la commission d'enquête parlementaire sur les tribunaux de commerce puis par une mission conjointe de l'inspection générale des finances (IGF) et de l'inspection générale des services judiciaires (IGSJ), les relations entre les administrateurs judiciaires, les banques et les juges consulaires avaient fait l'objet, deux ans plus tôt, d'une étude autrement plus discrète : confiée à un grand cabinet d'audit parisien, Miallot et associés, l'enquête avait été commandée par les dirigeants de la Société de banque occidentale (SDBO), filiale du Crédit lyonnais, et portait sur « les avantages accordés aux administrateurs judiciaires ».

Consignées dans un rapport « confidentiel » de 44 pages daté du 23 janvier 1996 et versé au dossier du juge Edith Boizette, les conclusions des auditeurs indiquaient qu'il s'agissait d'une « pratique généralisée » et soulignaient sans ambages que « la profession [de mandataire de justice] semble avoir été délibérément organisée pour tirer un profit maximum de la mise en règlement judiciaire des entreprises en difficulté ».

Le secret censé entourer ces investigations – d'ailleurs confiées à d'anciens membres des services de renseignement – semble avoir inspiré aux auteurs du rapport une liberté de ton inédite. Aucune des analyses précédentes du fonctionnement des procédures collectives en France, émanant de la haute administration ou des parlementaires, n'a atteint une telle rudesse dans la description de mécanismes « souvent à la limite de la légalité » et pourtant officiellement niés par l'ensemble des corporations concernées.

Ainsi, lorsque les inspecteurs des finances et de la chancellerie pointaient sobrement le décalage entre le « maigre bilan économique » des procédures de redressement et les résultats « extrêmement confortables » des professionnels du secteur, les auditeurs du cabinet Miallot évoquent carrément l'existence de « rémunérations occultes » et de

pratiques corruptrices. Peu effrayée par la polémique, la commission parlementaire avait, elle, clairement dénoncé ces pratiques, mais elle s'était heurtée à l'hostilité déclarée des juges consulaires comme des mandataires, qui avaient critiqué la prétendue « partialité » de ses travaux. L'étude commandée par la SDBO ne saurait être traitée sur le même mode par les différents acteurs de la justice commerciale, dès lors qu'elle s'est fondée sur des témoignages couverts par l'anonymat issu de l'intérieur même des professions concernées.

Le document fait, en outre, référence à un rapport de la direction nationale des enquêtes fiscales

Les mandataires de justice contrôlaient, en 1998, quelque 57 milliards de francs

(DNEF), daté de 1987 et lui aussi « classé confidentiel », pour conclure que « le système mis en place favorise la marche vers la liquidation des entreprises en dépôt de bilan et non leur redressement ». « Cette dérive par rapport aux objectifs initiaux a ouvert la porte à de nombreux abus, est-il précisé, et aucun opérateur, qu'il soit juridique ou bancaire, ne semble y échapper ». Dès 1987, les fonctionnaires de la DNEF avaient relevé, à en croire le même rapport, « les défauts d'un système » né des réformes successives des procédures collectives et qui « installait les administrateurs judiciaires sur une véritable mine d'or », à savoir : l'argent des entreprises en difficulté.

Le chiffre essentiel est connu : les mandataires de justice (c'est-à-dire l'ensemble des administrateurs et des mandataires-liquidateurs) contrôlaient, en 1998, quelque 57 milliards de francs déposés auprès de la seule Caisse des dépôts et consignations. Mais les interstices de la législation permettent aux

mandataires d'entreposer des fonds auprès d'autres établissements, sur lesquels le contrôle est plus incertain.

Dans ces conditions, « l'objectif [consiste] pour les banques, [à] fidéliser une clientèle représentée par les mandataires de justice, et pour ces derniers [à] bénéficier des avantages financiers les plus importants possibles à partir de leur position privilégiée sur un créneau particulièrement porteur », résumant crûment les auteurs du rapport, détaillant les « services » offerts par les banquiers tant aux chefs d'entreprise qu'aux mandataires chargés d'œuvrer au redressement des sociétés ou à leur liquidation, et disposant à ce titre d'un « pouvoir quasi discrétionnaire sur la vie des entreprises en difficulté ».

Ils indiquent ainsi, sans pudeur excessive, comment tel établissement – nommé désigné – est « en rapport avec des avocats et bien praticiens reconnus, connaissant bien le milieu du tribunal de commerce [de Paris] et capables de choisir, par les artifices de procédure adéquats, le président de chambre qui leur sera le plus favorable » ; ou comment tel autre propose un « service [en] amont » aux dirigeants de société, les orientant vers des « conseils spécialisés » afin d'aider à la constitution, avant le dépôt de bilan, d'un « trésor de guerre » tout en « asséchant les banques traditionnelles » de l'entreprise et en sélectionnant par anticipation « les créanciers à ne pas régler ». En contrepartie de l'apport de ces « affaires » particulièrement fructueuses, les banques octroient des « facilités bancaires » aux administrateurs, sous forme de prêts personnels ou de crédits fort avantageux, et favorisent parfois le versement de « rémunérations occultes » aux mandataires, assure le rapport.

« Lorsqu'il y a désignation d'un administrateur judiciaire après dépôt de bilan, précise le document, il est normalement interdit d'ouvrir de nouveaux comptes entre le dépôt de bilan et le jugement (sauf à la Caisse des dépôts et consignations). Il y a alors recours à des artifices de dates

pour contourner cette interdiction, ce qui implique la participation active de la banque dans cette opération qui sort du cadre légal, et fait intervenir le juge-commissaire. »

Ainsi, ce magistrat consulaire qui supervise l'exécution des directives du tribunal de commerce devient-il, à son tour, un acteur déterminant, également susceptible d'être « approché ». « Les avantages accordés aux juges-commissaires sont définis au pourcentage des sommes en jeu. Cette rémunération est confidentielle et liée à chaque cas. Certaines opérations nécessitent des rémunérations occultes pour permettre des manœuvres particulières », affirment sans périphraser les auditeurs du cabinet Miallot, qui citent plusieurs exemples. « La banque, écrivent-ils encore, peut être amenée à assurer la solidité de ses affaires en acceptant le "chantage" du juge-commissaire et les conditions de l'administrateur, qui peuvent alors bénéficier d'enveloppes [...] La banque peut ainsi assurer sa clientèle en contrôlant à la fois l'administrateur judiciaire et le juge-commissaire. Quand elle bénéficie de bons rapports avec le président du tribunal de commerce ou que certains de ses collaborateurs sont aussi présidents de chambre, les choses sont rendues encore plus faciles. »

Allant jusqu'à évoquer le « ticket d'entrée » nécessaire à un reprenneur potentiel ainsi que l'identité du juge qui « doit être "intéressé" » afin « d'être sûr d'obtenir le dossier », les auteurs du rapport soulignent aussi le rôle de cabinets-conseils spécialisés – plusieurs sont nommément désignés –, décrits comme « parfaitement au point dans ce domaine ». « Les relations entre ces [différents] opérateurs et les banques sont relativement inverses, mais reposent pratiquement toutes sur le principe de relations personnelles privilégiées avec le tribunal de commerce », conclut le rapport, qui soulignait, dès 1996, les « déviations du système » rendues possibles par l'absence d'un « véritable contrôle ».

Hervé Gattegno

REUSSIR
HEC-ESSEC-ESCP
Classes préparatoires et stages intensifs voie S et voie E
Math Sup - Math Spé
Classe Math Spé PC - stages intensifs sup et spé*
Sciences Po
Classes préparatoires - stage intensif d'été
Baccalauréat
Terminales ES orientées HEC ou Sciences Po - Stage de révision
Médecine-Pharmacie Droit - Sciences éco.
Encadrement annuel - stages de révision et perfectionnement
IPESUP
18 rue du Cloître Notre-Dame
75004 Paris 01 43 25 63 30
3615 IPESUP
Encadrement supérieur privé (223 P/min)

Chaque jeudi avec
Le Monde
 DATÉ VENDREDI
 retrouvez
LE MONDE DES LIVRES

Le gouvernement prépare un statut d'autonomie renforcée pour la Polynésie

L'assemblée du territoire approuve la réforme

PAPEETE

de notre correspondant
« La Polynésie française garantit ses intérêts propres de pays d'outre-mer au sein de la République. La Polynésie française se gouverne librement et démocratiquement. » De la Polynésie qui s'« administre », selon l'ancienne formulation, à la Polynésie qui « se gouverne », le glissement sémantique est de taille. Si le projet de loi constitutionnelle est adopté par le Parlement, la Polynésie fera un nouveau pas vers une autonomie renforcée. Consultée pour avis, l'assemblée de Polynésie, elle, a adopté le projet, mardi 6 avril, par 26 voix contre 2 ; il y a eu 12 absents provenant des indépendantistes.

Trois points essentiels marquent l'évolution statutaire. L'assemblée de Polynésie pourra voter des « lois de pays » – comme le congrès de Nouvelle-Calédonie – qui seront soumises au contrôle du Conseil constitutionnel. En matière internationale, le gouvernement du futur « pays d'outre-mer » pourra négocier et signer des accords directs dans sa zone de compétence géographique. Enfin et surtout, une « citoyenneté polynésienne » sera créée. Les bénéficiaires, affirme l'exposé des motifs du projet de loi, « posséderont des droits spécifiques en matière d'accès à l'emploi, d'établissement pour l'exercice d'une activité économique et de protection du patrimoine foncier ».

« ÉMANCIPATION »

Cette question de la citoyenneté promet des débats serrés localement, voire nationalement au moment du vote de la loi organique. A Papeete, Gaston Flosse, président (RPR) du gouvernement territorial, évoque une présence minimale de dix ans sur le territoire. Paradoxe : le leader indépendantiste Oscar Temaru, président du Tavini Huiraatira, propose une durée de cinq ans. Ce n'est pas la seule originalité du débat politique local. Ainsi, M. Flosse défend le

franc Pacifique qui assure, selon lui, l'autonomie économique et fiscale de la Polynésie, alors que le Tavini Huiraatira s'est prononcé pour l'adoption de l'euro.

Cette préférence pour la monnaie européenne est un avatar supplémentaire de l'évolution du camp indépendantiste : menacé d'isolement politique, privé de ses arguments antinucléaires depuis la fin des essais de Moruroa, le Tavini Huiraatira revient à une pratique d'opposition plus conventionnelle. Sur le plan local, il a vu, sans déplaisir, le député Emile Vernaudon faire un pas dans sa direction. En conflit avec M. Flosse, l'ex-élu RPR a rejoint le groupe RCV de l'Assemblée nationale. Sur le plan national, un « projet d'accord » a été élaboré entre les indépendantistes et le Parti socialiste. Le « *pouvoir conservateur* » du Tahoera, la formation polynésienne de Gaston Flosse, y est dénoncé et l'« *émancipation* » de la Polynésie évoquée sans détour. Cet accord pourrait valoir, sinon un appel direct en faveur de la liste conduite par François Hollande de la part du Tavini aux prochaines européennes, du moins une déclaration favorable aux listes issues de la majorité « plurielle ».

Ces engagements ne concernent toutefois que les partis. Sur le plan institutionnel, le gouvernement français s'en tient à une démarche prudente. Il laisse se développer le processus autonomiste voulu par M. Flosse qui, outre les liens privilégiés qu'il entretient avec Jacques Chirac, a toujours maintenu des rapports de confiance avec le secrétaire d'Etat à l'outre-mer, Jean-Jack Queyranne. Et rien n'indique, par exemple, que Paris retienne la proposition de loi qui vient d'être déposée sur le bureau de l'Assemblée nationale par M. Vernaudon ; ce texte vise à redécouper les quarante et une circonscriptions territoriales de Polynésie et ne manquerait pas de bousculer la majorité conduite par M. Flosse.

Claude Régent

Nouvelle-Calédonie : M. Jospin tente d'apaiser les craintes du FLNKS

COMMENT trouver la parade ? C'est peu dire que le gouvernement et sa majorité avaient été mécontents des corrections apportées par le Conseil constitutionnel à la loi organique sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie (*Le Monde* du 18 mars). Le rapporteur du texte à l'Assemblée nationale, René Dosière (PS, Aisne), avait ainsi jugé que la décision du Conseil était « grave » et « susceptible de remettre en cause le processus » mis en place par l'accord de Nouméa du 5 mai 1998. En effet, le Conseil avait jugé qu'il suffisait de dix ans de résidence en Nouvelle-Calédonie pour pouvoir participer aux élections provinciales. Dans l'esprit des négociateurs, et particulièrement dans celui des indépendantistes du FLNKS, il y avait une autre condition : être inscrit sur le tableau annexe des listes électorales tel qu'il avait été arrêté pour le référendum du 9 novembre 1998, faute de quoi l'équilibre démographique, déjà défavorable à la communauté mélanésienne, risquerait d'être encore fragilisé par l'arrivée de nouveaux immigrants en provenance de métropole ou de l'archipel voisin de Wallis-et-Futuna.

A l'occasion d'une visite en Guyane, le 18 mars, le secrétaire d'Etat à l'outre-mer, Jean-Jack Queyranne, avait indiqué au *Monde* que « le gouvernement et les parlementaires sont tout à fait disposés à voir quels sont les moyens juridiques de revenir à l'esprit et à la lettre des accords de Nouméa ». Ce premier engagement n'a pas suffi. Divisé par des querelles internes, le Front de libération nationale kanak socialiste (FLNKS, indépendantiste) n'a pas manqué de se saisir du rétablissement par le Conseil constitutionnel d'un corps électoral

dit « glissant » pour se ressouder et menacer de boycotter les élections provinciales prévues le 9 mai.

A la veille de la dernière convention du FLNKS, le premier ministre s'est lui-même efforcé de donner tous les apaisements nécessaires au président du Front, Roch Wamytan – ainsi qu'au président du RPCR, Jacques Lafleur – pour leur indiquer, dans un courrier daté du 2 avril, que le gouvernement travaillait sur un projet d'amendement qui pourrait être introduit lors de l'examen du projet de révision constitutionnelle relatif à la Polynésie française. Dans un entretien à RFO, mardi 6 avril, M. Queyranne a précisé que cet « amendement constitutionnel d'initiative parlementaire » était préparé par la commission des lois de l'Assemblée nationale. « Nous avons été trop souvent roulés dans la farine depuis cent cinquante ans pour nous contenter de cela », a répliqué, à Nouméa, M. Wamytan.

Aussi, le gouvernement travaille parallèlement sur le calendrier pour que le texte polynésien et son amendement néo-calédonien puissent au moins faire l'objet d'une première lecture à l'Assemblée nationale avant les élections du 9 mai. Mais, sur le plan juridique, l'affaire est délicate : si elle prend pour modèle l'accord de Nouméa et l'évolution statutaire de la Nouvelle-Calédonie, la révision constitutionnelle relative à la Polynésie ne porte aucunement sur une modification du corps électoral local. L'avantage, pour le gouvernement, est qu'il pourrait ainsi éviter un nouvel examen par le Conseil constitutionnel des dispositions sur le corps électoral calédonien.

Jean-Louis Saux

La seconde phase du plan social étudiant fixe un objectif de 500 000 boursiers en 2003

Claude Allègre a obtenu un supplément de 1 milliard de francs par an

Le ministère de l'éducation nationale a détaillé, mercredi 7 avril, les mesures de la seconde phase du plan social étudiant qui entreront en

application à la rentrée 1999. L'objectif est de parvenir, d'ici à 2003, à ce que 30 % des étudiants bénéficient d'une aide financière. Claude

Allègre a obtenu 1 milliard de francs supplémentaires par an pendant quatre ans afin d'étendre et de diversifier les aides attribuées.

LA SECONDE PHASE du plan social étudiant annoncé en juillet 1998 par Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale et de la recherche (*Le Monde* du 11 juillet 1998), devrait entrer en application lors de la prochaine rentrée universitaire. Après avoir augmenté le nombre et le montant des bourses, le gouvernement s'apprête à proposer de nouvelles mesures afin de parvenir, dans les quatre ans, au nombre de 30 % d'étudiants bénéficiaires d'aides sociales, soit un plus de 500 000, au lieu de 26 % actuellement.

A l'issue de récents arbitrages interministériels, Claude Allègre a obtenu un engagement supplémentaire d'environ 1 milliard de francs (15,6 millions d'euros) chaque année jusqu'en 2003. Ils s'ajoutent aux 6,59 milliards de francs (102 millions d'euros) inscrits au budget 1999.

La décision la plus attendue par les syndicats intéresse les étudiants de premier cycle, dont la bourse ne sera plus automatiquement supprimée en cas d'échec aux examens. Pour tenir compte

des nouvelles modalités de validation des études (semestrialisation, passages conditionnels...), la bourse sur critères sociaux sera attribuée sur l'ensemble des deux ou trois années du cycle, en incluant un éventuel redoublement.

Elle sera également confirmée en cas de réorientation dans un autre établissement. Un peu plus de 13 000 étudiants devraient être concernés par cette mesure autrement appelée « l'année joker », promise en 1993 par le gouvernement d'Edouard Balladur.

Une bourse « à taux zéro » est par ailleurs instituée en faveur des étudiants dont les ressources parentales dépassent légèrement le plafond autorisé. Cette aide devrait exonérer 11 500 étudiants des droits d'inscription universitaires (1 000 francs environ, soit 15,6 euros) et du paiement de la Sécurité sociale (1 050 francs, soit 16,4 euros).

Plus timidement en revanche, le gouvernement s'est engagé en faveur d'une allocation préconisée par l'UNEF-ID au profit d'étudiants revendiquant leur autono-

mie par rapport à leurs parents. Parmi eux, les services sociaux ont constaté une proportion non négligeable de jeunes en situation de grande précarité. Cette allocation pourrait aussi s'adresser à des étudiants plus âgés, d'environ 22 à 23 ans, contraints d'assumer une activité salariée pour subvenir à la poursuite de leur scolarité. Pour la rentrée 1999, 7 000 allocations de cette nature seulement seront attribuées par des commissions académiques en fonction de critères imposés par des situations financières d'urgence.

« COMMISSIONS DE SITES »

Dans le dispositif gouvernemental, le plafond maximal de ressources familiales sera, en 1999 comme en 1998, relevé de 6 % pour permettre à environ 7 500 étudiants de bénéficier d'une bourse de premier échelon. Enfin, deux cents nouvelles aides « au mérite » d'environ 40 000 francs (625 euros) ont été reconduites en faveur d'étudiants d'origine modeste qui s'engagent à préparer les concours de l'Ecole nationale d'administra-

tion ou de la magistrature. En choisissant de diversifier les mécanismes d'attribution des bourses sur critères sociaux, le gouvernement s'est bien gardé de mettre en chantier une vaste réforme pourtant revendiquée par les syndicats. Un rapport élaboré en 1996 avait ainsi relevé que le système actuel bénéficiait autant aux familles aisées qu'aux défavorisées, en excluant la frange des classes moyennes. La réduction de divers avantages fiscaux (abaissement du quotient familial et diminution de la prise en charge de la pension alimentaire) cumulée avec le relèvement des plafonds de ressources devrait, en partie, combler cet écart.

Enfin, le plan social retenu par le gouvernement prévoit la relance de la médecine préventive ainsi que la création de « commissions de sites » dont la première mission sera la mise en place de guichets uniques pour faciliter l'ensemble des démarches d'accueil des étudiants.

Michel Delberghe

SAAB SCANIA

Saab vs. Hercules

L'un vole, l'autre roule. Les deux sont des gros-porteurs. Hercules C130 est équipé de rails de fixation pour maintenir en place les charges petites et grandes pendant le vol. Les CargoTracks de la Saab 9-5 Estate, une exclusivité Saab, font exactement la même chose sur la route. Le plancher coulissant optionnel facilite le chargement et le déchargement. Quatre turbomoteurs propulsent l'énorme Hercules dans les airs. Un moteur équipé d'un turbocompresseur permet une conduite rapide et facile de la Saab 9-5 Estate. Maintenant devinez lequel est le plus aérodynamique ?

Un rapport parlementaire estime injustifiée une aide permanente pour favoriser les 35 heures

L'étude privilégie une réforme des cotisations patronales

Alors que la présentation, par le gouvernement, de la seconde loi sur les 35 heures se rapproche, le débat sur la réforme des cotisations patronales

LA RÉFORME des cotisations sociales patronales, promise par le gouvernement, n'est pas « automatiquement liée aux 35 heures » pour le député Gérard Bapt (PS, Haute-Garonne) qui devait présenter devant le Sénat, mercredi 7 avril, un épais rapport sur le « rôle des flux financiers pour les collectivités publiques et les entreprises en matière d'emploi ». Commandité par l'Office parlementaire d'évaluation des politiques publiques, qui réunit les élus des deux Assemblées, le document va à l'encontre des solutions envisagées par Martine Aubry dans le cadre de la préparation de la seconde loi sur la réduction du temps de travail. L'aide pérenne que la ministre de l'emploi souhaite mettre en place pour prendre le relais de celle destinée à faciliter le passage aux 35 heures et fixée, jusqu'en juin, à 9 000 francs par an et par salarié, ne « se justifie pas », selon le rapport.

A partir de cette étude, qui passe en revue l'ensemble des aides publiques en faveur de l'emploi, M. Bapt a rédigé une note de synthèse. Ses conclusions s'appuient sur des études coordonnées par l'économiste Liêm Hoang-Ngoc et confiées à deux unités du CNRS, le

Metis (Mutation espace travail industrie et stratégie) et le LEST (laboratoire d'économie et de sociologie du travail). La dernière page est explicite : « Le Metis estime que l'aide pérenne ne se justifie pas. Il considère qu'elle doit prendre fin avec les aides accordées dans le cadre de la première loi, au motif que les entreprises qui en bénéficient ont maintenant pu absorber le choc des 35 heures grâce à ces aides et aux gains de productivité qu'elles réaliseront. » Mais c'est surtout le peu d'empressement des entre-

prises qui est en cause puisqu'elles « préfèrent visiblement attendre la seconde loi sans recourir à ces aides dont la contrepartie était un accroissement significatif d'emplois ». Les grands groupes, notamment, s'en passent. Par conséquent, le document insiste sur « l'inutilité de l'aide pérenne ».

Pour encourager la création d'emplois, une réforme des cotisations sociales suffirait. Or, M^{me} Aubry envisage toujours de combiner les deux, en réservant l'aide, sous forme d'allègement de charges, aux

dresse plusieurs pistes de réforme. Mais il s'oppose à l'instauration d'une aide pérenne pour encourager les entreprises à réduire leur temps de travail.

entreprises qui auront effectivement réduit leur temps de travail et selon un certain niveau de salaires. « Au lieu d'aller surveiller l'entreprise pour savoir si elle a bien rempli ses obligations en matière d'emploi, on pourrait mettre en place un système qui favorise la masse salariale », souligne, pour sa part, M. Bapt.

Plusieurs pistes, « à coût global constant », insiste le député, ont été tracées. La première est basée sur un transfert partiel, et éventuellement progressif, de l'assiette des cotisations sur la valeur ajoutée. Ce scénario, envisagé par M^{me} Aubry, aurait les faveurs de la CFDT. Une autre solution consisterait à transférer l'assiette sur l'excédent brut d'exploitation des entreprises. L'hypothèse séduit notamment le Syndicat national unifié des impôts (SNUI) mais pénalise l'investissement et risque donc de favoriser l'évasion fiscale et les délocalisations. La troisième voie, regardée de près par la CGT, vise enfin à garder l'assiette des salaires en modulant le taux des cotisations patronales en fonction de la part des salaires dans la valeur ajoutée.

Isabelle Mandraud

La nouvelle PAC en toile de fond du débat agricole

LES DÉPUTÉS devaient reprendre, mercredi 7 avril, l'examen du projet de loi d'orientation agricole, dans un contexte modifié par l'accord sur la nouvelle politique agricole commune, intervenu, vendredi 26 mars, au sommet européen de Berlin. Après l'échec de la commission mixte paritaire, jeudi 4 mars, le texte présenté par Jean Glavany, ministre de l'agriculture, compte 150 articles au lieu de 64.

« L'accord de Berlin a changé la donne », estime François Sauvadet (UDF, Côte d'Or), qui posera la question préalable car « il faut reprendre ce texte au fond, sur la fiscalité ou les questions économiques et sociales et proposer un vrai projet d'avenir ». Or, pour lui, le gouvernement et la majorité veulent « revenir à la mouture la plus dure du texte initial, sans esprit d'ouverture ». L'opposition devait aussi demander le renvoi en commission et soulever l'exception d'irrecevabilité.

« CASUS BELLI »

Rapporteur du projet, François Patriat (PS, Côte d'Or) salue les « avancées » obtenues par le Sénat. « Mais sur des points essentiels, ni le gouvernement ni moi ne céderont », précise-t-il. Exemple : l'article 1 bis sur la représentativité des organisations syndicales est particulièrement conflictuel car il aboutit à faire siéger la Confédération paysanne dans tous les organismes gérant des fonds publics ou investis d'une mission de service public. La FNSEA et le CNJA, habitués depuis longtemps à une « cogestion » à leur seul profit, ont fait savoir qu'il s'agissait, si l'article est adopté, d'un « casus belli ».

La majorité et le gouvernement veulent aussi supprimer l'article 6 d'origine, qui tentait de définir le périmètre des activités agricoles et para-agricoles (tourisme, travaux d'entretien), ce qui avait provoqué une levée de boucliers des milieux de l'artisanat, qui craint une concurrence déloyale. A propos des contrats territoriaux d'exploitation, Jean Glavany prône une certaine souplesse afin d'y intégrer des aides aux agriculteurs des zones difficiles, aux éleveurs ovins ou aux producteurs de graines oléagineuses mis à mal par les orientations de la PAC. Enfin, la FNSEA veut la création d'un fonds de promotion de l'agriculture qui devrait être doté, selon elle, d'au moins 50 millions de francs dont une partie financée par les professionnels.

François Grosrichard

La CGC-métallurgie veut une nouvelle négociation

Le président de la Fédération CFE-CGC de la métallurgie, Jean-Pierre Chaffin, a souhaité, mardi 6 avril, rouvrir des négociations en mai avec le patronat de cette branche pour « améliorer » l'accord sur les 35 heures conclu le 28 juillet 1998. Très controversé, cet accord, dont la CGC, comme la CFCT et FO, fut signataire, généralise les « forfaits-cadres », c'est-à-dire la rémunération fixe de tout le temps de travail, heures supplémentaires comprises. Pour la CGC, ces forfaits annualisés doivent désormais être « détachés » du contingent des heures supplémentaires : « Pour le calcul du temps de travail des cadres, la seconde loi sur les 35 heures doit valider le recours à l'unité jour et non plus à celle des heures », a précisé M. Chaffin, favorable à une semaine de quatre jours. M. Chaffin a aussi exprimé à propos de la loi sur les 35 heures son « satisfecit sur le plan qualitatif », car elle a « relancé la négociation », mais il a estimé que l'impact en termes d'emplois était « un peu décevant ».

« Transaction pénale » pour les usagers de drogues « douces »

BERNARD KOUCHNER propose depuis longtemps d'assouplir la loi du 31 décembre 1970 sur la consommation de drogues douces. Le secrétaire d'Etat à la santé sait que la modification de l'article L. 628 du code de procédure pénale, qui prévoit des peines de deux mois à un an d'emprisonnement pour usage de stupéfiants, n'est pas à l'ordre du jour. Or voilà que le débat sur le projet de loi relatif aux « alternatives aux poursuites pénales », sans mettre en cause l'article L. 628, ouvre une « troisième voie » entre le classement sans suite et les poursuites pénales pour usage de stupéfiants.

INTERPRÉTÉ COMME UN « SIGNAL D'INDULGENCE »

Mardi 6 avril, les députés ont discuté, en première lecture, du projet de loi d'Elisabeth Guigou, adopté en juin 1998 par le Sénat. Ce texte, qui vise à éviter les classements sans suite des délits, prévoit notamment la création d'une procédure alternative intitulée « composition pénale » : le procureur de la République pourrait proposer aux auteurs de certains délits et contraventions une « transaction » pour réparer les dommages : versement d'une amende, réalisation d'un travail non rémunéré au profit de la collectivité, etc.

Lors de l'examen du texte en commission des lois, en janvier, Gérard Gouzes (PS, Lot-et-Garonne) a fait adopter un amendement qui étend la composition pénale à l'usage de stupéfiants. « Ce délit ne fait l'objet, actuellement, d'aucune poursuite ; ou, au contraire, pour avoir fumé un joint, une personne se

retrouve au tribunal correctionnel, au milieu des voyous ! », explique M. Gouzes, qui n'est pas, par ailleurs, partisan de la dépenalisation des drogues douces. L'amendement a été discrètement salué par M. Kouchner.

En séance, M^{me} Guigou lui a réservé un accueil plus prudent. Cette mesure ne doit pas être perçue comme un « signal d'indulgence », a prévenu la ministre de la justice, qui s'en est remise à la « sagesse » de l'Assemblée. « Je suis désolé, c'est comme cela que ce sera interprété dans l'opinion publique ! », a répondu Thierry Mariani (RPR, Vaucluse). Selon M. Mariani, soutenu par François Goulard (DL, Morbihan), cet amendement donne un « second signal » inquiétant : le 16 mars, lors de l'examen, en seconde lecture, du projet de loi de Jean-Claude Gayssot sur la sécurité routière, l'Assemblée avait rejeté deux amendements de l'opposition visant à instaurer le dépistage de stupéfiants chez les conducteurs.

L'amendement de M. Gouzes a été adopté, mais les députés ont refusé d'étendre la composition pénale à la conduite en état d'ivresse, sévèrement sanctionnée dans le texte de M. Gayssot. « Sortons-nous de l'idée que nous votons un texte laxiste ! », a plaidé, en vain, Louis Mermaz (PS), rapporteur de la commission des lois. Pour dissiper tout malentendu, les députés ont modifié le titre du texte, devenu projet de loi « renforçant l'efficacité de la procédure pénale »...

Clarisse Fabre

Les députés déplorent la limitation des pouvoirs de la CPI

BIEN QUE le conflit du Kosovo démontre la nécessité d'une juridiction internationale permanente, capable de juger à tout moment les auteurs de crimes contre l'humanité, de génocides ou de crimes de guerre, les députés n'étaient qu'une poignée, mardi 6 avril, dans l'hémicycle, pour examiner le projet de loi constitutionnelle autorisant le gouvernement à reconnaître le statut de la Cour pénale internationale (Le Monde du 7 avril). Le texte a été adopté à l'unanimité, seul le député « souverainiste » Jacques Myard (RPR, Yvelines) s'étant abstenu pour exprimer sa crainte d'une dérive vers une « justice politique » internationale.

La plupart des députés présents ont cependant regretté la limitation des pouvoirs de la future Cour pénale internationale (CPI) et déploré que la France ait, au moment de la négociation du traité créant la CPI, introduit une clause qui permet à chaque Etat signataire de récuser pendant sept ans la compétence de la Cour pour les crimes de guerre. François Goulard (DL, Morbihan) a jugé cette disposition « frustrante ». François Asensi (PCF, Seine-Saint-Denis) l'a trouvée « très discutable » ; elle revient, selon lui, à accorder une « immunité totale pour tous les crimes de guerre commis pendant cette période ». Arthur Paecht (UDF, Var) a affirmé qu'« à titre personnel », il y est « hostile ». Louis Mermaz (PS, Isère) a noté que « cette disposition

transitoire risque de ne pas l'être » car elle « devra être réexaminée lors d'une conférence de révision du traité », dans sept ans. Or, a-t-il observé, « les crimes de guerre sont les plus fréquents ». Guy Hascoët (Verts, Nord) a indiqué que les Verts ont demandé au premier ministre que la France n'y ait pas recours.

Elisabeth Guigou a justifié cette clause en expliquant qu'elle « a permis d'obtenir un accord général sur le statut de la Cour ». Selon la ministre de la justice, la définition des crimes de guerre est si large que « des plaintes manifestement infondées (...) pouvaient être assez facilement [déposées] contre des dirigeants de pays démocratiques, en visant des opérations menées dans le cadre du maintien de la paix ». Elle a affirmé que « si des citoyens français commettaient des crimes de guerre, ils seraient de toute façon traduits devant les tribunaux français ».

« UN LONG PROCESSUS »

Après son adoption en première lecture par l'Assemblée, cette révision constitutionnelle va devoir être adoptée dans les mêmes termes par le Sénat - qui l'examinera le 29 avril - avant d'être ensuite soumise au Parlement réuni en Congrès. Après quoi, les parlementaires devront adopter le projet de loi autorisant formellement la ratification par la France du traité signé à Rome le 18 juillet 1998. Il faudra enfin que soixante Etats procèdent

La vie de château de Michel Giraud devant la justice

Le prévenu se dit victime d'un complot

LE TRAIN DE VIE et les obligations professionnelles et sociales de Michel Giraud nécessitaient-ils l'emploi à plein temps, dans sa résidence privée, d'un couple de domestiques payés par le conseil régional d'Ile-de-France quand il en était le président ? Ou bien l'élu (RPR) a-t-il tiré illégalement profit de son titre et de l'argent public pour disposer gratuitement, dans son château de Morsang-sur-Seine (Essonne), d'un gardien-jardinier et d'une employée de maison ?

La question fit l'objet, le 6 avril, d'un long débat à la 17^e chambre du tribunal correctionnel de Paris devant laquelle M. Giraud comparait pour « prise illégale d'intérêts et complicité de faux et d'usage de faux ». Un débat pointilleux, au cours duquel le prévenu affichait une incompréhension totale devant ce qui lui était reproché. Car, disait-il, c'était dans « un souci d'économie des fonds publics », de « simplicité », de « légalité », et aussi « d'efficacité conviviale » qu'il s'était résolu à utiliser son château personnel comme lieu de séminaire et de réception.

Le ministre de l'intérieur de l'époque, Gaston Defferre, ajoutait-il, avait approuvé la « modestie » de ce dispositif dans lequel M. Giraud se contentait comme logement de fonction d'un petit pied-à-terre parisien et de la mise à disposition personnelle de deux agents. Un système particulièrement économique pour le contribuable, affirmait encore le président du conseil régional.

Là n'était pas la question, coupait la présidente Martine Ract-Madoux. « Ce qu'on vous reproche, c'est d'avoir personnellement tiré profit du dispositif, en faisant l'économie de l'entretien de votre résidence privée. » Faux, s'insurgeait M. Giraud, assurant que le travail

du couple d'employés faisait l'objet d'un « calibrage » précis, se concentrant sur les nombreuses réceptions officielles et laissant à la famille du propriétaire (enfants et petits-enfants) la responsabilité des autres tâches, et notamment du jardinage.

« En fait, estimait l'ancien président, ce nouvel avatar ne devrait pas être dissocié d'une série dont j'ai été victime, dans le cadre d'une entreprise de démolition personnelle. J'ai tout entendu depuis trois ans. Et je me dis que tout cela n'est pas innocent, ne peut être qu'inspiré... »

« Suggérez-vous un complot ?, demanda la présidente.

« Oui, bien sûr. Mais je n'ai ni explication ni délation... »

UN SIMPLE « HABILLAGE » ?

C'est alors que l'on en vint à examiner les circonstances dans lesquelles furent signés, en janvier 1995, deux avenants aux contrats des deux employés : le premier perdait son titre de jardinier pour ne rester que « gardien » de la résidence, la seconde demeurerait « employée de maison » mais se voyait affectée au logement de fonction parisien. Le signataire des avenants, Xavier de La Gorce, alors directeur général adjoint des services de la région, aujourd'hui accusé de faux, a du s'expliquer : « Je voulais mettre le contrat en conformité avec le droit (...) car jamais Michel Giraud n'aurait accepté qu'on lui retire les deux personnes à son service. N'était-ce donc qu'un simple « habillage » ? a demandé la juge. Comment le savoir, répondit M. de La Gorce en admettant n'avoir jamais osé demandé à son patron : « Président-ministre, ce n'est pas rien ! »

Plaidoieries et réquisitoires le 19 avril.

Annick Cojean

DÉPÊCHES

■ **INSPECTEURS DU TRAVAIL** : l'association Villermé, groupe de réflexion comptant deux cents inspecteurs du travail, vient de lancer un appel pour exiger l'abrogation de la circulaire du 5 janvier 1999 du ministère de l'emploi et de la solidarité portant sur les relations que doivent avoir les fonctionnaires avec les médias (Le Monde du 10 février). L'initiative de cet appel, précise le président de Villermé, Bernard Grassi, a été prise après « une série de contacts infructueux avec le ministère de l'emploi pour modifier cette circulaire ». De leur côté, les syndicats CGT, CFDT, FO, UNSA et SUD du ministère de l'emploi viennent de lancer une pétition interne dans laquelle ils demandent aussi le retrait de cette circulaire, qui invitait les fonctionnaires du ministère à faire preuve d'une « vigilance redoublée » dans leurs contacts avec les médias.

■ **JUSTICE** : la défense de l'avocat Eric Turcon a cité à comparaître, mardi 6 avril, devant le tribunal correctionnel, de Paris les juges d'instruction Eva Joly et Laurence Vichnievsky pour « violation de domicile » et « atteinte au secret des correspondances de l'avocat ». Les conseils de M^e Turcon reprochent aux deux magistrats les conditions d'une perquisition effectuée le 26 janvier au cabinet et au domicile de leur client, avocat d'Alfred Sirven, l'ex-directeur des « affaires générales » d'Elf, actuellement en fuite (Le Monde du 3 avril).

■ **MNEF** : Pouria Amirshahi, vingt-sept ans, ancien président du syndicat UNEF-ID, a été élu, vendredi 2 avril, président de la Mutuelle nationale des étudiants de France (MNEF) par le conseil d'administration issu des élections de février. Arrivé en tête avec 40,08 % des voix sur une liste commune UNEF-ID et UNEF, il succède à Marie-Dominique Linalle. La première décision du nouveau président a été de retirer toutes les délégations de représentation de la MNEF dans les structures, associations et sociétés commerciales où siège la Mutuelle.



SI DENIS
SI OUVEN
PARIS

à 5 min de PARIS

**LE 1er SUPERMARCHÉ
DE L'AUTOMOBILE**



**Géant
OCCASIONS
TOUTES
MARQUES**

500 occasions récentes en stock permanent au meilleur prix

227, bd Anatole France 93200 St DENIS - 01 49 33 60 90
De PARIS : Pte de St Ouen, aller à la Mairie de St Ouen, puis 300 m

NOUS ACHETONS COMPACT VEHICULES RECENTS années 94 à 98 25000km/an pour diesel - 15000 km/an pour essence

CONTACTER M. MERCIER 01 49 33 60 86 - 01 49 33 60 90

L'environnement donne de l'imagination au travail

Cantonnier de rivière, jardinier-animateur, éco-gardien ou esthéticienne de ville... La préservation du cadre de vie ressuscite d'anciens métiers ou en crée de nouveaux. Ce sont d'abord les associations, par le biais des emplois-jeunes, qui soutiennent ces activités d'utilité publique

SAINT-OMER
(Pas-de-Calais)

de notre envoyé spécial

Le ciel gris et bas donne un charme mélancolique à Saint-Omer, à la rencontre de la terre et de l'eau, sur les bords de la rivière Aa, au cœur du parc naturel régional de l'Audomarois : son marais de 3 400 hectares, à la jonction des plaines de Flandres et des collines de l'Artois, est l'un des seuls en France à être encore en activité. Anciennes tourbières transformées en étangs, roselières sauvages, pâtures humides, l'ensemble est sillonné par plus de 160 kilomètres de watergangs - ces « chemins d'eau » navigables caractéristiques des zones humides du nord - sur lesquels glissent « bacôves » ou « escutes », bateaux traditionnels à fond plat. Entre Saint-Omer et la rive flamande, ils servent, en cette terre d'élection du maraîchage, au transport du chou-fleur, l'été, et de l'endive, l'hiver.

Cent vingt familles maraîchères exploitent toujours, bon an mal an, 500 hectares de « légères », flots de terres cultivables enserrés par les canaux qui jouent un rôle essentiel pour la survie du marais, milieu ex-

ceptionnel et fragile qu'il faut préserver et entretenir. C'est l'un des soucis de Bernard Acloque, le directeur du parc, qui entend privilégier le côté pédagogique auprès du public (quelque 90 000 visiteurs par an) et renforcer le secteur entretien des canaux et des 80 kilomètres de berges de la rivière Aa, un des charmes de la région.

« EMPLOIS DE BONNE QUALITÉ »

Une expérience originale en matière de création d'emplois est née de cette nécessité : le cantonnier de rivière. Il n'y a pas si longtemps encore, les agriculteurs entretenaient les petits cours d'eau : élagage des arbres, réparation des berges, ramassage de débris divers... Une pratique peu à peu abandonnée si bien que les rivières, devenues parfois de véritables poubelles, ont vu leur débit se modifier ; le risque d'inondation s'en est trouvé accru.

Le parc naturel régional a donc mis sur pied, il y a un an, une équipe permanente d'entretien de l'Aa. Le budget annuel de fonctionnement de l'opération s'élève à 1,6 million de francs (près de 244 000 euros) avec la participation des dix communes concernées et

de leurs structures intercommunales, du conseil général du Pas-de-Calais, du conseil régional Nord - Pas-de-Calais, des aides de l'Etat et de l'Agence de l'eau. Encadrés par un technicien de rivière, onze jeunes (âgés de dix-huit à vingt-six ans) reçoivent, un jour par semaine, une formation « diplômante » et, parallèlement, s'attachent à la remise en état de la rivière Aa et à la sensibilisation des riverains.

Attachés à leur région, ayant pour la plupart exercé des petits boulots bien loin de ceux attachés à l'environnement, ils ne regrettent pas leur choix. « J'aime bien la nature, explique Frédéric, vingt-six ans, qui a travaillé en usine à la fabrication de boîtes de vitesse. Ce qui m'intéressait, c'était d'avoir des contacts humains. » « C'est mieux qu'à l'usine, renchérit Laurent, son cadet de deux ans qui a une formation d'électricien. Maintenant, je regarde la rivière d'une autre manière. » Tous espèrent faire carrière dans ce métier original, au-delà des cinq ans stipulés dans leur contrat.

La pérennisation de ces nouveaux métiers de l'environnement reste l'objectif principal et le point

d'ancrage des inquiétudes des uns et des autres. « Le parc n'est qu'un impulsif d'une certaine dynamique, rappelle M. Acloque. À l'issue du contrat de cinq ans, ce sont aux structures intercommunales de prendre le relais et de pérenniser des emplois dont elles commencent à

dans une courbe qui ne fléchit pas, déclare Jean-David Abel, conseiller de Dominique Voynet, ministre de l'environnement. Ces nouveaux emplois sont de bonne qualité, occupés pour une bonne part par des gens formés, qui ne sont pas des bouche-trous. Mais l'expérimental a fait son

pour le jeune que pour l'intérêt public », souligne Chantal Ogier, du parc naturel régional du Lubéron. Certaines collectivités locales l'ont bien compris : elles se tournent désormais vers le mouvement associatif qui défriche ce nouveau terrain d'emplois avec plus de souplesse et d'imagination.

Tac-Tic et réhabilitation du patrimoine

Le territoire de la Thiérache du centre, situé dans le nord-est de la Picardie, pays de bocage célèbre pour ses églises fortifiées, s'est engagé dans une opération de valorisation de son patrimoine bâti en y greffant une action d'insertion. L'association Tac-Tic, qui a été chargée en 1995 de ce projet, emploie cinq permanents et quarante-cinq personnes sous divers types de contrats qui sont formés aux métiers traditionnels du bâtiment (tailleurs de pierre, briquetiers...). Tac-Tic gère plusieurs dizaines de chantiers par an pour la résorption des ruines ou la réhabilitation du petit patrimoine local (calvaires, lavoirs...). Elle commercialise les matériaux récupérés pour un chiffre d'affaires qui s'élevait en 1998 à 250 000 francs (38 112 euros).

entrevoir l'utilité. » Aussi est-il envisagé une extension du périmètre d'intervention et des domaines de compétence de l'équipe pour le maintien de tous les postes.

« On a prévu, dans le cadre des emplois-jeunes, la création de plus de 10 000 emplois et nous sommes

temps, il faut désormais mettre du vrai contenu dans les emplois. »

Dans cette filière de protection et de gestion de l'environnement en milieu rural, la Fédération des parcs naturels régionaux de France aura créé 250 emplois-jeunes fin 1999. Le milieu urbain s'avère lui aussi propice aux nouveaux services liés à l'amélioration du cadre de vie. Ainsi, à Apt (Vaucluse), a été créé le poste d'esthéticienne de ville : sa titulaire a pour mission de relever tout ce qui enlaidit l'espace urbain.

Jardinier-animateur, éco-garde, guide-gardien de gîtes ruraux... Les nouveaux services doivent nécessairement s'articuler autour d'une dynamique de développement territorial durable. « Il faut que tout le monde soit persuadé qu'un poste lié à l'environnement est autant créé

INITIATIVES INDIVIDUELLES

De nombreuses initiatives individuelles sont entreprises ici et là. L'audace et la ténacité de leurs promoteurs sont souvent payantes. Ainsi, trois Angevins quinquagénaires, un peu sur la touche en raison de leur âge, ont décidé d'unir leur compétence, leur enthousiasme et... leurs économies pour réhabiliter les anciens « métiers du feu » : forgeron, charbon, maréchal-ferrant, souffleur de verre, doreur sur métaux, sans oublier les artisans du bois - tonnelier, ébéniste, marqueteur. Ils ont mis sur pied un projet de village artisanal itinérant - « Vulcain, les métiers d'antan » -, qui s'étend sur 15 000 m² et déplacera six camions à travers la France. Vingt artisans, rémunérés par « Vulcain », parraîneront un jeune et lui apprendront leur savoir-faire. Jacques Bernard, sculpteur, à l'initiative de ce projet qui représente un investissement de 5 millions de francs (l'association attend les aides d'organismes bancaires et de collectivités locales), ne doute pas du succès. « On va créer d'un seul coup trente-sept emplois », dit-il. La caravane « Vulcain », qui doit démarrer en mai, recherche le premier village qui voudra bien l'accueillir...

Ali Habib

Paris : règlement sur mesure dans le 1^{er} arrondissement

LE PROBLÈME avec Alain Le Garrec, conseiller socialiste du 1^{er} arrondissement de Paris, c'est qu'on ne peut pas l'arrêter quand il prend la parole. Tel est le reproche, en forme d'aveu, que lui fait le maire RPR, Michel Caldaguès, maître des séances du conseil d'arrondissement depuis 1983. Pour limiter les interventions de son opposant, qui a fait irruption en 1995 sur la scène municipale, le sénateur gaulliste a donc fait adopter, mardi 6 avril, un règlement intérieur taillé sur mesure contre son adversaire. En usant d'arguments que des élus de gauche ne sauraient contester.

Des témoignages d'abord : M. Caldaguès a fait venir deux élus RPR des 19^e et 20^e arrondissements, Michel Bulté et Paul Aurelli, tous deux adjoints au maire de Paris, Jean Tiberi, venant dénoncer le « comportement totalitaire » des maires de gauche, Roger Madec et Michel Charzat. « Le portrait de Jacques Chirac ne figure même pas dans la salle des séances de la mairie du 19^e », accuse M. Bulté.

La caution politique ensuite : le nouveau règlement est inspiré de celui de Clichy-La-Garenne, commune de gauche des Hauts-de-Seine. Des questions d'actualité y sont possibles, mais limitées dans le temps, lequel est réparti en fonction de l'import-

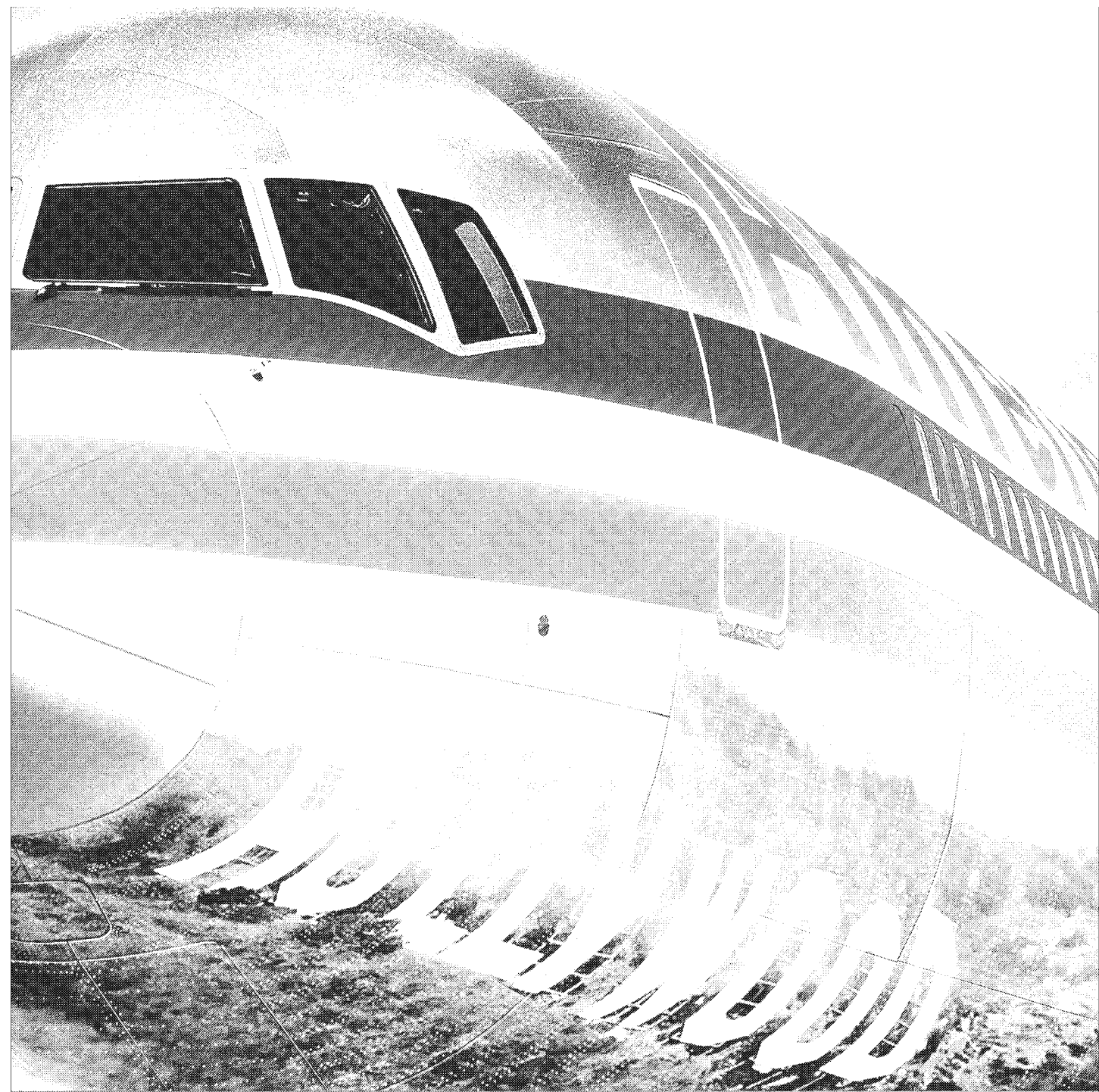
tance des groupes municipaux. Magnanime, M. Caldaguès propose un aménagement de la formule, au nom d'une valeur dans l'air du temps : la parité. Désormais, les trois élus d'opposition (deux femmes, un homme) pourront poser chacun une question, alors que, depuis le début de la mandature, M. Le Garrec en a posé 114, contre 10 pour chacune de ses colistières. « Reconnaissez que je n'ai jamais usé à votre encontre d'un quelconque rapport de force », lance le maire en direction de Françoise Fabre, unique élue de gauche jusqu'en 1995. « Mais le rapport de force, justement, a changé », répond doucement celle-ci, se défendant d'être victime d'une quelconque « pression machiste ».

« De quoi avez-vous peur ? Vous me reprochez d'être en prise avec la réalité de l'arrondissement », rétorque M. Le Garrec. Le règlement est adopté, « à l'unanimité », annonce machinalement M. Caldaguès, alors que la gauche a voté contre. Rectification faite, il passe à la suite de l'ordre du jour. Sur chaque dossier, M. Le Garrec, têtu, demande : « Pourquoi ça coûte si cher ? » Question rituelle perçue par le maire comme un « sous-entendu venimeux ».

Pascale Sauvage

Les députés débattront d'un « haut conseil de l'agglomération parisienne »

UNE PROPOSITION de loi de Georges Sarre, député (MDC) de Paris et maire du 11^e arrondissement, sur la création d'un « haut conseil de l'agglomération parisienne » sera examinée par l'Assemblée nationale le 29 avril. Actuellement, Paris et les communes de sa proche périphérie n'ont aucune structure de coopération. Selon le projet de M. Sarre, il s'agit de mettre en place une instance élue de coopération intercommunale pour mettre fin aux inégalités entre Paris et les communes des trois départements de la petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne). Le « haut conseil » disposerait de compétences en matière d'aménagement et de logement, de transports et d'environnement, ainsi que de développement économique. Cette instance serait financée par une dotation de l'Etat et par des recettes fiscales provenant d'une taxe professionnelle à taux unique.



Découvrez Los Angeles vu par American à partir du 2 juin.

Pour un billet acheté, un billet offert.

American Airlines® est heureuse d'annoncer le lancement de son nouveau vol quotidien sans escale pour Los Angeles à partir du 2 juin. En achetant et en effectuant un aller et retour sur Los Angeles en Classe Affaires avant le 31 août 1999, vous recevrez un billet gratuit en classe économique pour atteindre l'une des 170 destinations que nous desservons aux USA continentales. En plus du vol pour Los Angeles, American propose au départ de Paris cinq vols sans escale et quotidiens à destination de Boston, Chicago, Dallas/Fort Worth, Miami et New York.

Pour toutes informations ou réservations, contactez votre agence de voyages ou appelez American Airlines® au 0 801 672 872. 3615 American Airlines (1,29 F/mn). www.aa.com.

Paris/Orly Sud - Los Angeles - Vol AA 139
Départ 09 h 40 - Arrivée 12 h 35

Los Angeles - Paris/Orly Sud - Vol AA 140
Départ 15 h 30 - Arrivée 11 h 15*

*arrivée le lendemain.

American Airlines®

HORIZONS

DOSSIER

Vukovar-Pristina : huit années de terreur

Massacres, expulsions, déplacements de populations : au nom de la « purification ethnique », les nationalistes serbes, de l'ex-Yougoslavie ont multiplié depuis 1991 les crimes contre les civils croates et bosniaques. Cette politique a fait des émules chez les Croates, à un moindre degré. Les estimations les plus fiables font état de deux cent mille morts et plus de trois millions de personnes déplacées

Il n'existe aucun bilan chiffré incontestable des morts qu'a provoquées la politique de « nettoyage ethnique » mise en œuvre à partir de 1991 dans l'ex-Yougoslavie – en Croatie d'abord, puis en Bosnie –, avant de toucher le Kosovo. L'évaluation la plus couramment admise est de 200 000 morts. On dispose en revanche d'une masse considérable de documents décrivant les crimes commis au nom de cette politique qui, par définition, s'en prend aux civils.

L'objectif étant d'éliminer une catégorie ethnique de tout un territoire, les moyens sont les exactions et la terreur pour la faire fuir, ou les massacres purs et simples ; dans les villes de Bosnie assiégées par les forces serbes et dont les habitants ne pouvaient par conséquent pas s'enfuir, des actes de violence sans aucune utilité militaire ont aussi été commis (obus tirés sur des groupes d'enfants, des marchés à Sarajevo, sur des terrasses de café à Tuzla).

C'est en Croatie, dans les régions où résidait une forte minorité serbe qui ne voulait pas vivre dans une Croatie indépendante de Belgrade, que cette politique a été, pour la première fois, mise en œuvre par l'armée fédérale yougoslave à dominante serbe, aidée par les milices. Les atrocités commises à Vukovar et Osijek, en Slavonie orientale, en marquèrent l'apogée à la fin de 1991. Le nettoyage ethnique allait ensuite être très systématiquement mis en place par les Serbes pendant trois ans et demi en Bosnie, d'abord dans la région de Prijedor (nord-ouest) et de Brcko (nord), puis dans de larges parties de tout le territoire bosniaque, jusqu'à l'attaque des enclaves musulmanes de Bosnie orientale et à la chute de Srebrenica en juillet 1995.

Entre-temps, la politique du « nettoyage ethnique » avait fait des émules chez les Croates. A partir du début de 1993 et pendant plus d'un an, les forces croates s'y adonnèrent en Bosnie centrale contre les musulmans. En Croatie, lors de la reconquête de la Krajina en août 1995, des méthodes similaires furent utilisées par l'armée croate contre des civils serbes ; il y a deux semaines, des fuites émanant du Tribunal de La Haye annonçaient que trois généraux de l'armée croate, qui avaient commandé ces opérations de l'été 1995 en Krajina, allaient être prochainement inculpés.

Mais ce qui ressort de tous les rapports officiels est que les actions criminelles n'ont pas été menées sur la même échelle par les Croates (et encore moins par les Bosniaques) et par les Serbes.

UNE ENORME DOCUMENTATION

Des documents officiels recensant les crimes commis ont assez vite été disponibles. Dès octobre

Les deux cent mille morts du « nettoyage ethnique »



Sources : TPI, Atlas des conflits fin de siècle, Ed. Autrement.

1992, le Polonais Tadeusz Mazowiecki, rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme de l'ONU, publiait le premier de ses rapports sur la Bosnie, dans lequel il dénonçait « le nettoyage ethnique comme but de guerre ». En mai 1994, le Conseil de sécurité de l'ONU recevait les cinq imposants volumes de l'étude qu'il avait commandée à une commission

d'experts dirigée par l'Égyptien Cherif Bassiouni. Le rapport, portant sur la Croatie et la Bosnie, concluait que « les actes de nettoyage ethnique n'ont pas été commis par des groupes isolés ou des bandes incontrôlées ». Tout « concourt à révéler un dessein, une systématisation ainsi qu'une certaine planification et une coordination de la part des plus

hautes autorités (...). Ces actes illégaux sont fréquemment vantés par leurs auteurs comme étant des tâches positives, patriotiques. Ces facteurs, ainsi que d'autres, montrent l'existence d'un élément de direction supérieure ». Le rapport précisait que l'armée fédérale était directement impliquée dans la mise en œuvre du « nettoyage ethnique » dans certaines régions.

Devant l'ampleur des exactions, le Conseil de sécurité décida début 1993 de créer un Tribunal ad hoc pour l'ex-Yougoslavie (le TPI). Les enquêtes qu'il a menées constituent un recensement très précis, bien que non exhaustif, des crimes commis en Croatie et en Bosnie. L'acte d'accusation dressé, par exemple, contre l'ancien maire serbe de Vukovar, Slavko Dokmanovic (qui s'est suicidé dans sa cellule de Scheveningen aux Pays-Bas en juillet 1998), décrit dans le détail certains aspects du siège de la ville, particulièrement l'épisode de l'ex-termination des malades de l'hôpital. L'acte d'accusation contre le général Tihomir Blaskic, l'un des officiers qui commandaient les forces croates de Bosnie, éclaire sur les exactions commises dans la vallée de la Lasva, en Bosnie centrale, notamment « l'assassinat de femmes, d'enfants et de vieillards par les troupes de Blaskic, parfois à moins de 300 mètres de son quartier général ».

La déposition, en juillet 1996, du jeune Drazen Erdemovic, seul inculpé à avoir plaidé coupable à ce jour, confirme les méthodes des forces serbes en Bosnie. Il a raconté notamment avoir tué en une journée, le 16 juillet 1995, plusieurs dizaines de musulmans (70 environ) faits prisonniers après la chute de l'enclave de Srebrenica. Des cars arrivaient, on en faisait descendre les hommes, désarmés, les mains liées dans le dos, par groupes de dix qu'on amenait à 20 mètres devant les soldats serbes et qui étaient exécutés à l'arme automatique. Quinze à vingt autobus sont arrivés dans la journée, a raconté Erdemovic, entre 1 000 et 1 200 musulmans ont été liquidés ce jour-là à la ferme de Pilica, près de Srebrenica. Le TPI a enquêté sur le site de ce massacre et nombre d'autres charniers en Bosnie.

CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ

Ce ne sont que quelques exemples du travail effectué par le TPI. Le texte qui donne une idée globale de ce qui s'est passé en Bosnie est le premier acte d'accusation dressé contre Radovan Karadzic, chef politique des Serbes

de Bosnie pendant la guerre, et contre Ratko Mladic qui commandait l'armée (le deuxième acte d'accusation contre les deux hommes porte exclusivement sur les événements de Srebrenica). Les deux hommes, en dépit de démêlés politiques avec Milosevic sur la fin, ont bénéficié, jusqu'en août 1995, du soutien militaire de Belgrade.

Ils sont accusés de « génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre », notamment pour les faits suivants :

Camps d'internement : le document, qui en donne une liste non limitative, indique que « des détenus ont à maintes reprises assisté et/ou fait l'objet d'actes inhumains, y compris les suivants : meurtre, viol, violences sexuelles, tortures, coups et blessures, vol, ainsi que d'autres formes d'atteinte à l'intégrité mentale et physique. » Beaucoup ont disparu.

Prise pour cibles de dirigeants politiques et d'intellectuels : le texte indique que des listes étaient fournies par le parti de Karadzic ; « sur la base de ces listes, des dirigeants musulmans et croates bosniaques ont été arrêtés, internés, ont fait l'objet de violences physiques et dans de nombreux cas ont été exécutés ».

Déportations : « Des milliers de musulmans et de Croates bosniaques des régions de Vlasenica, Prijedor, Bosanski Samac, Brcko et Foca notamment, internés dans des camps, ont été expulsés et déportés. De plus, des civils – y compris des femmes, enfants et personnes âgées – ont été enlevés directement de leurs domiciles et utilisés dans le cadre d'échanges de prisonniers par les forces militaires et politiques serbes. »

Pillonnage de rassemblements de civils : la liste, non exhaustive, cite douze cas, dont le pillonnage d'un stade de football à Sarajevo lors d'un match (15 morts) et celui des terrasses de café de Tuzla (195 morts).

Appropriation de biens, destructions : elles ont eu lieu, dit le texte, « sur une grande échelle, sans être justifiées par des raisons militaires ». Les personnes expulsées ou détenues dans des camps devaient signer des documents par lesquels ils abandonnaient la propriété de leurs biens aux autorités serbes. « Les maisons et établissements industriels et commerciaux musulmans et croates ont été systématiquement détruits dans des zones où les hostilités avaient cessé ou qui avaient été épargnées par les combats. Le but était de s'assurer que les habitants ne pourraient pas rentrer. » Les mosquées et églises catholiques ont été détruites « systématiquement et sur une grande échelle ».

Claire Tréan

★ Voir les articles d'Yves Heller sur l'ex-Yougoslavie de 1990 à 1995, rassemblés dans *Des brasiers mal éteints*, Le Monde Editions, 339 pages, 120 F.

Quelques noms dans une liste sinistre d'assassinats et de déportations

VUKOVAR

Symbole de la résistance croate, la ville tombe le 18 novembre 1991, après trois mois de siège, aux mains de l'armée serbo-fédérale appuyée par des milices serbes. La ville est détruite, les rues jonchées de cadavres. Outre les morts – entre 3 000 et 5 000 selon les sources –, 4 000 personnes sont portées disparues. Le 19 novembre, 260 personnes – malades, personnel soignant, combattants croates –, sont évacuées de l'hôpital municipal par les Serbes. Deux cents d'entre elles vont être exécutées non loin de Vukovar et leurs corps ensevelis dans le charnier d'Ovcara.

PRIJEDOR, KERATERM, OMARSKA

C'est dans cette région nord que commence, au printemps 1992, la première grande vague de nettoyage ethnique en Bosnie. Au lendemain de la prise de Prijedor par les forces serbes, le 30 avril, les femmes, enfants et vieillards non serbes sont séparés des hommes de 16 à 60 ans, et envoyés dans un camp établi dans un village voisin, puis déportés vers les régions sous contrôle du gouvernement musulman bosniaque. Les hommes sont emmenés dans deux camps

d'Omarska. Les témoignages des rescapés de ces camps (privation d'eau pendant plusieurs jours alors qu'il fait 40 degrés, tortures, mutilations, viols, exécutions sommaires) sont rassemblés et nourrissent plusieurs dossiers d'instruction du TPI.

SARAJEVO

Le siège de la ville commence le 2 mai 1992. Il va durer trois ans et demi, pendant lesquels les Sarajéviens devront affronter la menace des obus et des tirs de snipers pour aller se procurer de l'eau, vivront sans électricité et sans chauffage, survivront grâce au pont aérien humanitaire. Trois ans et demi ponctués des massacres perpétrés par les forces serbes massées sur les collines alentour : 29 mai 1992, un obus de mortier s'abat sur une file d'attente devant une boulangerie (16 morts) ; juin 1993, des obus tuent 15 personnes dans une foule assistant à un match de football ; puis huit personnes dans un groupe assistant à un enterrement dans un cimetière musulman ; puis sept enfants qui jouent dans une cour d'immeuble. Des enfants qui jouent sont à nouveau visés le 22 janvier 1994 (six morts). Le 5 février 1995, un obus s'abat sur le marché de Markale, tuant 68 personnes et en blessant

200. Le 27 août 1995, le marché est à nouveau le théâtre d'un massacre : 37 morts et 80 blessés.

FOCA

En avril 1992, la ville, dont la population est pour moitié musulmane, tombe aux mains des forces serbes de Bosnie, aidées de groupes paramilitaires de Serbie et du Monténégro. Une campagne de terreur est lancée dans toute la région, pour faire fuir les non-Serbes. La prison de la ville est transformée en camp pour musulmans. Chaque jour, racontent des rescapés, des prisonniers sont emmenés pour être torturés, la plupart ne reviennent pas. Dans l'ensemble sportif de la ville, sont rassemblés des femmes et des enfants, en vue de leur déportation. Ce local, de même qu'un établissement scolaire de la ville, va devenir l'un des plus grands centres de viol et de torture de la Bosnie. Foca est ensuite devenue un sanctuaire pour les criminels serbes recherchés par le TPI.

SREBRENICA

L'enclave musulmane de Bosnie orientale tombe aux mains des forces serbes dirigées par le général Mladic, le 10 juillet 1995. Elle va être le théâtre, quelques semaines avant la fin de la guerre en Bosnie,

de l'un de ses épisodes les plus barbares. Le 10 juillet, une partie de la population de la ville tente de s'enfuir à travers la zone serbe afin de gagner Tuzla, tandis que l'autre partie décide de s'en remettre à la protection des « casques bleus ». Une marche de l'enfer commence pour les fuyards : traversée de champs de mines, attaques des forces serbes, sévices sur les femmes et les enfants, exécution systématique des hommes faits prisonniers. Ceux qui s'en sont remis à la protection de l'ONU sont séparés : les femmes et les enfants sont déportés en zone bosniaque musulmane. Les hommes sont exécutés par groupes et jetés dans des fosses communes. Le nombre des disparus de Srebrenica est évalué entre 8 000 et 10 000 personnes.

KOSOVO

Les droits de la communauté d'origine albanaise (90 % de la population) y sont bafoués depuis dix ans dans tous les domaines (accès au système de santé, à l'enseignement, etc.). Les Albanais font l'objet d'une féroce répression (détentions et jugements abusifs, mauvais traitements dans les prisons, etc.). La situation s'est aggravée et les exactions se sont multipliées depuis l'apparition d'un mouvement de

résistance armée, l'UCK, il y a deux ans. Avant l'entreprise de déportation massive qui a débuté avec l'intervention de l'OTAN, il y avait eu trois temps forts dans la répression : en février-mars 1998, à l'été 1998, et au début de l'année 1999.

Fin février-début mars 1998, les forces de sécurité serbes lançaient une violente offensive dans la région de la Drenica, qui entraîna la fuite d'une partie des habitants. Passé l'assaut contre les villages de Cirez, Likoshan, Skendraj, Prekaj, on découvre des corps mutilés dans les maisons dévastées. Les rescapés font des récits hallucinés des atrocités dont ils ont été témoins et qui se soldent par une cinquantaine de morts.

Les offensives se poursuivent et s'intensifient à l'été. Le scénario est souvent le même : à l'approche des forces serbes, les civils s'enfuient ; leurs villages sont bombardés et les maisons systématiquement détruites pour qu'ils ne reviennent pas.

Après un retrait partiel et temporaire des forces serbes sous les pressions internationales en octobre, les offensives reprennent les semaines suivantes. Le 15 janvier, les images du massacre de Racak – les corps de 45 villageois en civil jetés dans un fossé – mobilisent la communauté internationale.

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télèx : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : **http** : //**www.lemonde.fr**

ÉDITORIAL

Profiteurs des faillites

NUL ne devrait être surpris par l'ampleur du scandale. Le rapport, révélé par *Le Monde*, d'un des plus grands cabinets d'audit parisien sur les pratiques des administrateurs judiciaires démontre certes avec force comment moins de cinq cents personnes profitent abusivement des quelque 50 000 dépôts de bilan annuels. Ces dysfonctionnements de la justice commerciale sont connus depuis longtemps, trop longtemps.

Sans remonter jusqu'à Balzac qui déjà les dénonçait en son temps, le travail, remarquable, d'une commission d'enquête parlementaire, rendu public en juillet 1998, en avait démonté les mécanismes. A la même époque, un autre rapport de l'inspection des finances et des services judiciaires avait dressé le même constat. Mais alors les milieux concernés avaient dénoncé la partialité de ces mises en cause. Il leur sera difficile d'en faire de même cette fois, l'acte d'accusation n'étant dressé ni par des élus ni par des fonctionnaires mais par une entreprise privée.

Ces auxiliaires de justice, administrateurs et liquidateurs judiciaires, bénéficient en fait d'un statut mêlant mission de service public et droit privé, à l'image des notaires. La profession profite d'un monopole, mais n'a de comptes à rendre qu'aux juges consulaires. Son système de rémunération, de plus, ne peut que l'inciter à faire traîner les procédures et à préférer une fermeture définitive des entreprises en difficulté à leur redressement. A ces dysfonctionnements légaux s'ajoutent trop d'affaires de

corruption pure et simple. Nul n'a jamais eu le courage de s'attaquer à ce mélange détonnant de libéralisme et d'étatisme qui cumule les inconvénients des deux systèmes. Le patronat ne souhaite pas la remise en cause d'un mécanisme dont certains des siens ont largement profité. Les gouvernements successifs n'ont jamais osé vraiment mettre de l'ordre dans ces professions réglementées. Robert Badinter, en 1984 et 1985, a bien fait adopter une réforme de la faillite, mais cet avocat a surtout pensé aux grandes entreprises en oubliant que le plus grand nombre des dépôts de bilan sont le fait de petits commerçants et de petits entrepreneurs. Et s'il a scindé l'ancienne profession de faillite pour distinguer les administrateurs, chargés de gérer les entreprises poursuivant leurs activités, des liquidateurs défendant les créanciers, il ne s'est guère préoccupé des conditions de la bonne application de sa réforme, laissant les deux branches cohabiter dans les mêmes organismes professionnels.

Persuadés de leurs impunités, ces mandataires de justice ont continué à gérer leurs petites affaires avec leurs amis juges des tribunaux de commerce, sans même prendre exemple sur les notaires qui se sont ressaisis après la peur que leur avaient inspirée l'arrivée de la gauche au pouvoir. Une intervention législative est donc indispensable. Un projet de loi sur le fonctionnement de cette justice des affaires a été approuvé par les conseil des ministres du 14 octobre. Malgré la charge de travail du Parlement, sa discussion ne doit plus tarder. Cette réforme n'a que trop attendu.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE <p>Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint</p> Directeur de la rédaction : Edwy Plenel Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhometau Directeur artistique : Dominique Roynet Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment Rédacteurs en chef : <p>Alain Frachon, Erik Izraelewicz (<i>Editoriaux et analyses</i>) ; Laurent Grelissamer (<i>Suppléments et cahiers spéciaux</i>) ; Michel Kajman (<i>Débats</i>) ; Eric Le Boucher (<i>International</i>) ; Patrick Jarreau (<i>France</i>) ; Franck Nouchi (<i>Société</i>) ; Claire Blandin (<i>Entreprises</i>) ; Jacques Buob (<i>Aujourd'hui</i>) ; Josyane Savigneau (<i>Culture</i>) ; Christian Massol (<i>Secrétariat de rédaction</i>) Rédacteur en chef technique : Eric Azan</p> Médiateur : Robert Solé Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ; partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994) Le <i>Monde</i> est édité par la SA Le Monde Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994. Capital social : 985 000 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du <i>Monde</i> , Fonds commun de placement des personnels du <i>Monde</i> , Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du <i>Monde</i> , Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.
--

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

L'immigration familiale

SISE en bordure de la plaine de Limagne, Riom, ville d'art aux vieilles rues truffées d'hôtels Renaissance, voit depuis quelques jours flâner dans ses murs des personnages, vêtus de vert ou de kaki, dont les allures étrangères surprennent. Des familles entières, avec leurs bagages misérables, se rendent au centre qui leur est destiné à proximité de la ville : le « camp Madeline », ancien champ de tir, qui a successivement abrité des FFI et des CRS. L'armée l'a cédé à l'Office national d'immigration, qui vient de conclure avec l'Organisation internationale des réfugiés (OIR) un accord connu sous le nom de « plan culture-famille ».

Ce dernier marque une étape importante dans le sort des « personnes déplacées » qui se réfugient en France. Jusqu'à présent, l'office d'immigration faisait venir, sans leurs familles, des volontaires qui

signaient un contrat de travail avant leur départ des camps allemands. Cette formule a donné des résultats assez fâcheux. Le nouvel accord a fait disparaître ces inconvénients.

La France s'est engagée à faire venir mille familles au complet, sans contrats de travail, sous la seule condition qu'elles soient placées à la campagne. L'office d'immigration les héberge à leur arrivée dans des camps situés à Riom, Auxerre, Givet, Mulhouse et Rochefort. Les agriculteurs qui ont besoin de main-d'œuvre viennent sur place prendre contact avec les familles et en choisir à leur convenance. A ce jour, près de sept cents familles de réfugiés ont été introduites, dont la plupart ont déjà trouvé à se placer dans les fermes françaises.

Henri Fesquet

(8 avril 1949.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : **3615 code LEMONDE**
Documentation sur Minitel : **3617 code LMDOC**
ou **08-36-29-04-56**

Le Monde sur CD-ROM : **01-44-08-78-30**
Index et microfilms du *Monde* : **01-42-17-29-33**

Le Monde sur CompuServe : **GO LEMONDE**
Adresse Internet : **http ://www.lemonde.fr**

Films à Paris et en province : **08-36-68-03-78**

La croissance enviée de la France

LES ÉCONOMIES européennes divergeraient-elles ? Comment expliquer l'avance de la croissance française sur la plupart de celles des pays européens, l'Allemagne et l'Italie notamment ? Le paradoxe apparent est que la monnaie unique, au lieu d'accentuer la convergence des taux de croissance qui avait caractérisé la période de transition, semble permettre de nouvelles divergences. Les conjonctures entre pays européens paraissent aujourd'hui davantage désynchronisées qu'elles ne le furent dans les sept premières années de la présente décennie, où l'ensemble des pays avaient convergé vers la médiocrité. La France est en bien meilleure posture que la plupart des autres grands pays européens. Son taux de croissance n'est dépassé que par celui de l'Espagne.

De nombreux facteurs ont été invoqués pour expliquer ce phénomène. La politique économique de la France aurait été, dans les deux dernières années, plus habile que celle des autres pays européens. Elle aurait su se faire moins restrictive et combiner aux exigences du pacte de stabilité – alpha et oméga des politiques européennes dans l'ère de la monnaie unique – des éléments hétérodoxes de relance de la demande. Même marginaux, ces éléments auraient suffi à faire la différence.

Les crises financières des pays émergents et le ralentissement du commerce mondial qui s'en est suivi ont, d'autre part, beaucoup moins pesé sur l'économie française, en raison d'une structure du commerce extérieur qui la rend moins vulnérable à cet infléchissement récent.

L'Italie est beaucoup plus exposée aux turbulences de la région asiatique, l'Allemagne à celles de l'empire soviétique, etc.

Une troisième raison tiendrait à l'avance en France du secteur des

services, dont la part dans la production nationale serait la plus élevée, ce qui rendrait la croissance française beaucoup plus autonome par rapport aux vicissitudes que pourrait connaître l'industrie du fait de la crise mondiale. Enfin, les économies de nos deux grands voisins n'ont pas encore fini de digérer le passé récent : l'unification pour l'Allemagne, un effort d'ajustement budgétaire considérable pour l'Italie.

EXCÈS DE RESTRICTIVITÉ

Toutes ces raisons ont probablement joué un rôle, mais il ne me semble pas, comme on a trop tendance à le faire aujourd'hui, que l'on puisse en tirer des leçons pour l'avenir de long terme des pays de la zone euro. Le passé immédiat n'est généralement pas un bon élément de prédiction de l'avenir. On peut cependant, si on n'a pas la mémoire courte, tirer un enseignement robuste de ces évolutions. Il suffit de se souvenir que la convergence des taux de croissance entre les pays européens dans la première grande moitié des années 90, singulièrement entre la France et l'Allemagne, ne put être obtenue que par la médiation de politiques monétaires fort différentes en chacun de ces pays. La politique monétaire française, par exemple, fut beaucoup plus restrictive que celle conduite par la Bundesbank, comme l'atteste l'importante différence des taux d'intérêt réels entre les deux pays. Or les conjonctures de part et d'autre du Rhin exigeaient exactement l'inverse, car l'Allemagne connaissait un regain d'inflation alors qu'en France la désinflation se poursuivait.

Si les politiques monétaires avaient été mieux adaptées aux évolutions conjoncturelles, il ne fait guère de doute que la croissance française aurait été plus élevée. Cet excès de restrictivité des politiques

Juste cause

Suite de la première page

Dans la Yougoslavie fédérale – se souvient-on que celle-ci fut, longtemps, un modèle pour une large part de l'intelligentsia européenne ? –, les Kosovars étaient les égaux des Serbes. Depuis l'arrivée au pouvoir de Milosevic, ils ont successivement subi l'abolition de leur statut territorial, de leurs droits culturels et d'éducation, vu leurs fonctionnaires licenciés, avant d'être menacés puis contraints de fuir ou de devenir des étrangers dans leur propre pays. Indépendamment d'un contexte régional déjà lourd de dix ans de folie « grand serbe », de huit années de terreur, de cette litanie lugubre de l'épuration ethnique, de ces 200 000 morts et de ces trois millions de personnes déplacées, de ces crimes et de ces déportations rappelés, dans ce numéro, par Claire Tréan et Jean-Baptiste Naudet (*lire pages 14 et 15*), la seule situation faite aux Kosovars était de nature à justifier que l'Europe dise, selon l'expression bienvenue de Jacques Chirac : « *Cela suffit !* »

Avant de faire usage de la force, le temps a pourtant été pris de la négociation. A la veille de celle-ci, M. Milosevic paraissait en difficulté, face à la fois aux conséquences de plus en plus sensibles du blocus économique, à une opposition qui semblait relever la tête, à une armée enfin qui adressait quelques signes d'impatience à son égard et de rapprochement à l'égard des « Occidentaux ». Comme il y a dix ans, au commencement du processus, c'est par une aggravation délibérée de la situation que le leader serbe a cherché à préserver son pouvoir. En agissant tel un chef de bande, qui n'est capable de maintenir sa férule que dans une urgence provoquée, tel aussi un criminel de guerre, cherchant à compromettre le plus grand nombre de Serbes, comme d'autres avant lui réussirent à compromettre tel ou tel peuple.

Face à ce scandale, il était et il reste juste de faire la guerre au régime serbe. Pour porter un coup d'arrêt à une politique qui risque de ruiner l'avenir européen, évoqué par le président Chirac, des Serbes eux-mêmes. Venu au pouvoir par la surenchère contre les Kosovars, il serait juste que Slobodan Milosevic soit contraint de le quitter du fait des crimes perpétrés au Kosovo.

■

Agir dans ce sens signifie-t-il que la France tourne le dos à ses intérêts, représentés dans la région par l'alliance avec la Serbie ? Les liens historiques sont là, tissés dès la première guerre mondiale, avant même que les Serbes fassent preuve d'un courage enviable

monétaires dans tous les pays européens à l'exception de l'Allemagne a fait l'objet de nombreux débats. Il me paraît que ceux-ci se sont conclus par un consensus : le niveau anormalement élevé des taux d'intérêt fut un des déterminants de la croissance molle et de l'aggravation du chômage dans les pays européens à souveraineté monétaire limitée.

Une autre façon de dire les choses, plus pertinente pour le débat d'aujourd'hui, est que la convergence des taux de croissance caractéristique de cette période fut artificielle. Ils auraient dû être assez différents, et ils l'auraient été spontanément si les politiques monétaires n'avaient pas été aussi contraintes. Si, par exemple, les autorités monétaires des autres pays européens avaient suivi les mêmes règles de conduite que la Bundesbank – qui, elle, n'avait pas à se préoccuper du maintien de la parité intra-européenne du mark –, les taux de croissance auraient été bien plus élevés en chacun de ces pays.

Depuis disons mi-1997, l'atténuation puis la fin des divergences entre politiques monétaires nationales permettent – et surtout permettent, à l'avenir – aux différents pays de la zone euro de connaître des taux de croissance plus conformes à leurs fondamentaux. En particulier, les pays dont l'augmentation de la population est plus élevée qu'aïlleurs devraient connaître des taux de croissance plus élevés. L'alignement vers le bas des taux de croissance en Europe, caractéristique de la période de transition, fut en partie la conséquence des désordres du système monétaire européen (SME), ou, si l'on préfère, du dogmatisme des politiques monétaires nationales qui ont conduit à ces désordres.

Cette époque appartient maintenant au passé, mais elle nous a légué

président à se raviser, jusqu'au ralliement tardif du même Clinton au plan européen pour la Bosnie, en passant par les inutiles grossièretés du « médiateur » Holbrooke à l'endroit des « partenaires » européens, la liste des erreurs américaines n'est pas exhaustive. Elles furent toutes dommageables.

Et l'on redécouvre aujourd'hui une diplomatie faible, et un président enfermé dans trop de considérations de politique intérieure, touchant désormais aux conditions de l'élection de son vice-président Al Gore à la prochaine présidentielle. Au reste, cette situation renvoie à un constat plus général : depuis dix ans, l'intensité et la qualité de la réflexion et de l'action ont quitté la sphère de la géopolitique pour rejoindre celle de la géoéconomie. En Europe, l'euro est là et M. Pesc (celui qui devrait porter une politique extérieure et de défense commune) n'est pas même nommé ! Aux Etats-Unis, MM. Greenspan et Rubin agissent de main de maître, tandis que M^{me} Albright et M. Cohen font piètre figure !

A tout le moins, il eût fallu des moyens de négociation plus forts, et des moyens de dissuasion, au sol notamment, plus amples. Mais il va de soi qu'au point où nous en sommes, il faut éviter un scénario « à l'irakienne », qui verrait Milosevic rester maître d'une Serbie en ruine. Il faut donc souhaiter la victoire, aussi rapide et totale que possible, des alliés.

Et ce d'autant plus que les conséquences de cet énième épisode balkanique mettent en jeu beaucoup plus que nos relations avec les Etats-Unis, beaucoup plus que le sort du Kosovo.

■

En premier lieu se joue le premier conflit d'ampleur régionale en Europe depuis la Libération. L'OTAN élargie à trois anciens pays de l'Est teste sa propre efficacité, et avec elle la future architecture de la sécurité en Europe. A travers elle se joue l'ébauche d'une ambition européenne : un outil propre de défense, coordonné avec celui de l'OTAN.

En second lieu, et là encore pour la première fois, l'Europe défend une population à dominante musulmane, d'un islam « laïcisé » certes, mais tout l'arc islamique observe avec attention cette situation inédite, qui rompt avec l'idée simple selon laquelle la ligne de partage du prochain millénaire séparerait inéluctablement l'« Occident » d'origine chrétienne de l'Islam. Ceci nous rappelle que l'Islam est une composante de l'Europe.

En troisième lieu, et pour la première fois depuis la chute du Mur de Berlin, l'Union européenne elle-même est confrontée à la Russie. Une Russie que l'on croyait alignée, occupée par sa propre misère, et qui en fait a pris fait et cause pour la Serbie,

l'idée (fausse) selon laquelle l'avènement de la monnaie unique allait accentuer la convergence entre les taux de croissance des différents pays. Il se peut qu'en régime de monnaie unique, même si cela est aussi objet de débat, les conjonctures des différents pays acquièrent davantage de synchronie. Mais cela ne signifie en aucun cas que les taux de croissance doivent être identiques. Ils ne le sont pas entre régions d'un même pays, car la croissance est un phénomène réel dont les principaux déterminants sont aussi réels : les rythmes d'évolution de la productivité et de la population active. La croissance devrait être d'autant plus forte que l'un et l'autre sont élevés. Par exemple, pour faire litière d'une idée reçue, il est absurde d'imaginer que le chômage puisse mécaniquement disparaître en raison de la baisse attendue de la population active. Si rien d'autre n'était fait, cette dernière n'aurait pour conséquence que de ralentir le rythme de la croissance économique sans affecter le niveau du chômage.

Un développement harmonieux de l'Europe implique donc que les différences de croissance potentielle entre les pays, fondées sur les déterminants réels que je viens de souligner, puissent s'exprimer. Cela fut empêché par les dysfonctionnements monétaires de la période de transition vers la monnaie unique. Mais la création de l'euro, parce qu'elle supprime les différences de politique monétaire entre les pays, permet à nouveau l'expression de ces différences réelles. En un sens, la croissance de chaque pays y gagne en souveraineté, puisqu'elle peut désormais être davantage en harmonie avec les données nationales.

*Jean Paul Fitoussi
pour Le Monde*

spontanément, profondément : comme si beaucoup de Russes, vivant leur actuelle précarité comme la fin d'un monde, avaient trouvé, dans les bombes de Belgrade, la preuve, enfin, de la culpabilité de l'Ouest dans le malheur russe ! De ce point de vue, Jacques Chirac a raison de se dissocier de Washington, pour tenter d'obtenir que la Russie soit associée à tout règlement global. Faire crédit aux Russes ne serait pas, dans ce domaine, inutile pour l'avenir si l'on veut préserver l'Europe d'une relation conflictuelle avec Moscou.

Enfin, qui ne voit que Milosevic exprime, avant l'heure, ce mélange rouge-brun, cette fusion du ressentiment communiste et de l'exaltation sous-nationale qui pourrait bien un jour, si toutes les digues rompent, emporter la Russie, provoquer cette fois une catastrophe de dimension planétaire. Loïn d'être une resucée balkanique ou une butte-témoin du passé, le régime Milosevic incarne en pointillé du neuf, et non du vieux : la tentative d'inventer, sur les décombres du communisme et dans le réveil du nationalisme, une nouvelle vision totalitaire qui trouve le chemin d'un soutien populaire.

Voilà pourquoi cette guerre n'est pas, contrairement aux apparences d'un commandement unifié, une guerre américaine : elle concerne l'avenir de l'Europe. Celle-ci est, hélas, contrainte de se construire contre la Serbie, pour que cette dernière puisse la rejoindre un jour !

■

Notre siècle a commencé dans ces mêmes lieux, par ce que tout le monde s'accorde à décrire comme un suicide de nos vieilles nations. L'Europe a depuis, et surtout depuis 1957, tout fait pour échapper à ce vertige. C'est le même effort qui se prolonge aujourd'hui. Chacun est en droit d'espérer que ces jours inquiets et sanglants passent vite. Mais chacun peut aussi constater que ce ne sont ni les richesses du Kosovo, ni la volonté d'étrenner de nouvelles armes qui ont déclenché ce combat, mais bel et bien la défense du droit des gens, des droits de l'homme face à ceux, jusqu'alors omnipotents, des Etats. Nous sommes entrés dans un monde nouveau où les souverainetés nationales ne sont plus ce qu'elles étaient, où émerge une « communauté internationale », où s'imposent des protectorats, toutes novations qui peuvent conduire, pour quoi pas, à plus de « morale » et à moins de nationalisme, à plus de solidarité et à moins d'exclusion, à plus de fraternité et à moins de haine.

Cette nouveauté-là n'a pas fini de bouleverser l'idée que nous nous faisons de l'Europe de demain.

J.-M. C.

La Société générale et Paribas durcissent leur opposition au projet de mariage avec la BNP

Les deux banques n'ont proposé aucune riposte boursière

Les conseils de la Société générale et de Paribas ont refusé massivement, mardi 6 avril, les offres publiques d'échange d'actions (OPE) déposées

par la BNP le 9 mars et ouvertes depuis le 31 mars. Ils ont infligé ainsi un revers à la banque dirigée par Michel Pébereau et à son

principal soutien, l'assureur Axa. M. Pébereau a indiqué, mercredi, sur l'antenne d'Europe 1, qu'il maintenait ses offres.

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (SG) et Paribas viennent de gagner une manche dans la bataille qui les oppose à la Banque nationale de Paris (BNP), infligeant un revers sévère à la banque et à son principal soutien, l'assureur français Axa. Le conseil d'administration de SG, qui s'est réuni mardi 6 avril pendant plus de trois heures au siège de la banque à la Défense, a décidé « à l'unanimité à l'exception d'une voix contre » – en l'occurrence celle de Claude Bébéar, le président du directoire d'Axa – de rejeter l'offre publique d'échange d'actions déposée le 9 mars par la BNP et ouverte depuis le 31 mars. « Cette offre n'est dans l'intérêt ni de la Société générale ni de ses actionnaires et ni de ses collaborateurs », conclut le communiqué du conseil, qui mandate le président de la banque, Daniel Bouton, « pour poursuivre la réalisation du rapprochement entre la Société générale et Paribas ».

Ces consultations font ressortir l'« union sacrée » des conseils en dépit d'un travail de persuasion et de pression mené très activement au cours du week-end pascal, notamment par les administrateurs de la BNP et par les pouvoirs publics auprès de certains administrateurs de SG et Paribas. Jacques Calvet, l'ancien président de Peugeot et de la BNP, s'est finalement rangé du côté de la direction de SG. Pierre Faure, le président de Sagem, « frère spirituel » de Jean-Louis Beffa, administrateur et fervent défenseur du projet BNP, a fait de même, tout comme Jean-René Fourtou, PDG de Rhône-Poulenc, administrateur de SG, pourtant très proche du président d'Axa. Cette union sacrée n'a pas non plus été remise en cause par Antoine Jeancourt-Galignani, le président des AGF, filiale de l'assureur allemand Allianz.

regrettait « l'absence d'engagement de la BNP sur la valeur des actions à remettre aux actionnaires, alors que son offre les expose à des risques ». De ce fait, il n'est pas intéressant, selon elle, pour les actionnaires de Paribas d'apporter leurs titres, à moins que l'offre ne soit améliorée. Reflétant le scepticisme d'une partie des salariés de Paribas face au projet de rapprochement avec la Société générale, deux administrateurs salariés (FO et CFDT) sur trois de Paribas ont choisi de s'absentir. Ils avaient pris la même position lors du conseil qui s'était prononcé sur l'opération SG-Paribas. A l'inverse, les salariés de SG, très mobilisés par la direction, ont soutenu les dirigeants de leurs banques. Mardi, 3 840 cadres de « l'Amicale des cadres de la Société générale » ont publié un encart publicitaire dans *Les Echos*, contre « le raid de la BNP ».

Ces consultations font ressortir l'« union sacrée » des conseils en dépit d'un travail de persuasion et de pression mené très activement au cours du week-end pascal, notamment par les administrateurs de la BNP et par les pouvoirs publics auprès de certains administrateurs de SG et Paribas. Jacques Calvet, l'ancien président de Peugeot et de la BNP, s'est finalement rangé du côté de la direction de SG. Pierre Faure, le président de Sagem, « frère spirituel » de Jean-Louis Beffa, administrateur et fervent défenseur du projet BNP, a fait de même, tout comme Jean-René Fourtou, PDG de Rhône-Poulenc, administrateur de SG, pourtant très proche du président d'Axa. Cette union sacrée n'a pas non plus été remise en cause par Antoine Jeancourt-Galignani, le président des AGF, filiale de l'assureur allemand Allianz.

Ces décisions des conseils ont été obtenues à l'issue d'une longue discussion. Les administrateurs de la Générale ont pris le temps d'entendre les arguments de M. Bébéar en faveur de la constitution d'une très grande banque française, avant de décider d'indiquer dans leur communiqué : « Ce projet non concerté d'intégration simultanée de trois grandes banques présenterait des risques d'exécution majeurs préjudiciables aux actionnaires ». Les administrateurs se sont ensuite concentrés sur les questions de parité boursière et d'intérêt financier des offres pour les actionnaires de la Générale : depuis quelques jours, le cours de l'action SG a remonté et l'offre de la BNP n'est plus intéressante financièrement. Certes, la période à courir avant la fin de l'offre reste longue, mais la BNP, qui a tenté de profiter de la déprime du cours de l'action SG après la crise des marchés financiers de l'été et de l'automne 1998, a pris le risque de proposer une prime assez modérée, voire négative par rapport à certaines références, comme si elle engageait une opération amicale.

RENTABLE PLUS RAPIDEMENT

Si jusqu'à présent l'action SG était relativement peu appréciée par la Bourse, c'est à cause de l'engagement de cette banque sur les activités de marchés de capitaux et de banque d'affaires que les investisseurs jugent trop risquées. Cet engagement s'est trouvé renforcé, dans un premier temps tout du moins, par le rapprochement SG-Paribas. Depuis, – c'est la première conséquence tangible de l'offensive de la BNP – la Société générale et Paribas ont révisé leur projet industriel, réduisant drastiquement la part des activités risquées pour

séduire les analystes financiers. Leurs conseils en ont pris acte.

Pour le conseil de Paribas, face aux deux offres en présence, la décision n'était pas évidente. Au vu des évolutions récentes des cours de Bourse de la BNP ou de SG, les deux sont financièrement intéressantes et sans doute pas très éloignées de la valeur réelle de Paribas. Laquelle choisir ? Il fallait faire un pari sur l'avenir de la restructuration du secteur bancaire français pour décider. L'un des projets, SG-Paribas, s'annonce rentable plus rapidement, l'autre, celui de la BNP, sera peut-être plus rentable, mais à une échéance plus éloignée. « L'offre faite par la BNP aux actionnaires de Paribas ne tient pas compte de ces incertitudes », a décidé le conseil.

Pour l'heure, mise à part cette belle unanimité, les conseils n'ont proposé aucune riposte. « Il est trop tôt, l'affaire n'est pas terminée », constate un banquier d'affaires. SG et Paribas vont d'abord observer le comportement des marchés qui peuvent creuser l'écart entre les deux offres. Ils ont de toute façon jusqu'à cinq jours avant la clôture de l'offre, qui n'est pas attendue avant la fin du mois de juin compte tenu des procédures juridiques en cours, pour prendre une décision.

Interrogé mercredi 7 avril par Jean-Pierre Elkabbach sur Europe 1, Michel Pébereau a indiqué qu'il maintenait sa double offre malgré le refus des conseils, persuadé qu'« il va nous falloir dialoguer à un moment ou à un autre, mais apparemment le moment n'est pas encore venu ». Ce moment semble même de plus en plus improbable.

FRANCFORT

de notre correspondant

Trois semaines après leur dernière rencontre, les gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE) se retrouvent, jeudi 8 avril, à Francfort. Le rendez-vous est très attendu car, selon nombre d'observateurs, la perspective d'une baisse des taux n'a jamais paru aussi forte depuis le lancement de la monnaie unique. En quelques semaines, l'environnement domestique et international a, en effet, évolué. La guerre au Kosovo, la glissade prolongée de l'euro vis-à-vis du dollar, la révision à la baisse des perspectives de croissance française, les inquiétudes sur la situation allemande sont parmi les paramètres que les membres du conseil auront à l'esprit. Nombreux sont les opérateurs qui considèrent que les gardiens de la stabilité de l'euro pourraient décider de baisser légèrement le principal taux directeur pour le porter de 3 % à 2,7 %. Attitude révélatrice de l'attente des marchés, les économistes de la Commerzbank estiment à plus d'une chance sur deux la probabilité d'une baisse des taux.

Différents éléments plaident en faveur d'un changement. Outre son impact sur la parité euro-dollar, le conflit kosovar ajoutée à la morosité ambiante dans les pays de l'euro. La Commission européenne a revu à la baisse ses prévisions de croissance de la zone pour 1999 (2,2 % au lieu de 2,6 % à l'automne). Elle a ainsi emboîté le pas au gouvernement français, où Dominique Strauss-Kahn évalue aujourd'hui entre 2,2 % et 2,5 % la hausse prévisible du PIB (contre 2,7 % auparavant). La situation en France, un pays qui semblait en mesure d'atténuer la faiblesse de l'Allemagne et de l'Italie, pourrait préoccuper les banquiers centraux. En outre, l'Allemagne continue de noircir le tableau européen. Malgré l'arrivée au ministère des finances de Hans Eichel, un homme dont le « pragmatisme » est déjà apprécié à la BCE, le tournant « pro-entreprises » annoncé par le gouvernement allemand ne fait pas pour l'instant remonter le

Le suspense reste entier avant la réunion de la BCE

Pour nombre d'observateurs, la perspective d'une baisse des taux n'a jamais paru aussi forte depuis le lancement de la monnaie unique

moral des patrons. Le successeur d'Oskar Lafontaine a rencontré discrètement le président de la BCE, Wim Duisenberg, mardi 6 avril. La démission de M. Lafontaine ouvrirait également des marges de manœuvre à des banquiers centraux en quête de crédibilité et désireux de se prononcer en dehors de toute pression politique.

« DEUX PARADOXES »

Toutefois, « le paysage reste des plus contrastés », selon un expert monétaire. Si l'Allemagne et l'Italie traversent une passe difficile, d'autres pays de la zone continuent à afficher une croissance très dynamique (Irlande, Pays-Bas, Espagne, Finlande). « Le fond des choses est qu'il y a en ce moment en Europe deux paradoxes : il y a un très bon niveau de confiance des consommateurs, en moyenne, dans toute l'Europe et un niveau de confiance des entrepreneurs qui est insuffisant, a estimé mardi le gouverneur de la Banque de France, Jean-Claude Trichet, dans un entretien accordé à l'AFP. Le second paradoxe, c'est qu'il y a une croissance quelque peu décevante et en revanche un dynamisme tout à fait marqué de l'économie monétaire. » La masse monétaire M3 a crû à un rythme de 5,2 % en février, au-dessus de l'objectif de 4,5 % fixé par la BCE.

Le maintien des taux serait également motivé par l'érosion de l'euro face au billet vert américain, que le conflit au Kosovo confirme comme principale valeur refuge. « Nous ne sommes pas éloignés du niveau auquel il est important que nous manifestions notre vigilance », a précisé, mardi, M. Trichet. Même si le taux de change ne figure pas parmi les objectifs prioritaires de la BCE, un affaiblissement prolongé de l'euro pourrait avoir des conséquences néfastes sur sa crédibilité. Soulignant son impact sur les exportations, un expert monétaire fait d'ailleurs valoir que « l'effritement raisonnable de l'euro vaut une bonne baisse des taux » pour estimer probable un statu quo.

Philippe Ricard

Le bénéfice du Crédit lyonnais souffre des pertes d'une filiale

LE CANARD ENCHAÎNÉ du mercredi 7 avril révèle qu'une filiale du Crédit lyonnais, la banque Trad, spécialisée notamment dans le financement des activités pétrolières, a enregistré des pertes considérables en 1998 qui pèsent sur les résultats de la banque publique. Le groupe dirigé par Jean Peyrelevade a été contraint de passer plus de 800 millions de francs (122 millions d'euros) de provisions sur des opérations réalisées par la banque Trad, amputant d'autant le bénéfice 1998 du Crédit lyonnais, ramené à 1,1 milliard de francs (167,7 millions d'euros). Selon l'hebdomadaire satirique, la commission bancaire aurait exigé que le Lyonnais couvre le trou de sa filiale.

Les bonus des dirigeants d'Intel revus à la baisse

LES BONUS VERSÉS aux principaux dirigeants d'Intel, le numéro un mondial des micro-processeurs, ont été réduits significativement en 1998, suite à l'offensive menée par leurs concurrents AMD et Cyrix et à la baisse du résultat net de 6,9 à 6,1 milliards de dollars (de 6,4 à 5,65 milliards d'euros). Conséquence, Andrew Grove, le président d'Intel, ne percevra plus « que » 1,9 million de dollars (1,76 million d'euros) de bonus, contre 2,7 millions de dollars (2,5 millions d'euros) un an plus tôt, pour un salaire de base de 490 000 dollars (450 000 euros). Craig Barrett, le directeur général, devra « se contenter » de 1,7 million de dollars (1,57 million d'euros), contre 2,1 millions de dollars (1,9 million d'euros) en 1997, pour un salaire de base de 454 000 dollars (420 000 euros).

<p>INTERNATIONAL : VAL D'EUROPE</p> <p>Ce n'est pas par hasard que Bourdais, associé à un confrère, a été retenu en 1998 par EURODISNEY SCA pour participer à la conception du Parc International d'Entreprises du Val d'Europe. Ce projet apporte en effet une nouvelle conception du Parc tertiaire en termes de conditions de travail, de productivité et d'esthétique globale. Bourdais assure également la commercialisation de ce site tertiaire qui s'étend sur plus de 160 hectares.</p>

<p>28 papiers Informatiques Chez Duriez</p> <p>Papier pour imprimantes jet d'encre et laser ● 80 à 240 gr ● Couché glacé satiné ou mat ● Métallisé ● Papier d'art ● Toile de lin ● Papier film ● Transparent ● Autocollant ● Waterproof ● Papier photo ● Etiquettes ● Transfert tee-shirt ● Consommables informatiques.</p> <p>Duriez, 112 bd St-Germain - 75006 Paris</p>
--

Le combat solitaire de Claude Bébéar

CLAUDE BÉBÉAR va avoir du mal à s'imposer comme le successeur d'Ambroise Roux, décédé dans la nuit du 4 au 5 avril (*Le Monde* du 7 avril), éminence grise du patronat français et fondateur de l'influente Association française des entreprises privées (AFEP), à laquelle appartient le président d'Axa. Le souhaitait-il vraiment ? S'il affirme haut et fort que sa seule motivation est de faire progresser son entreprise, le patron d'Axa aime tirer les ficelles. « C'est un homme d'influence et d'intelligence, certes, mais il est trop libre pour jouer les entregents », rétorque son entourage. Cela ne l'a pas empêché de défendre avec ferveur le projet de la BNP et de plaider activement pour une restructuration du secteur bancaire, un projet qui dépasse le champ strict de l'intérêt de son entreprise. Seulement, M. Bébéar a été mis en minorité au conseil de la Société générale. Il a été le seul à voter pour l'offre de la BNP. Au conseil de Paribas, auquel il siège aussi, M. Bébéar s'est également distingué, appuyé cette fois par Jean Gandois. Selon certains observateurs, ce dernier manifesterait avant tout sa rancune vis-à-vis d'Ernest-Antoine Seillière, son successeur à la pré-

sidence du Medef (ex-CNPF), ou encore de Denis Kessler, vice-président du Medef et président de la Fédération française des sociétés d'assurances, tous deux opposés au projet de la BNP. Lors du conseil de Paribas, M. Bébéar a soumis au vote une proposition demandant que Michel Pébereau, président de la BNP, puisse venir présenter lui-même son projet ou qu'un expert indépendant – en l'occurrence le professeur Vliander, conseil de la BNP – soit mandaté. Ces deux propositions ont été rejetées à l'unanimité moins une voix, celle de M. Bébéar, et une abstention, celle de M. Gandois. « Au-delà des questions d'hommes, ce qui gêne M. Bébéar, c'est que les administrateurs refusent de discuter de l'offre de la BNP, en allant uniquement dans le sens du management et pas nécessairement dans celui de tous les actionnaires », indique-t-on dans l'entourage du président d'Axa, qui cherche à faire de M. Bébéar un chantre du gouvernement d'entreprise. C'est pourtant précisément sur ce terrain que l'attaquent ses adversaires. Axa est aussi au conseil d'administration de la BNP, en la

personne de Jacques Friedmann. Il en est le premier actionnaire. Depuis qu'il a approuvé fin janvier le projet de rapprochement SG-Paribas, il est également administrateur de la Société générale. Il a été vivement critiqué pour sa présence aux conseils de la Générale et de Paribas. Critiques qu'il réfute : il ne fait que défendre l'intérêt des actionnaires de ces maisons. Défenseur du marché, c'est bel et bien son statut mutualiste, protection anti-OPA, qui lui a permis son ascension fulgurante, à coups d'acquisitions. Claude Bébéar est « un homme d'opportunités », confie un de ses proches. En tout cas, il sortira gagnant, au moins sur le plan financier, de ces opérations, qu'elle qu'en soit leur issue. Le cours de Bourse d'Axa a progressé de près de 10 % depuis l'annonce de l'opération BNP et ses participations financières ont également gagné du terrain. Claude Bébéar a toujours dit qu'il envisageait de laisser les rênes d'Axa en juillet 2000, lorsqu'il fêtera ses soixante-cinq ans, mais il n'a pas dit son dernier mot.

Sophie Fay et Pascale Santi

La délicate indépendance des analystes financiers

MARDI 9 MARS, l'analyste financier chargé des valeurs bancaires de la banque américaine Morgan Stanley, Dean Witter, rédige une courte note dans laquelle il porte un avis négatif sur l'action Société générale, et la diffuse au moment même où la BNP annonce son raid sur SG et Paribas. Mais la Société générale s'étant adjoint quelques jours plus tard les services de Morgan Stanley en tant que banquier-conseil, l'analyste n'a pas été en mesure de justifier par une étude approfondie les raisons de son opinion défavorable. Pour ne pas être soupçonnée de conflit d'intérêts, les dirigeants de Morgan Stanley lui ont demandé de ne plus émettre jusqu'à nouvel ordre de recommandation sur la Société générale, comme c'est d'ailleurs l'usage chez les autres banques-conseils dans toutes les opérations financières de ce type. Si l'opération de la BNP ne constitue pas une exception, elle permet toutefois de mettre en lumière les relations complexes, parfois ambiguës, qu'entretiennent les analystes financiers et les sociétés

qu'ils sont chargés d'étudier. Ainsi, pour mettre toutes les chances de leur côté, la BNP, Paribas et la Société générale multiplient les entretiens avec les analystes pour leur démontrer la pertinence de leurs projets respectifs. Car ce sont eux qui, en émettant des recommandations, influenceront les actionnaires dans leur décision finale. « Nous sommes véritablement chouchoutés par les trois banques, indique un analyste. Pour la première fois de toute ma carrière, j'ai même pu obtenir un long tête-à-tête avec le président de la BNP ».

MURAILLES DE CHINE

S'ils ont accès à une information plus détaillée de la part des sociétés pour se faire une opinion sur les différents projets, ce n'est pas pour autant qu'ils peuvent tous et toujours exprimer leur point de vue librement. Certains analystes travaillant dans les établissements actionnaires des banques parties prenantes au projet « SBP » ont ainsi été encouragés à ne pas afficher un point de vue trop marqué.

Les fameuses murailles de Chine, supposées séparer de façon étanche, afin d'assurer leur indépendance, les différents métiers à l'intérieur d'un même établissement financier, ont bien du mal à résister.

Et, parfois, les entreprises elles-mêmes n'hésitent pas à user de leur pouvoir pour tenter d'infléchir l'opinion des analystes financiers. En janvier 1993, Alcatel avait choisi de réduire son volume d'affaires avec Paribas après que son analyste eut conseillé de vendre l'action du groupe. Sans aller jusqu'à prendre de telles mesures de rétorsion, les entreprises n'hésitent pas à demander des explications sur les recommandations des analystes... lorsque celles-ci leur sont défavorables ! André Chassagnol, analyste chez Meeschaert-Rousselle, a ainsi été récemment convoqué par France Télécom pour justifier son avis négatif sur l'action.

Pour éviter de telles mésaventures, les analystes financiers doivent donc jongler constamment entre le souci d'exercer leur métier

de façon objective et la nécessité de conserver de bonnes relations avec la société. Avant la diffusion d'une étude détaillée, ils n'hésitent pas à la soumettre aux dirigeants de l'entreprise concernée, officiellement dans le but de valider leurs anticipations de résultats. « En aucun cas l'entreprise ne peut modifier notre opinion, et cette pratique peut nous permettre d'obtenir des informations supplémentaires, signale un analyste. Ainsi, nous forçons parfois volontairement les traits de notre étude, pour que la société réagisse en tempo nos propos ou en les validant. »

Les analystes financiers sont d'autant plus surveillés par les directions des entreprises que leurs avis ont une influence croissante sur les marchés. « Depuis dix ans, les entreprises ont pris conscience de l'impact de leur politique de communication financière sur leur coût de financement par appel au marché et sur la réaction de leurs actionnaires », ajoute un analyste.

Cécile Prudhomme

COMMUNICATION

LE MONDE / JEUDI 8 AVRIL 1999

Les chaînes françaises ont tiré les leçons de la guerre du Golfe

Pour traiter le conflit au Kosovo, TF 1, France 2 et France 3 ne font plus appel à des militaires comme conseillers et évitent les émissions spéciales. Les journaux télévisés ont allongé leur durée et réalisent, dans leur ensemble, de forts scores d'audience, la Une en étant la première bénéficiaire

DEPUIS le début du conflit au Kosovo, les chaînes françaises ont laissé de côté l'information-spectacle tant pratiquée à l'époque de l'opération « Desert Storm » pour lui préférer une manière de rigueur et de sobriété. Ainsi, TF 1 est bien consciente des obligations que lui confère son statut de chaîne la plus regardée des téléspectateurs. « Nous avons mené une réflexion sur la guerre du Golfe, précise Robert Namias, directeur de l'information de la Une. Aujourd'hui, nous travaillons dans des conditions délibérément différentes. »

Changement le plus visible par rapport à l'affrontement dans les sables : les plateaux ont disparu. L'heure n'est plus aux « généraux » à l'antenne avec cartes d'état-major à l'appui. « Ce serait ridicule », confie M. Namias, car

« les généraux qui pourraient parler sont très, très loin du terrain ». Seul le général Philippe Morillon, général de corps d'armée et ancien patron de la Forpronu en Bosnie, trouve grâce à ses yeux. Et encore ! TF 1 lui demanderait éventuellement « un bref commentaire et certainement pas des explications sur la stratégie future ».

France 2 a fait le même choix. Selon Pierre-Henri Arnstam, directeur général délégué chargé de la rédaction, l'absence des militaires « est une des leçons de la guerre du Golfe ». A l'époque, ajoute M. Arnstam, « le téléspectateur avait l'impression que les plateaux des chaînes étaient envahis par l'armée ». A l'écran, les gradés se font rares. Dans une directive, Alain Richard, ministre de la défense, a demandé aux généraux d'active de ne

pas se rendre sur les plateaux de télévision. Seuls quelques militaires à la retraite cèdent aux sollicitations des médias.

Les rédactions veulent éviter les « tentatives de déstabilisation »

Comme son confrère de TF 1, Jean-Claude Dassier, directeur de l'antenne de LCI, chaîne d'information en continu, admet lui aussi que « des leçons ont été tirées de la guerre du Golfe ». Pour le premier conflit, « il y avait beaucoup d'images. Aujourd'hui, c'est l'in-

verse. Il y a peu d'images et elles sont sous contrôle ». Selon lui, les manques sont nombreux. Ainsi les chaînes n'ont qu'une « idée très relative de la réalité des dégâts causés par les frappes de l'OTAN ». De même, M. Dassier aimerait connaître les « conséquences des bombardements sur la vie quotidienne des Belgradois ». Selon lui, le conflit au Kosovo est l'« image inverse de celle de la guerre du Golfe ».

Moins orientée vers le spectaculaire, l'information est aussi moins répétitive. TF 1 comme France 2 ont décidé de la concentrer dans les habituels rendez-vous des deux chaînes. « La politique des flashes spéciaux répétés n'est plus la nôtre aujourd'hui », pointe le directeur général de France 2. Pour la Une, ce choix correspond à une volonté de « sanctuarisation de l'information ». Selon M. Namias, « le journal télévisé est le lieu privilégié de l'information ». La Une ne devrait pas programmer d'émission « spéciale ». A la place des flashes, les deux chaînes ont allongé la durée des journaux. Ceux de TF 1 ont gagné un quart d'heure, tout comme ceux de France 2 et de France 3. Ce contingentement est aussi dû à la « nécessité pour les chaînes de vérifier toutes leurs informations », d'où qu'elles viennent.

Sur TF 1 ou LCI comme sur les chaînes publiques, la prudence est de mise. Les premières images, fournies par la BBC, d'un présumé massacre commis par les forces serbes ont été diffusées avec un luxe de précautions. « Nous les avons reçues samedi 3 mars pendant le journal de 20 heures, mais nous avons décidé de ne pas les diffuser avant dimanche 4 mars à 20 heures », explique le patron de la rédaction de France 2. Un laps

de temps mis à profit par la chaîne publique pour enquêter sur la provenance et la véracité du document. Démarche plus draconienne encore, sur la même question, sur TF 1 : la Une a diffusé le dimanche soir « un sujet depuis Londres, mais sans montrer les images », signale M. Namias. Il veut éviter à tout prix les « tentatives permanentes de déstabilisation venues de tous les côtés, serbe, kosovar et OTAN ». Selon

le « 20 heures » de TF 1 rassemble « près de onze millions de téléspectateurs avec des pointes à quatorze millions », précise le directeur de l'information. Au premier trimestre 1999, les téléspectateurs étaient en moyenne 10,1 millions à suivre quotidiennement les journaux de TF 1. Dans le même temps, la part d'audience de la chaîne privée a bondi. « Elle était de 41,8 % du 1^{er} janvier au 31 mars ;

Jean-Claude Galli, reporter TV à Belgrade

C'est le seul journaliste français de télévision encore présent à Belgrade. Depuis le début du conflit au Kosovo, Jean-Claude Galli envoie ses commentaires et ses images pour les journaux de TF 1 et LCI. Ce free-lance n'en est pas à son coup d'essai. Avant de gagner la capitale de la Yougoslavie, Jean-Claude Galli a couvert le conflit bosniaque depuis Pale, fief des Serbes de Bosnie. A bientôt trente-cinq ans, « la Yougoslavie a été [son] école de journalisme ».

La guerre au Kosovo ne l'a pas pris de court : « Je suis sur ce conflit depuis deux mois et demi, moitié côté serbe, moitié côté albanais », précise-t-il. A TF 1 comme à LCI, ses reportages et commentaires « ne posent aucun problème ». Il se dit « totalement libre de [ses] propos. Seules les images sont contrôlées » par les autorités serbes. Selon LCI, « il est obligé d'employer une équipe de télévision locale et d'indiquer le lieu puis de présenter son reportage avant diffusion ».

lui, « c'est le fait des guerres, car chacun a appris l'importance des images ».

Pour couvrir le conflit, TF 1 a dépêché trente-cinq journalistes et techniciens, France 2 en emploie une quarantaine. Après plus de deux semaines de guerre, la rotation des équipes s'impose. Selon M. Namias, « TF 1 a pris des mesures pour un conflit qui risque de durer ». D'après lui, « la vie de la rédaction est organisée autour de cette affaire ».

Dans les chaînes, c'est déjà l'heure des premiers bilans. Le conflit conforte l'audience de la Une. Depuis le début de la guerre,

elle est passée à 44,7 % depuis le début de la guerre », annonce M. Namias.

En revanche, France 2 n'a pas regagné de terrain par rapport à TF 1. La chaîne publique attire moitié moins de téléspectateurs et sa part de marché est passée de 23,3 % au début de l'année à 24,2 %. Pour M. Arnstam, « le conflit n'a pas modifié les équilibres » entre France 2 et TF 1. Selon lui, « globalement, tous les journaux de TF 1, France 2 et France 3 bénéficient d'un surcroît de téléspectateurs ». Avec une prime pour TF 1.

Guy Dutheil

TROIS QUESTIONS À...

CHRIS CRAMER

1 Pour vous qui êtes président de CNN International, quelles sont les différences fondamentales, en termes télévisuels, qui caractérisent le conflit au Kosovo avec la guerre en Irak de 1990-1991 ?

Il existe trois différences importantes. Tout d'abord, nous diffusons nous-mêmes les images au Kosovo, grâce à quatre liaisons satellitaires. Nous ne sommes pas, non plus, les seuls à couvrir ce conflit : beaucoup d'autres chaînes sont présentes. Comme toutes les télévisions occidentales, nous sommes très mal vus à Belgrade, où nous avons encore cinq ou six journalistes et techniciens. Par ailleurs, il n'y a pas de situation de pénurie d'images, ce

que nous avons connu en Irak. Là, il y a, au contraire, une réelle abondance d'images.

A Bagdad, nous étions censurés, ce qui n'est pas le cas, en ce moment tout du moins, à Belgrade et au Kosovo, même si la situation peut changer. Enfin, en Irak, nous étions en face d'un seul dictateur. Là, il existe autour de Slobodan Milosevic de nombreuses factions politiques.

2 L'avènement d'Internet a-t-il considérablement modifié le rôle de votre chaîne de télévision d'information en continu ?

En 1991, Internet n'était effectivement pas développé. Là, les sites de CNN ont été visités, au début du conflit, par plus de trente millions d'internautes en une seule journée. Internet apporte une masse d'informations sur le conflit et permet aux popu-

lations d'envoyer des messages ; on en reçoit beaucoup de Belgrade. Les discussions sur le Net ne sont pas toujours politiques ; elles permettent aussi d'échapper au quotidien.

3 Pourquoi avez-vous donné la parole au commandant Arkan, tristement célèbre par les exactions de sa milice, les « tigres », et récemment inculpé de crimes de guerre ?

Nous étions la première télévision à l'interviewer. Mais cela s'est fait, précisément, le jour où le Tribunal pénal international de La Haye a annoncé qu'il était inculpé pour crimes de guerre lors du conflit de l'ex-Yougoslavie, d'abord à Vukovar, en Croatie, puis lors de la guerre de Bosnie.

Propos recueillis par Nicole Vulser



Comment fait David pour être aussi relax pendant qu'on lui saisit son mobilier ? C'est simple, il ne le sait pas.

Il coupe toujours son portable pour ne pas être dérangé par le boulot après le boulot. Surtout que cette fois ce n'était pas le boulot, mais l'huissier qui l'appelait... Ah ! si David avait eu un portable avec deux numéros : un pour le boulot, un pour sauver le mobilier. Pack SFR Les Uns... Les Autres : pour se couper des uns sans se couper des autres.

SFR invente le premier portable avec 2 numéros.

Nouveau



Pack SFR Les Uns... Les Autres.

SFR est une marque de  cegetel

Accès aux 2 numéros SFR 2000. Tarif de 10 min. et 1000 SMS offerts. SFR fixe, 2000 et 10000 SMS offerts. Tarif de 10 min. et 1000 SMS offerts. 12 mois. Portable utilisable avec un abonnement à la carte GSM de SFR.

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **BP AMOCO** : la compagnie pétrolière britannique a annoncé mardi 6 avril l'acquisition auprès de l'américain Enron de Solarex ; le groupe fusionnera BP Solar, sa filiale d'énergie solaire, avec Solarex pour créer BP Solarex, première entreprise mondiale dans la génération d'énergie solaire avec 20 % du marché.

● **SUZUKI** : selon la chaîne de télévision publique japonaise NHK, le constructeur automobile japonais a acheté 0,7 % du capital de son actionnaire américain General Motors (GM) pour un montant de 35 millions d'euros.

● **MONUMENT OIL** : la compagnie britannique d'exploration et de production pétrolière a confirmé mardi avoir reçu plusieurs approches « qui pourraient ou ne pourraient pas déboucher sur une transaction ». Selon diverses rumeurs, Lasmo ou Enterprise Oil seraient intéressées.

● **CREY VALLEY** : la filiale de Total, spécialisée dans les résines, a racheté les activités du groupe coréen Dae Sang dans le domaine des résines de structure.

● **DELL** : le numéro un de la vente directe d'ordinateurs a pris mardi une participation minoritaire dans le capital de Red Hat, principal fournisseur du système d'exploitation libre Linux. L'allemand SAP, Compaq, IBM, Novell et Oracle ont déjà des participations dans Red Hat.

● **GRUPE ARNAULT** : la holding qui coiffe LVMH, l'empire de luxe de l'homme d'affaires français Bernard Arnault, a conforté son assise sur le groupe Bouygues, dont il détient désormais 6,3 % du capital.

● **GILLETTE** : le fabricant de rasoirs avait annoncé, lundi 5 avril, que la croissance de ses ventes et son résultat net au premier trimestre 1999 seraient inférieurs aux attentes des analystes. Mardi 6 avril, le titre a chuté de 12 %.

● **MCI WORLDCOM** : l'opérateur de téléphonie longue distance aurait entamé des discussions en vue de l'acquisition d'une partie du capital de Nextel. Cette société de téléphonie mobile dispose de 2,96 millions d'abonnés. La substitution progressive du téléphone fixe par le mobile pourrait forcer MCI Worldcom à entrer sur le marché des mobiles.

SERVICES

● **AÉROPORTS** : selon le Conseil international des aéroports (ACI), Atlanta en Géorgie aux Etats-Unis est devenu, en 1998, le premier aéroport du monde en termes de passagers avec 73,5 millions d'usagers. Il détrône ainsi celui de Chicago qui n'a accueilli que 72,4 millions de passagers. L'aéroport de Roissy - Charles-de-Gaulle arrive en 9^e position.

● **AIR FRANCE** : la compagnie nationale et l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) ont signé mardi une convention de partenariat pour aider les personnes atteintes de maladies rares. Air France souhaite aider les enfants atteints par ces maladies en leur permettant de se rendre avec leur famille aux consultations.

● **DEUTSCHE BAHN** : la compagnie des chemins de fer allemands devrait vendre bientôt ses 25 % dans le capital du voyageur allemand Touristik Union International (TUI), a estimé mardi 6 avril un responsable de l'industrie du voyage à l'Office des cartels.

FINANCE

● **MARCHÉ DES CAPITAUX** : Elf Aquitaine a émis un emprunt de 250 millions de francs suisses au coupon de 2,25 %, échéance du 14 mai 2004.

● **BOURSE** : le ministre français de l'économie Dominique Strauss-Kahn a signé mardi 6 avril un arrêté reconnaissant légalement la Bourse suisse. Ce geste officiel était nécessaire à la mise en œuvre de l'accord de coopération annoncé le 28 janvier entre les marchés helvétique et français. La Bourse de Milan, qui a rejoint ce partenariat le 11 mars, est déjà reconnue par la loi française et l'interconnexion des systèmes des trois Bourses devrait être opérationnelle au second semestre.

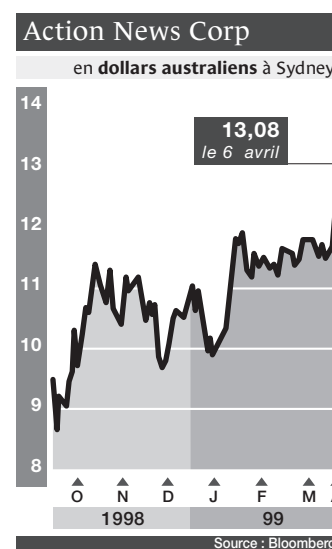
RÉSULTATS

● **STAR AIRLINES** : la compagnie aérienne charter française, filiale du voyageur Look Voyages, a réalisé un résultat net 1997-1998 en hausse de 23 %, à 5,145 millions de francs (0,78 millions d'euros) contre 4,178 millions de francs un an plus tôt, a annoncé mercredi son PDG Cédric Pastour.

VALEUR DU JOUR

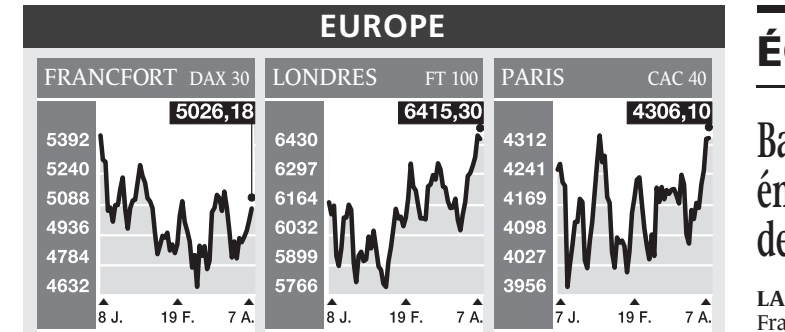
Liberty Media et News Corp. renforcent leurs liens

L'ACTIONNARIAT de News Corp., le groupe de communication du magnat australo-américain Rupert Murdoch, a changé. Aux côtés de la famille Murdoch, qui détient toujours la plus importante part du capital (près de 30 %), le deuxième actionnaire est désormais le groupe américain présidé par John Malone, Liberty Media, filiale du géant américain des télécommunications ATT. Il a acquis mardi 6 avril 8 % de News Corp. Il s'agit d'une opération croisée : Liberty Media a cédé en retour à Rupert Murdoch ses intérêts dans la télévision par câble aux Etats-Unis dans le cadre d'une transaction globale de 2,1 milliards de dollars (1,96 milliard d'euros). Le tycoon se renforce dans le câble en achetant à Liberty Media 50 % de leur société commune Fox/Liberty Networks, qui comprend la chaîne de sports Fox Sports Net, netreque par 62 millions de foyers américains, et la chaîne de divertissement FX. Dans cette opération, Liberty va acquérir, pour 1,425 milliard de dollars (1,33 milliard d'euros), 51,8 millions de certificats de dépôts américains (ADR) sans droits de vote. Liberty s'est engagé à ne pas les vendre pendant deux ans. News Corp. a aussi annoncé le rachat de 56,2 millions d'ADR détenus depuis 1995 par MCI WorldCom, dont 28,1 millions seront vendus à Liberty Media pour

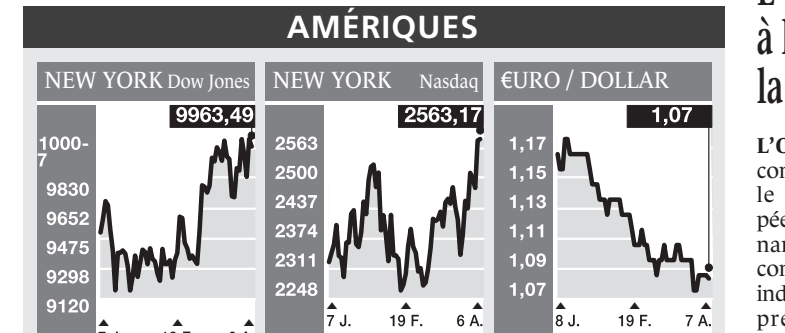


700 millions de dollars (654,2 millions d'euros). A la Bourse de Sydney, l'accord a fait gagner, mardi 6 avril, 11,79 % à l'action News Corp., à 13,08 dollars australiens (7,64 euros). « Nous croyons depuis notre premier partenariat avec News Corporation en 1996 dans Fox/Liberty Networks que c'est l'un des groupes de communication mondiaux les mieux gérés et les mieux positionnés », a expliqué John Malone. « Son action est significativement sous-évaluée et a de ce fait un grand potentiel de hausse pour les actionnaires de News Corp. et de Liberty », a-t-il ajouté. Pour Rupert Murdoch, cet accord permettra à Fox « de poursuivre des alliances et des acquisitions selon son propre calendrier et sa seule volonté ».

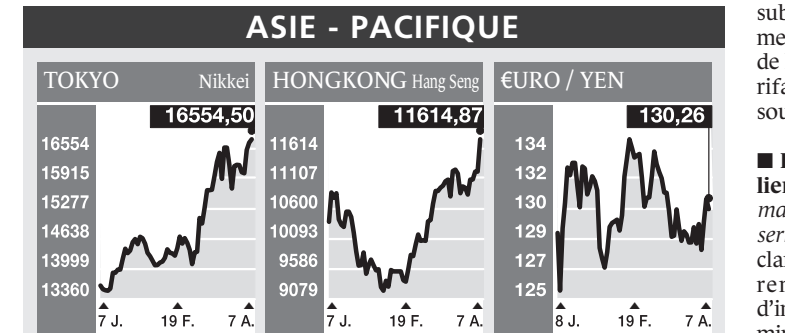
Nicole Vulser



Indice	Cours	Var. %
EUROPE EURO STOXX 50	3644,39	-0,01
EUROPE EURO STOXX 50	3636,87	0,18
EUROPE EURO STOXX 324	314,18	0,05
EUROPE STOXX 653	301,42	0,24
PARIS CAC 40	4306,10	0,04
PARIS MIDCAC	0,00
PARIS SBF 120	2887,01	0,06
PARIS SBF 250	0,00
PARIS SECOND MARCHÉ	0,00
AMSTERDAM AEX	538,32	0,37
BRUXELLES BEL 20	3313,84	0,45
FRANCFORT DAX 30	5026,18	1,23
LONDRES FTSE 100	6415,30	1,35
MADRID STOCK EXCHANGE	9989,90	-0,21
MILAN MIBTEL 30	36974,00	-0,32
ZURICH SPI	7187,40	0,24



Indice	Cours	Var. %
Amérique DOW JONES	9963,49	-0,44
ÉTATS-UNIS S&P 500	1317,89	-0,24
ÉTATS-UNIS NASDAQ COMPOSITE	2563,17	0,12
TORONTO TSE INDEX	6768,51	0,43
SAO PAULO BOVESPA	11166,00	1,31
MEXICO BOLSA	298,45	0,78
BUENOS AIRES MERVAL	439,64	0,38
SANTIAGO IPSA GENERAL	120,25	-0,14
CARACAS CAPITAL GENERAL	4469,45	4,14



Indice	Cours	Var. %
Zone Asie NIKKEI 225	16554,50	0,45
HONGKONG HANG SENG	11614,87	4,89
SINGAPOUR STRAITS TIMES	0,00
SÉOUL COMPOSITE INDEX	78,51	0,89
SYDNEY ALL ORDINARIES	3029,60	-0,11
BANGKOK SET	26,40	2,21
BOMBAY SENSITIVE INDEX	3610,72	1,16
WELLINGTON NZSE-40	2104,94	-1,42

SUR LES MARCHÉS

PARIS

LE MARCHÉ parisien ouvrait en très légère progression mercredi 7 avril, l'indice CAC 40 s'appréciant de 0,07 %, à 4 307,6 points. Mardi, il avait connu sa troisième séance de hausse consécutive, l'indice CAC 40 terminant au-dessus des 4 300 points pour la première fois depuis le 1^{er} février, à 4 304,48 points, soit une hausse de 1,76 %.

FRANCFORT

MERCREDI 7 avril, la Bourse allemande a ouvert en baisse, l'indice DAX perdant 0,51 % à 4 996,67 points. Mardi, la Bourse de Francfort avait progressé de 2,46 %, l'indice vedette DAX finissant la séance au-dessus des 5 000 points, à 5 022,27 points, dans le sillage de Wall Street.

LONDRES

LA BOURSE de Londres a clôturé en forte hausse mardi 6 avril, après avoir inscrit un nouveau record en séance, soutenue par la belle performance de Wall Street, la veille, et dans l'anticipation d'une baisse des taux d'intérêt britanniques. L'indice Footsie 100 a terminé à 6 415,3 points, soit un gain de 1,34 %.

JAPON

LA BOURSE de Tokyo a enregistré une nouvelle progression, mercredi 7 avril, à la faveur d'achats d'investisseurs étrangers. L'indice Nikkei a clôturé en hausse de 0,45 %, à 16 554,50 points.

NEW YORK

L'INDICE VEDETTE de la Bourse de New York, le Dow Jones, a clôturé mardi 6 avril en baisse de 0,44 %, à 9 963,49 points, limitant légèrement ses pertes à 43,84 points avec l'annonce du cessez-le-feu unilatéral déclaré par la Yougoslavie. En cours de journée, le Dow Jones avait abandonné plus de 50 points, souffrant de prises de bénéfices après avoir battu des records la veille. Le bilan est plus contrasté pour les autres indices de la Bourse américaine. L'indice Nasdaq a légèrement progressé de 0,16 %, à 2 564,23 points, tandis que le Standard and Poor's 500 a fini la séance sur une note négative, perdant 0,27 %, à 1 317,73 points.

TAUX

LE MARCHÉ OBLIGATAIRE français était bien orienté en début de séance mercredi 7 avril. Le taux de rendement de l'OT à 10 ans, qui évolue à l'inverse du prix, s'inscrivait juste en dessous du seuil des 4 %, à 3,997 %.

MONNAIES

LE DOLLAR remontait légèrement face au yen et face à l'euro, mercredi 7 avril en début de séance, après avoir fortement chuté la veille. La devise américaine se négociait mercredi matin à 120,94 yens et l'euro s'échangeait à 1,0798 dollar. Le billet vert était rapidement tombé mardi sous le seuil des 121 yens suite à l'annonce du cessez-le-feu unilatéral par Belgrade.

ÉCONOMIE

Baisse de la facture énergétique de la France en 1998

LA FACTURE énergétique de la France a baissé de 29 % en 1998 à 9,3 milliards d'euros, à la suite de la chute des prix du pétrole, a annoncé mardi 6 avril le secrétaire d'Etat au budget, Christian Pierret. Le prix annuel moyen du brut importé en France a baissé de 32 %, a-t-il précisé. Les importations d'énergie ont baissé de 22,8 % par rapport à 1997 à 14,86 milliards d'euros, et les exportations de 9,3 % à 5,55 milliards d'euros. La part du nucléaire dans la production d'électricité a représenté 76 %, contre 11 % pour l'électricité thermique classique et 13 % pour l'électricité d'origine hydraulique.

L'OMC donne tort à l'Europe dans la guerre de la banane

L'ORGANISATION mondiale du commerce (OMC) a confirmé que le règlement de l'Union européenne sur les importations de bananes était contraire aux règles commerciales internationales, ont indiqué mardi les services du représentant américain au commerce. Une commission d'arbitrage de l'OMC a estimé que les restrictions placées à l'importation de bananes par l'UE coûtent 191,4 millions de dollars par an aux entreprises américaines, ont précisé ces services. Forts de cette décision, les Etats-Unis vont imposer des droits de douane plus élevés sur plusieurs produits européens, dont le montant sera équivalent au préjudice subi par ces entreprises. Ces augmentations auront lieu par le biais de la suspension de concessions tarifaires, a-t-on ajouté de même source.

● **BRÉSIL** : l'économie brésilienne « donne des signes positifs mais il est encore trop tôt pour desserrer la ceinture et respirer », a déclaré, mardi à Brasilia, Pedro Parente dans son discours d'investiture à la tête du nouveau ministère du budget et de la gestion.

● **L'Etat brésilien du Minas Gerais continuera de refuser de payer ses dettes à l'Etat central, comme il le fait depuis la déclaration d'un moratoire le 6 janvier, a déclaré mardi le vice-gouverneur de l'Etat.**

● **La dévaluation du real, la devise brésilienne, de près de 40 %**

depuis la mi-janvier a fait doubler le nombre de touristes étrangers, pour la plupart argentins, au cours des trois premiers mois de l'année, a-t-on appris mardi de source officielle.

● **ÉTATS-UNIS** : Edwin Truman, sous-secrétaire américain au Trésor pour les affaires internationales, a de nouveau pressé mardi l'Europe et le Japon de promouvoir leur croissance par la demande intérieure et vivement critiqué la politique européenne de l'emploi.

● **L'indice composite des principaux indicateurs économiques aux Etats-Unis**, établi par le Conference Board, a progressé de 0,2 % en février pour s'établir à 107,1 points, a annoncé mardi l'institut privé de conjoncture de New York. Il s'agit de la cinquième progression mensuelle consécutive de ce baromètre censé préfigurer l'évolution de la conjoncture dans les six à neuf prochains mois.

● **DAVID AARON**, sous-secrétaire américain au commerce, a estimé mardi que « la faiblesse initiale de l'euro (...) préoccupait les Etats-Unis » parce qu'elle donnait à l'Europe un avantage commercial.

● **MAROC** : l'agence de notation financière Moody's s'est déclarée optimiste, mardi, sur les perspectives économiques du Maroc et a souligné la solidité de la note plafond Ba1 attribuée à son endettement à long terme en devises.

● **ROYAUME-UNI** : la confiance dans le secteur des services aux professionnels et aux particuliers a nettement augmenté depuis novembre, selon la dernière enquête publiée mardi par la Confédération de l'industrie britannique et le cabinet d'audit Deloitte and Touche.

● **AUTRICHE** : le taux de chômage s'est établi en mars à 4,3 % de la population active, en diminution de 0,1 % par rapport à février, a indiqué mardi le ministère des affaires sociales.

● **KAZAKHSTAN** : la monnaie kazakhe, le tengue, que les pouvoirs publics avaient décidé de laisser flotter lundi, s'est écroulée mardi sur le marché des changes à 150 tengues pour un dollar, perdant en une seule séance 33 % de sa valeur.

● **RUSSIE** : les recettes du budget russe se sont élevées à 33,5 milliards de roubles en mars (1,24 milliard d'euros), soit 11,6 % de moins que ce qui était prévu dans le budget 1999, indique mardi un communiqué du ministère des finances.

Taux de change fixe zone Euro		Hors zone Euro	
Euro contre	Taux	contre franc	Taux
FRANC	6,55957	EURO	0,15245
DEUTSCHEMARK	1,95638	DEUTSCHEMARK	3,95385
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL (1000)	3,38774
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894
FLORIN NEERLANDAIS 2,20371		FLORIN NEERLANDAIS 2,97660	
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62807
MARKKA FINLAND	5,94573	MARKKA FINLAND	1,10324
		ZLOTY POLONAIS	4,3143

Cours de change croisés						
07/04 10h15	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR.S.
DOLLAR	1,07775	0,82744	1,07775	0,16430	1,59280	0,87554
YEN	120,85500	130,26500	19,85500	192,47000	81,67500
EURO	0,92786	0,76767	0,15245	1,47725	0,62895
FRANC	6,08635	5,03670	6,55957	9,69255	4,11210
LIVRE	0,62790	0,52015	0,67690	0,10315	0,42425
FRANC SUISSE	1,48030	1,22485	1,59545	0,24315	2,35705

Taux d'intérêt (%)

Taux 06/04	Taux j.j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	2,98	2,78	3,99	4,91
ALLEMAGNE	2,94	3,12	3,91	4,87
GDE-BRETAG.	5,75	4,98	4,51	4,45
ITALIE	2,90	4,19	5,17
JAPON	0,19	1,71
ÉTATS-UNIS	4,75	4,40	5,14	5,54
SUISSE	0,93	1,08	2,43	3,84
PAYS-BAS	2,90	3,25	4,03	4,91

Matif

Cours 10h15	Volume	dernier	premier
Notionnel 5,5	07/04	prix	prix
JUIN 99	6298	95,82	96,02
Euribor 3 mois	2429	97,21	97,22

Matières premières

En dollars	Cours 06/04	Var. %
MÉTALUX (LONDRES)	\$/TONNE
CUIVRE 3 MOIS	1404	-0,07
ALUMINIUM 3 MOIS	1251,5	0,20
PLOMB 3 MOIS	493,5	0,20
ETAIN 3 MOIS	5240	0,19
ZINC 3 MOIS	991,3	0,23
NICKEL 3 MOIS	4955	0,10
MÉTALUX (NEW YORK)	\$/ONCE
ARGENT A TERME	4,98	0,30
PLATINE A TERME	80212,75	-0,95
GRAINES DENRÉES	277,5	\$/BOISSEAU
BÉ (CHICAGO)	216,25	-0,72
MAÏS (CHICAGO)	134,5	-0,15
SOJA TOURTEAU (CHG.)	\$/TONNE
SOFTS	\$/TONNE
CACAO (NEW YORK)	1149	-0,17
CAFÉ (LONDRES)	1523
SUCRE BLANC (PARIS)	197

Pétrole

En dollars	Cours 06/04	Var. %
BRENT (LONDRES)	14,93
WTI (NEW YORK)	16,63	-1,07
LIGHT SWEET CRUDE	16,79	-0,44

Or

En euros	Cours 06/04	Var. %
OR FIN KILO BARRE	8360	-0,36
OR FIN LINGOT	8450	-0,12
ONCE D'OR (LO) \$	278,50	-0,46
PIÈCE FRANCE 20 F	51	-0,97
PIÈCE SUISSE 20 F	50,60	-2,50
PIÈCE UNION LAT. 20 F	50,60	-2,69
PIÈCE 10 DOLLARS US	266	-6,99
PIÈCE 20 DOLLARS US	487,75	-0,46

VALEURS EUROPÉENNES

Les titres des opérateurs de téléphone portable en Grande-Bretagne ont été bien orientés, mardi 6 avril, après la progression du nombre de nouveaux abonnés. Vodaphone a gagné 2,03 %, à 1 206 pence. Orange a progressé de 3,8 %, à 928 pence. BT a bondi de 5,25 %, à 1 082 pence.

47,75 pence. La compagnie britannique de recherche et d'extraction pétrolière apparaît être une cible potentielle pour une OPA. OMV a gagné mardi 6 %, à 86,6 euros. Le principal producteur de pétrole et de gaz en Autriche ne devrait pas trop souffrir de la réduction du prix de l'essence décidée sous la pression du ministère de l'économie.

Table with columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes sub-sections for AUTOMOBILE and BANQUES.

Table with columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes sub-sections for CONGLOMÉRATS and TÉLÉCOMMUNICATIONS.

Table with columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes sub-sections for CONSTRUCTION and PRODUITS DE BASE.

Table with columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes sub-sections for ÉNERGIE and SERVICES FINANCIERS.

Table with columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes sub-sections for CONSTRUCTION and PRODUITS DE BASE.

Table with columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes sub-sections for ÉNERGIE and SERVICES FINANCIERS.

Table with columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes sub-sections for CONSTRUCTION and PRODUITS DE BASE.

Table with columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes sub-sections for ÉNERGIE and SERVICES FINANCIERS.

Table with columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes sub-sections for CONSTRUCTION and PRODUITS DE BASE.

Table with columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes sub-sections for ÉNERGIE and SERVICES FINANCIERS.

Table with columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes sub-sections for CONSTRUCTION and PRODUITS DE BASE.

Table with columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes sub-sections for ÉNERGIE and SERVICES FINANCIERS.

Table with columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes sub-sections for CONSTRUCTION and PRODUITS DE BASE.

Table with columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes sub-sections for ÉNERGIE and SERVICES FINANCIERS.

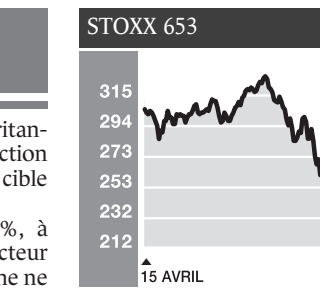


Table listing various European stocks and their performance, including EURO DISNEY, FINNARR, G WIMPEY PLC, etc.

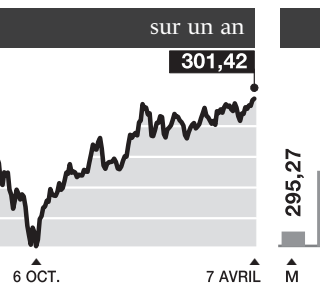


Table listing various European stocks and their performance, including AGF, ALLIANZ ASS, ALLIANZ AG, etc.

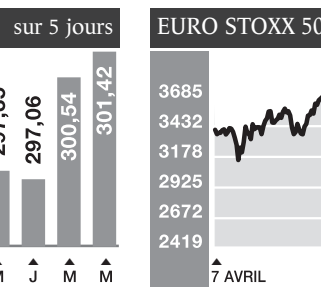


Table listing various European stocks and their performance, including ASTRA -A-, ASTRA -B-, ELAN CORP, etc.

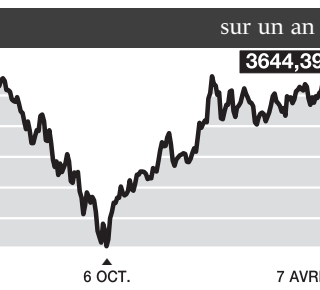


Table listing various European stocks and their performance, including BSKY B GROUP, CANAL PLUS, CARLTON COMMUNI, etc.

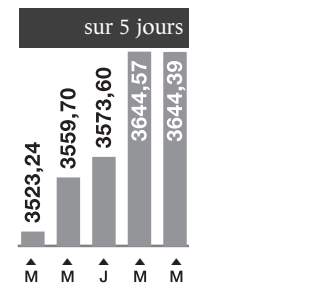


Table listing various European stocks and their performance, including AKER MARITIME, BG, BP AMOCO, etc.

Table listing various European stocks and their performance, including BIENS D'ÉQUIPEMENT.

Table listing various European stocks and their performance, including BIENS D'ÉQUIPEMENT.

Table listing various European stocks and their performance, including BIENS D'ÉQUIPEMENT.

Table listing various European stocks and their performance, including BIENS D'ÉQUIPEMENT.

Table listing various European stocks and their performance, including BIENS D'ÉQUIPEMENT.

Table listing various European stocks and their performance, including BIENS D'ÉQUIPEMENT.

Table listing various European stocks and their performance, including BIENS D'ÉQUIPEMENT.

Table listing various European stocks and their performance, including BIENS D'ÉQUIPEMENT.

Table listing various European stocks and their performance, including BIENS D'ÉQUIPEMENT.

Table listing various European stocks and their performance, including BIENS D'ÉQUIPEMENT.

Table listing various European stocks and their performance, including BIENS D'ÉQUIPEMENT.

Table listing various European stocks and their performance, including BIENS D'ÉQUIPEMENT.

Table listing various European stocks and their performance, including BIENS D'ÉQUIPEMENT.

Table listing various European stocks and their performance, including BIENS D'ÉQUIPEMENT.

Table listing various European stocks and their performance, including BIENS D'ÉQUIPEMENT.

Table listing various European stocks and their performance, including BIENS D'ÉQUIPEMENT.

Table listing various European stocks and their performance, including BIENS D'ÉQUIPEMENT.

Table listing various European stocks and their performance, including BIENS D'ÉQUIPEMENT.

Table listing various European stocks and their performance, including BIENS D'ÉQUIPEMENT.

Table listing various European stocks and their performance, including BIENS D'ÉQUIPEMENT.

Table listing various European stocks and their performance, including BIENS D'ÉQUIPEMENT.

Table listing various European stocks and their performance, including BIENS D'ÉQUIPEMENT.

Table listing various European stocks and their performance, including BIENS D'ÉQUIPEMENT.

Table listing various European stocks and their performance, including BIENS D'ÉQUIPEMENT.

Table listing various European stocks and their performance, including BIENS D'ÉQUIPEMENT.

Table listing various European stocks and their performance, including BIENS D'ÉQUIPEMENT.

Table listing various European stocks and their performance, including BIENS D'ÉQUIPEMENT.

Table listing various European stocks and their performance, including BIENS D'ÉQUIPEMENT.

Table listing various European stocks and their performance, including BIENS D'ÉQUIPEMENT.

Table listing various European stocks and their performance, including BIENS D'ÉQUIPEMENT.

Table listing various European stocks and their performance, including BIENS D'ÉQUIPEMENT.

Table listing various European stocks and their performance, including BIENS D'ÉQUIPEMENT.

Table listing various European stocks and their performance, including BIENS D'ÉQUIPEMENT.

Table listing various European stocks and their performance, including BIENS D'ÉQUIPEMENT.

Table listing various European stocks and their performance, including BIENS D'ÉQUIPEMENT.

http://www.lemonde.fr

La Bourse au quotidien : l'actualité des entreprises, les cotations en direct, les informations financières...

★ CODES PAYS ZONE EURO

FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne - IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande - LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche - FI : Finlande - BE : Belgique.

CODES PAYS HORS ZONE EURO

CH : Suisse - NO : Norvège - DK : Danemark - GB : Grande-Bretagne - GR : Grèce - SE : Suède.



Dresde la baroque retrouve son visage

VOLKSWAGEN va construire, à moins d'un kilomètre du centre baroque de Dresde, une manufacture en verre pour l'assemblage et la finition d'une voiture de luxe. Le conseil municipal a approuvé cet investissement privé, le plus important dans la capitale de la Saxe - 360 millions de deutschemarks (180 millions d'euros) - et huit cents emplois à la clef. Elle sera située à côté du jardin botanique, non loin du lycée Benno, qui a reçu plusieurs prix d'architecture, et dans la ligne du nouveau Parlement de Saxe, aux parois transparentes comme la politique...

Une implantation non polluante. Pourtant, certains Dresdois (28 % en février selon le quotidien *Dresdner Neueste Nachrichten*) ressentent comme une provocation cette construction ultramoderne à un jet de pierre du quartier historique. « *A Chemnitz, on a travaillé, à Leipzig on a vendu et à Dresde on a dépensé* », rappelle-t-on. Déjà il y a un siècle, les Dresdois s'étaient opposés à la construction de la « Merveille bleue », le pont en acier qui, pensaient-ils, détruirait le charme de leur ville. Ils le chérissent aujourd'hui.

LA RICHESSE DES MINES

Baroque et high-tech : deux traditions fortes ici, découlant de la richesse induite par les mines des monts Métallifères. L'argent a permis le développement des sciences, des arts et l'organisation de l'Etat, en l'occurrence la cour de Saxe, la plus importante après celle de l'empereur au XVI^e. Un souverain providentiel s'est chargé du reste.

Auguste le Fort, prince électeur de Saxe et roi de Pologne, voulait

La capitale embellie au début du XVIII^e siècle par Auguste le Fort, prince électeur de Saxe et roi de Pologne, a été presque rasée par un bombardement en février 1945. Obstinément, ses habitants l'ont reconstruite

faire de sa ville un chef-d'œuvre baroque total. Ses quarante ans de règne, de 1694 à 1733, lui en donnèrent le loisir. Intégrant le paysage, les constructions ne devaient pas dépasser 17,5 m de hauteur pour que, de toute part, on puisse voir les collines. Et il était interdit de construire à moins de 500 mètres de l'Elbe. Ce qui nous vaut de contempler, aujourd'hui encore, ces berges verdoyantes, préludes aux villas et châteaux postés sur la hauteur. Il conçut, sur la rive droite du fleuve, le plan de Neustadt, la ville XVII^e-XVIII^e, en cours de restauration, avec des places en étoile et les façades en trompe-l'œil de Königsstrasse, caractéristiques du baroque dresdois.

Le goût de la fête lui vint de Louis XIV, à Versailles où il passa six mois lors de son grand tour d'Europe, avant que la mort de son frère ne le pousse sur le trône. Il imaginait Dresde en Venise



PHOTOS EDY BRUNNER

Une longue tradition musicale

Le *Dresdner Musik Festspiele*, le festival de musique de Dresde, créé en 1978 pour rivaliser avec Berlin, s'est acquis une solide réputation dans les milieux musicaux internationaux. A l'époque de la RDA, on s'arrachait les billets en quelques jours, d'autant plus que les prix étaient et restent modérés (300 F, 45,7 € la place la plus chère). Financé par la ville, le Land et le gouvernement fédéral, il s'appuie sur les compositeurs liés à l'histoire musicale de la ville (Schütz, Bach, Hasse, Wagner, Strauss), ses ensembles réputés (la *Staatskapelle*, le *Kreuzchor* et la *Philharmonie de Dresde*) et accueillent les artistes internationaux reconnus ou prometteurs qui se produisent dans les monuments baroques de la ville (Zwinger, Opéra, palais, églises) et de ses environs. Du 21 mai au 6 juin, 80 concerts ou opéras, notamment des œuvres de Hasse, *Carmen* (Agnes Baltsa dans le rôle-titre), *Don Giovanni*, *Elektra* dirigé par Semyon Bychkov, *Le Barbier de Séville* et un récital du Dresdois Peter Schreier.

saxonne, avec l'Elbe comme Grand Canal, et se rendait en gondole au château de Pillnitz. Autour de lui gravitaient des artistes allemands mais aussi français et italiens, qui firent de la cité une vitrine à sa gloire.

De 1709 à 1722, l'architecte Matthäus Daniel Pöppelmann construit le Zwinger, cette extraordinaire volute déployée en galerie de part et d'autre d'un portique et agrémentée d'un pavillon à chaque extrémité. Sur ces murs voluptueux, le sculpteur Balthasar Permoser pose ses statues, enchâsse ses satyres. Construction équilibrée emportée par une dynamique éthérée. Le Zwinger incarne ce mariage heureux du clas-

La terrasse du Zwinger et le sommet des pavillons et de la porte supportant la couronne de Pologne (en haut).

De la terrasse de Bruhl, appelée « le balcon de l'Europe », perspective sur la rive droite (au milieu).

Le pont Auguste débouche sur la ville baroque : Opéra de Semper, à droite, Hofkirche, tours du château et Académie des beaux-arts (en bas).



EN CHINE

[VOLS RÉGULIERS]

Paris > Pékin - Shanghai - Hong-Kong

A/R à partir de 3 490F (par personne)

[ITINÉRAIRE EN INDIVIDUEL] DECOUVERTE DE LA CHINE

10 jours Paris-Paris à partir de 10 850F (par pers. / base 2 pers.)

Avec guide francophone, voiture privée et chauffeur.

[CIRCUIT "CIVILISATIONS"] LES DIX PLUS BEAUX SITES

25 jours Paris-Paris à partir de 21 700F (par personne)

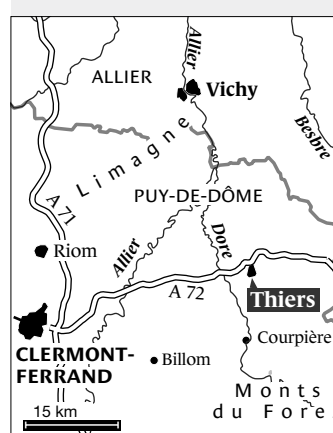
25 jours Paris-Paris avec accompagnateur francophone spécialisé.

sur internet

2,23F/mn

Week-end « fines lames » à Thiers

Capitale française de la coutellerie, Thiers organise chaque année un festival dédié au couteau d'art. Les 10 et 11 avril, les meilleurs créateurs contemporains y donneront rendez-vous aux visiteurs et aux collectionneurs qui rallieront en grand nombre cette cité médiévale, perchée entre Forez et Limagne. En contrebas, coule une rivière, la Durolle, qui, avec ses affluents, est étroitement associée à la vocation coutelière de la ville. Pour une leçon d'histoire, il faut, à partir de Château-Gaillard, arpenter la vallée des Rouets, en parcourir les chemins sinueux et escarpés, découvrir ce paysage hérissé de roues à aubes immobiles et de meules abandonnées. Quand l'eau dérivait vers les biefs, des dizaines de rouets (véritables « moulins à aiguiser ») se dressaient le long de la Durolle. Les émouleurs, allongés sur le ventre, penchés sur la meule, les mains dans l'eau glaciale, blanchissaient, sans relâche, les lames des couteaux pour leur donner leur tranchant. Aujourd'hui, la vallée des Rouets, site classé, est un itinéraire qui descend (en pente raide) chez « Picot », « l'Ane » ou « Le Rouge ».



A Thiers, le patrimoine industriel est inséparable de la mémoire ouvrière. Durs à la tâche et fondateurs des premiers syndicats de la vallée, les émouleurs étaient alors des seigneurs. Le musée de la coutellerie évoque les grèves et les accords de 1936, signés à la mairie : salaire minimum garanti pour toutes les corporations (polisseurs, frotteurs raviveurs, tronçonneurs de fermants, scieurs de corne ou acheveurs de couverts), mais aussi pour les femmes, « dont le travail est équivalent à celui de l'homme ». A présent désertée, la « vallée des usines » baigne dans une atmosphère fantomatique. Au Creux de l'Enfer, le bouillonnement des eaux est assourdissant. Dans cette friche industrielle, un centre d'art contemporain a investi une ancienne manufacture. L'architecture de la cité médiévale témoigne, elle aussi, de cette empreinte coutelière. Blotties les unes contre les autres, chacune des maisons à pans de bois possédait son petit atelier. En parcourant les rues et les passages (les *peddes*), on tombe sur la Maison des sept péchés capitaux. Ici, les boutiques locales ignorent le repos dominical, et les Thiernois y exposent fièrement les « vrais » Laguiole, histoire de se rappeler au bon souvenir des voisins aveyronnais... En redescendant vers la plaine, on aperçoit le cortège des forges modernes qui fabriquent encore 70 % de la production nationale de couteaux. De quoi justifier un festival.

de notre correspondante à Clermont-Ferrand, Brigitte Cante

★ Festival du couteau d'art de Thiers (tél. : 04-73-51-66-50) : le samedi 10 (de 10 heures à 19 heures) et le dimanche 11 avril (de 9 heures à 18 heures). Le billet d'entrée (50 F, 7,6 €) donne également accès au Musée de la coutellerie (tél. : 04-73-80-58-86). Visites guidées de la « Vallée des rouets ». Deux circuits pédestres ouverts d'avril à septembre. Renseignements à l'office de tourisme (tél. : 04-73-80-65-65). Une bonne table : Au Bon Coin (tél. : 04-73-53-55-78), à Aubusson-d'Auvergne, à 20 km de Thiers.



GEMALDE GALERIE/DRESDEN



Les rives herbeuses de l'Elbe vues du pont Marie. Dans le lointain, le pont Auguste et la perspective sur les tours.

La vue célèbre que Bernardo Bellotto, dit Canaletto le Jeune, a peinte en 1754. On reconnaît le clocher de la Hofkirche, l'église de la Cour, et le dôme monumental de la Frauenkirche, qui sera achevée en 2006.

rend hommage devant l'hôtel de ville) pour relever le Zwinger, emblématique entre tous. De 1977 à 1985, ce fut l'Opéra, la Hofkirche ; le château à partir de 1988, et, depuis 1993, la Frauenkirche, l'église Notre-Dame, dont on avait récupéré les pierres, toujours avec l'idée de reconstruire.

Aujourd'hui, « les erreurs capitalistes remplacent les erreurs socialistes ». A l'inventaire socialiste, le « palais de la culture » en forme de blockhaus. Le faire sauter relève d'une décision politique. Ou l'église Sainte-Sophie, un petit bijou doté d'un orgue de Silbermann sur lequel Bach avait joué, dynamitée en toute lucidité.

Ce qui fait ricaner les Dresdois : « Ce que les bombardements n'ont pas fait, Honnegger s'en est chargé. » A la charge des capitalistes, les immeubles de bureaux en béton tel celui qu'un groupe privé élève, sur 27 mètres de hauteur, à côté du Zwinger.

COMME À BERLIN

Au total, près de 1 milliard de deutschemarks (500 millions d'euros) investis en moins de cinq ans. Rien de comparable en Allemagne hormis Berlin. Certes, les maisons sont restaurées, le centre-ville resuscité, mais le fossé entre l'est et l'ouest se creuse. « On nous a eus », disent les Dresdois. Et un observateur : « Après la réunification, ici, ce fut le Far West ». Restent ces monuments fameux et leurs œuvres admirables mises à l'abri avant le conflit ou rendues, certaines parfaitement restaurées, par la commission des trophées soviétique. La Russie garde encore l'essentiel de la grande bibliothèque de Saxe, constituée dès le XVI^e siècle. Les négociations pour la restitution de ces richesses seraient au point mort.

Et reste cette ville émouvante, la seule en Europe dont le fleuve ne soit pas canalisé, avec de grands prés descendant jusqu'à l'Elbe. Quand la cité d'Auguste le Fort s'est étendue, on a préservé

sa parure de collines, ses perspectives sur les flèches, statues, couronnes fraîchement recouvertes d'or, brillant au sommet d'édifices aux pierres noircies. Certes, on ne peut nier les barres d'immeubles héritées du socialisme mais l'Europe libre n'a pas toujours fait mieux.

Ces rives sont plus qu'un décor de théâtre car la reconstruction gagne en épaisseur et, d'une année sur l'autre, on constate la progression des travaux.

Dès 1990, on avait envisagé de relever la Frauenkirche, chef-d'œuvre baroque. Depuis l'époque de la RDA, chaque 13 février, pour l'anniversaire du bombardement, une foule imposante se rassemblait en silence devant les ruines, une bougie à la main. L'édifice s'élève actuellement jusqu'à la base de la coupole, et des comités recueillent des fonds dans le monde entier en symbole de réconciliation. En 2006, pour le 800^e anniversaire de la fondation de Dresde, la croix, offerte par les Anglais, devrait être fixée sur la lanterne du dôme. La reconstitution du célèbre panorama peint au XVIII^e par Bernardo Bellotto, dit Canaletto le Jeune, sera alors achevée et Dresde aura retrouvé son vrai visage.

Danielle Tramard

Carnet de route

● **Repères.** Capitale de l'Etat libre de Saxe, Dresde compte 491 000 habitants pour 226 km², dont 56 % d'espaces verts. Saison d'avril à octobre, week-ends de décembre (marché de Noël). Festival de musique du 21 mai au 6 juin.

● **Voyage.** Vols Paris-Dresde à partir de 2 012 F (306 €) A/R avec Lufthansa (tél. : 0802-020-030). Sur place, la *Dresden Card* : 3 jours (150 F, 23€), 11 musées d'art et transports publics gratuits.

● **Adresses.** Trois hôtels baroques, le Kempinski Taschenbergpalais, somptueux, à côté du Zwinger, le Radisson SAS Gewandhaus, plus intime (forfait 3 jours à partir de 3 240 F (493 €), vols compris, au 01-48-86-97-04), Bülow Residenz (restaurant étoilé). Déjeuner au bord de l'Elbe : Schillergarten ou Villa Marie. Pubs dans Neustadt.

● **Forfaits.** Transtours (tél. : 01-53-24-34-00) : 3 jours à Dresde (hôtels ci-dessus), vols inclus, à partir de 2 980 F

(454 €) par personne et réservations pour le festival de musique, du 21 mai au 6 juin. Sinon, téléphoner au 00-49-351-4866-317.

● **Visites.** Superbes musées (Zwinger, Albertinum, Bibliothèque de Saxe), châteaux de Pillnitz, Meissen, Moritzburg, Suisse saxonne, croisières en bateau à vapeur sur l'Elbe bordée de 50 km de piste cyclable. Le samedi à 18 heures, Vêpres à la Kreuzkirche, a cappella ou avec orchestre.

● **Guides.** *Allemagne du Nord*, de Rodolphe Vaisman (Arthaud), bien que datant de 1995, est excellent pour le fond. Egalement Gallimard. Sur place, M^{me} Karin Pobbig, un guide aux synthèses remarquables (tél. : 00-49-351-25-71-000).

● **Renseignements.** Office national allemand du tourisme, 9, boulevard de la Madeleine, 75001 Paris, tél. : 01-40-20-01-88. Association Frauenkirche, tél. : 01-43-87-99-29.

sicisme français et du baroque de Pöppelmann, le premier fermé, le second ouvert vers l'extérieur. Deux siècles plus tard, l'architecte de l'Opéra, Semper, fermera l'espace inachevé d'une aile qui abrite aujourd'hui la prestigieuse collection de peinture des maîtres anciens. Une collection unique au monde.

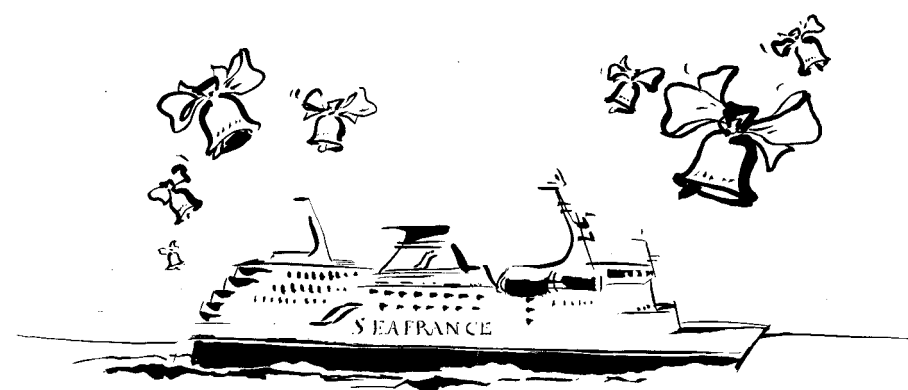
Les fêtes qu'il donna au Zwinger pour le mariage de son fils avec Marie-Josèphe d'Autriche, fille de l'empereur germanique, déploierent aux yeux de l'Europe le faste et la dignité de sa cour d'électeur de Saxe et roi de Po-

logne, régnant de la Baltique à la mer Noire. Le territoire le plus grand après la Russie. C'est dans cet héritage que vient s'inscrire Volkswagen.

Deux siècles plus tard, ce fut l'horreur. Dans la nuit du 13 au 14 février 1945, l'aviation alliée lâche ses bombes : 100 000 morts, plus peut-être - du fait de la présence massive de réfugiés du front de l'Est on ignore le chiffre réel -, une partie de la ville baroque anéantie. Les femmes ont pleuré leurs morts et se sont mises aussitôt à trier les pierres (une sculpture, *La Déblayeuse*, leur

LES TRAVERSÉES

CALAIS/DOUVRES



ARTS ET VIE

Voyages culturels

vous entraîne cet été du festival de musique de la Chaise-Dieu aux grandes fêtes traditionnelles nipponnes

ET PUBLIE DÈS JUIN SON "ALBUM 2000"

ARTS ET VIE - 1^{re} ASSOCIATION CULTURELLE DE VOYAGES À L'ÉTRANGER - Agrément Ministériel Tourisme AG 075950028 - BROCHURES GRATUITES SUR SIMPLE DEMANDE. ● Par courrier au siège : 39, rue des Favorites - 75738 Paris cedex 15 ● 01.40.43.20.27 ● 3614 AREVIE (0,37 F/min.) ● www.artsvie.asso.fr ● Et bureaux à Grenoble, Lyon, Nice, Marseille.

Nom ----- Prénom -----

Adresse -----

Souhaite recevoir
La brochure Été-Automne 99 12
L'Album des Réveillons,
voyages et séjours de l'An 2000 (parution juin)

La Toscane portes ouvertes

Pendant deux week-ends (les 17 et 18 avril, puis les 24 et 25 avril), la Toscane va ouvrir gratuitement au public une cinquantaine de sites qui, en temps normal, sont inaccessibles : jardins, musées, théâtres, sites archéologiques, villas privées. Cette initiative, baptisée « Visite de printemps », permettra notamment de découvrir le palais de la famille Pucci, à Florence, les jardins de la villa de Trivalle, à Calenzano, le palais Tucci, à Lucques, l'archevêché de Pise, la villa La Magia, à Quarrata (résidence du grand-duc François I^{er} de Médicis), le château de la famille Gherardesca, à Castagneto Carducci, ou encore le parc archéologique (nécropoles étrusques) de Piombino. L'occasion de sortir des sentiers battus et de découvrir la richesse du patrimoine artistique et architectural de la Toscane.

M. B.-R.

★ Renseignements communiqués au 00-390-55-240433 (de 9 heures à 13 heures) ou via Internet www.regione.toscana.it/ita/uff/cult/ar38/index.htm

Midi-Pyrénées fidélise ses amis

TOULOUSE
de notre correspondant régional
Difficile de « vendre » une région où il n'y a pas la mer. Avec 13 millions de séjours, Midi-Pyrénées n'en est pas moins la troisième région touristique française, après l'Île-de-France et Rhône-Alpes. Pas question, pour autant, de s'endormir sur ses lauriers. Elle propose donc une formule originale, davantage fondée sur la fidélisation que sur la conquête de nouveaux touristes : le Cercle des amis de Midi-Pyrénées.

Pour 80 F par an, ses membres bénéficieront d'informations personnalisées (idées de séjour ou de découverte), d'offres et de services spécifiques et recevront, deux fois par an, le magazine *Correspondances*, qui s'attache à mettre en valeur l'identité régionale, le patrimoine local, les thèmes de découverte et les principaux rendez-vous. S'y ajouteront une collection de « carnets de voyages » (consacrés aux sites touristiques majeurs) et une lettre intitulée *Petites nouvelles entre amis* suggérant séjours ou week-ends, bonnes idées et bonnes adresses.

Objectif visé : différencier Midi-Pyrénées en développant l'image d'une région de vacances accueillante, privilégiant la relation affective entre le touriste de passage et un espace fier de son histoire, de ses traditions, de sa culture, de son environnement naturel et de la qualité de la vie quotidienne. D'ores et déjà, près de 4 000 personnes ont adhéré au Cercle des amis.

Jean-Paul Besset

* Renseignements au 0800-220-202 (n° vert).

AGÉS DE 6 À 17 ANS, ils aiment le foot, le rap, la techno et raffolent des marques. Nés une souris dans la main, ils regardent moins la télé qu'on ne le pense, apprécient plus les livres qu'on ne le croit et sont aussi exigeants qu'on le dit. Mais s'ils sont 8,5 millions à fréquenter écoles primaires, collèges et lycées et à disposer ainsi de 130 jours de vacances par an, ils ne sont qu'un petit million et demi à couler des jours heureux dans le cadre des « colos » nouvelle vague.

Un résultat plutôt décevant compte tenu des efforts accomplis, depuis une quinzaine d'années, par les divers acteurs œuvrant dans ce secteur et qui, pour répondre aux souhaits exprimés par leurs jeunes clients, multiplient, en France et à l'étranger, les propositions de séjours associant détente, convivialité, pratique du sport et invitation à l'aventure. Centres rénovés, palette séduisante d'activités variées, les brochures publiées pour le printemps et pour l'été reflètent bien les modes et les tendances de la planète junior.

GRAINES DE SPORTIFS

Côté sports, les juniors ne devaient avoir aucune difficulté à trouver leur bonheur. Poney, VTT, voile, kayak, canyoning, tennis, plongée, golf, roller, skate, surf, body-board, pilotage, accrobranche : rien de ce qui bouge et fait bouger ne semble avoir échappé à la vigilance des spécialistes. Une fois son choix effectué, reste à déterminer le registre sur lequel on entend pratiquer son activité préférée.

Les plus passionnés se tourneront vers des spécialistes qui, à l'image de SEJ (tél. : 01-45-48-70-70), proposent aux 7/17 ans des formules intensives pour pratiquer le basket ou

le football mais aussi la danse ou la gymnastique rythmique et sportive, voire l'accès à des camps « multi-sports » ou même aux *summer camps* (camps d'été), au Québec ou aux Etats-Unis. Comptez environ 6 000 F (915 €) pour deux semaines dans un camp de basket, à Vichy, et autour de 10 000 F (1 524 €) pour deux semaines dans un *summer camp* chez nos cousins d'outre-Atlantique.

Dans la même veine, l'ACTJ (Association des centres de tennis pour jeunes, tél. : 01-44-75-92-50) organise les stages de tennis les plus performants du marché ainsi que des séjours de haut niveau dans les domaines du foot, du basket, de la danse ou du golf. Et ce à des tarifs tournant autour de 2 500 F (381 €) la semaine.

UN PARFUM D'AVEVENTURE

Quant aux petits mousses qui entendent s'initier sérieusement aux secrets de la voile, ils trouveront forcément la formule qui leur convient auprès de l'Incontournable Jeunesse et Marine (tél. : 01-53-58-30-70) qui programme depuis quarante ans stages, croisières et raids nautiques dans le cadre de six centres situés le long des côtes françaises.

Difficile, enfin, de ne pas jeter un œil sur la production de l'UCPA (tél. : 0-803-820-830) dont les équipements et le savoir-faire, adaptés depuis quelques années aux juniors, sont présentés dans une brochure très complète où figurent quelques séjours très pointus, à l'instar d'un stage de pilotage de vitesse à Val-Cenis (2 770 F, 422 €, la semaine, pour les 15/17 ans) ou de semaines de glisse (char à voile, surf, body-board...) au bord de l'Atlantique, pour les 10/12 ans : 2 500 F (381 €) la

semaine. La pratique d'activités sportives est également proposée dans le cadre de séjours à la tonalité plus aventureuse. En France, par exemple, des raids en montagne, mêlant canyoning, escalade, spéléologie, VTT et équitation, sont programmés par plusieurs spécialistes dont Vacances pour tous (tél. : 01-43-58-95-66) qui les propose au départ de plusieurs centres pyrénéens. Tout aussi tonique mais, cette fois, en bordure de l'océan, le raid exceptionnel proposé par Okaya (tél. : 0-803-808-808) à l'attention des 13/17 ans passionnés de bodyboard : 5 260 F (802 €) les 12 jours.

À l'étranger, quelques spécialistes (l'UCPA, Vacances pour tous et Sans Frontières, par exemple) n'hésitent pas à organiser des expéditions sportives dans le bassin méditerranéen, en Scandinavie et en Amérique du Nord. Citons notamment les deux semaines de plongée proposées à Tabarka, en Tunisie, pour 7 000 F (1 067 €), par le spécialiste du genre qu'est Sans Frontières (tél. : 04-79-31-27-06) ou encore les 21 jours de canyoning et de randonnée programmés dans la Sierra de Guara, en Espagne, pour 7 400 F (1 128 €).

LES ÉCOLES EN HERBE

Aventure toujours, moins tonique mais plus ludique, avec les camps à thème. Destinés aux plus jeunes, ils invitent ces derniers à jouer aux Indiens, aux trappeurs, aux corsaires ou aux chevaliers dans le cadre de jeux de rôle. Comptez environ 5 000 F (762 €) pour 15 jours avec Cap au Sud (tél. : 04-72-53-65-00).

Nombreux sont également les passionnés de nature en quête de séjours très champêtres voire un tantinet spartiates. Parmi les disci-

plines les plus en vogue, on relève l'engouement croissant dont bénéficie la pêche, largement programmée, notamment par l'UFCV (tél. : 01-42-96-07-57). Deux autres divertissements vieux comme le monde connaissent aujourd'hui une seconde jeunesse et un succès certain auprès des jeunes : l'accrobranche qui invite les plus agiles à couler des jours heureux dans les arbres (5 000 F environ, 762 €, pour 13 jours) avec Temps Jeunes (tél. : 04-72-661-661) et l'orpaillage qui les entraîne dans une excitante ruée vers l'or, au fil de nos rivières : comptez 3 200 F (488 €) pour une douzaine de jours, avec Léo Lagrange Jeunes (tél. : 01-48-10-65-85).

EN FAMILLE

Aux parents qui tiendraient à faire partager leur goût du voyage à leur progéniture, signalons, pour terminer, les voyages en famille proposés par deux spécialistes de la randonnée et des circuits hors des sentiers battus : Terres d'aventure (tél. : 01-53-73-77-67) et Explorator (tél. : 01-53-45-85-85). Le premier invite les 5/17 ans à randonner dans les Cévennes, les Hautes-Alpes, les Alpes Maritimes, en Corse, en Espagne (Aragon), en Turquie (avec croisière côtière), aux Açores, en Islande, au Maroc, au Kenya et à Bali.

Le second propose un choix de circuits adaptés aux 6/16 ans (Mercautour, Cévennes, Aragon, Turquie, Grèce, Maroc, Kenya, Tanzanie, Zimbabwe, Namibie) ainsi que des séjours dans un ranch, au Wyoming (8 jours, 7 200 F, 1 098 €). Les prix varient en fonction de la destination (de 2 500 F, 381 €, à 13 500 F, 2 058 €) mais aussi de l'âge des enfants.

Josette Sicsic

Vacances sur mesure pour les juniors

Sport, écologie, aventure... : un nouveau style pour les colonies de vacances

DÉPÊCHES

■ **SALON DE LA RANDONNÉE.** En dix ans, le nombre de randonneurs a été multiplié par trois pour dépasser les 31 millions. Du 9 au 11 avril, porte de Versailles, à Paris, le Salon de la randonnée et des sports nature permettra de trouver la rando de son choix, en France ou à l'étranger, qu'elle soit pédestre, équestre, en VTT ou en roulotte. Sur place, 460 exposants. De 10 h 30 à 19 heures avec une nocturne, le 9 avril, jusqu'à 21 heures. Entrée : 40 F (6 €), gratuite pour les moins de 8 ans.

■ **PLANTES RARES.** A Sérignan-du-Comtat (Vaucluse), localité chère à l'entomologiste et naturaliste Jean-Henri Fabre, les passionnés de botanique et les jardiniers soucieux d'environnement ont rendez-vous, le 18 avril, pour une exposition-vente de spécimens rares, des conférences, des sorties botaniques et des ateliers pour les enfants. Renseignements au 04-90-70-04-57.



SOLEIL D'ÉTÉ

CHINE

Circuit Chine Classique
15 jours
en pension complète et selon programme à Hong Kong

12990 F*

Croisière sur le Yang Zi Jiang
17 jours
en pension complète et selon programme à Hong Kong

16390 F*

USA

Fantastic California
Circuit accompagné
13 jours
en pension complète


13990 F*

À ce prix là,
Kuoni vous en donne plus.

01 43 27 01 20 / 01 45 49 41 41
36 15 KUONI (2, 23 F/m n)
et agences de voyages

Bonjour l'Allemagne

Recevez gracieusement notre nouveau guide et découvrez notre sélection d'hôtels à prix malins.



Office National Allemand du Tourisme
9, boulevard de la Madeleine 75001 Paris
Tél : 01 40 20 17 04
Minitel : 3615 Allemagnetour

A tous prix

- 1430 F (218 €) : un week-end pastoral dans l'Embrunais (9 666 habitants, près de 20 000 brebis) du 13 au 16 mai (Ascension). Au menu : découverte du milieu montagnard, randonnées en alpes, rencontres avec les bergers et les troupeaux, veillées, projections de film. Le prix comprend l'encadrement, l'hébergement en gîte et la pension complète. A ajouter, l'acheminement. Trains directs de Paris et Marseille (tél. : 04-92-51-50-50). Forfaits similaires les 5 et 6 juin (à partir de 680 F, 104 €, par personne) et en juillet pour partager pendant 6 jours la vie pastorale des Hautes-Alpes : 2 550 F (389 €).
- 5 470 F (834 €) : le circuit d'une semaine en Israël d'Havas Voyages (tél. : 0803-817-000) avec des promotions proposées par ce réseau jusqu'au 17 avril. Prix par personne en chambre double en hôtels « 3 étoiles ». Départs de Paris du 30 mai au 20 juin et du 3 au 24 octobre. Un tour complet du pays avec une nuit dans un kibboutz et visite d'un village druze. Une réduction de 1 000 F (152 €) par personne est aussi accordée sur les séjours d'au moins une semaine figurant dans la brochure « Israël » du voyageur. Egalement en promotion, séjours (Ardèche, Maroc, Sicile, Grèce, Madère, République dominicaine, Bali), week-ends (Madrid ou Barcelone), circuits (Irlande, Canada, Kenya) et croisières (Norvège avec le *Norway*, Égypte, Caraïbes).
- 8 020 F (122 €) : une escapade polaire, à Kangerlussuaq, au Groenland, par une température intérieure d'environ -10 ° (-35° à l'extérieur) bien au chaud dans un sac de couchage, sur un lit de glace couvert de peau de bœuf musqué. L'hôtel de glace, ému du célèbre hôtel de glace de Jukkasjärvi, en Suède, comporte 6 igloos reliés par des tunnels à un igloo central. Ce forfait de 3 jours, au départ de Paris, comprend également les vols Paris-Copenhague-Kangerlussuaq A/R, une nuit dans l'hôtel de la ville, les petits déjeuners et transferts. La nuit supplémentaire en igloo, 500 F environ (76 €). Un prix par personne en chambre double, valable jusqu'à fin avril. Renseignements auprès de Bennett Voyages au 01-48-01-87-77.

EVASION

Publicités

Directours

DIRECTOURS SUR INTERNET
Ce sont 100.000 VOLS SECS à tarifs négociés en ACCES DIRECT avec CONFIRMATION en LIGNE.

Aux meilleurs prix du marché. Sur nos sites Web et Minitel, vous pouvez obtenir prix et dispo. effective. Et si vous ne trouvez pas ou si vous souhaitez un conseil, téléphonez au 01.45.62.62.62 ou de province au 08.01.63.75.43
Minitel 3615 Directours (2,23 F/mn)
Internet : www.directours.fr

Nos agents sont des spécialistes, capables de trouver quand la machine "cale".
90, av. des Champs-Élysées, PARIS 8e
Membre SNAV - Garantie APS

ISLANDE

SAFARI DES NEIGES

à partir de
5405 FF

vols + transferts + hébergement
3 nuits + demi-pension
+ motoneige + excursions

ICELANDAIR

9, bd des Capucines
75002 PARIS
Tél. 01 44 51 60 51
Http://www.icelandair.fr

Prix sacrifiés pour plus de 2000 VOYAGES DE DERNIÈRE MINUTE !!!

Spécial départs immédiats !
Prix exceptionnels à saisir :
+ de 11 000 départs !

Vols, séjours, circuits, croisières à prix discount !

+ de 1000 locations en France, Dom-Tom, et à l'Étranger...

3617 airévasion
3617 écovoyage
3617 infomer

AGENCE DE VOYAGES AGREEE TATA

TREK OU DÉCOUVERTE ?
L'ESSENTIEL DU VOYAGE AVEC

Club Aventure
VOYAGES RANDONNÉE

N'indigo 0 803 806 032
Tél : 01 44 32 09 30
Internet : clubaventure.fr
3615 CLUBAVT (2,23 F/mn)
18, rue Segulier 75006 Paris

3617 VAC 2000

LE SOLEIL EN DEGRIFFE
3000 vols, séjours & week-ends
JUSQU'À 40% DE RÉDUCTION !
LE SKI À PRIX...
2000 séjours...

Paris/Athènes Paris/Héraclidon

595F 695F

+ taxes d'aéroport 60 F

AIRHELIADES
N° INDIGO 0803 885 885 - 0995 0995
3615 HELIADES (2,23 F/mn)
www.heliades.fr

PÉRIGORD

AUBERGE LA CLÉ DES CHAMPS

**NN LOGIS DE FRANCE

TENNIS - PISCINE CHAUFFÉE
24550 VILLEFRANCHE-DU-PÉRIGORD
☎ 05.53.29.95.94 - Fax : 05.53.28.42.96
www.cle-des-champs.com

ANY WAY

Fêtez les beaux jours !

Vols A/R

NEW YORK	1380F*
SINGAPOUR	2940F*
BANGKOK	2940F*
CANCUN	2900F*
VENISE	1320F*
ATHENES	1320F*
DUBLIN	550F*

Appelez vite au
0 803 008 008

NOUVEAU !

Réservez et achetez vos billets d'avion en ligne sur
<http://www.anyway.fr>
et 3615 ANYWAY™
Cliquez, vous décollez !

3 ans déjà !
ANY WAY

Découverte, liberté, dépassement de soi. Et vous, vous marchez à quoi ?



Le catalogue Terres d'Aventure 99 vous attend. 320 pages de voyages à pied en France et dans le monde entier. Pour le recevoir gratuitement, renvoyez ce bon à découper à Terres d'Aventure, 6 rue Saint-Victor 75005 Paris. Tel. 01 53 73 77 67. Minitel : 3615 TERDAV. Email : terdav@terdav.com.

NOM, PRENOM _____
ADRESSE _____

terres d'aventure
LE VOYAGE À PIED

"EVASION" renseignements publicité : ☎ 01.42.17.39.40

DISPARITIONS

■ **ALAIN BIDOU**, préfet de la région Midi-Pyrénées et de la Haute-Garonne depuis avril 1992, est mort mardi 6 avril à Toulouse des suites d'un cancer. Né le 17 juin 1941 à Saint-Gratien (Val-d'Oise), ancien élève de l'ENA (1966-1968), Alain Bidou avait notamment été sous-préfet de Calais en 1976, secrétaire général de la préfecture de Vaucluse en 1979, puis de la ville de Marseille d'août 1981 à octobre 1984, date à laquelle il avait été titularisé préfet et affecté dans le Jura. En octobre 1985, il était devenu directeur de l'administration territoriale et des affaires politiques au ministère de l'intérieur, avant d'être préfet de l'Allier en mai 1986, de l'Oise en janvier 1989, de la région Corse en février 1990. Alain Bidou avait été brièvement directeur du cabinet de Philippe Marchand, ministre de l'intérieur, de février à avril 1992.

■ **JEAN-ÉRIC BOUSCH**, ancien maire (RPR) de Forbach et sénateur de la Moselle, est mort mardi 6 avril à l'hôpital de Forbach. Né le 30 septembre 1910 à Forbach (Moselle), ingénieur diplômé de l'École supérieure d'électricité, Jean-Eric Bousch était un des barons du gaullisme en Moselle. Il a été un infatigable défenseur de sa ville, située au cœur du bassin houiller lorrain, luttant successivement pour le développement de l'exploitation charbonnière, sa sauvegarde, puis sa reconversion. Jean-Eric Bousch a été sénateur de 1948 à 1974, puis à nouveau de 1988 à 1992, député de 1978 à 1981, maire de Forbach de 1953 à 1988 et de 1989 à 1995, conseiller général de 1949 à 1973 et de 1976 à 1990, et il était encore conseiller municipal de Forbach.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Françoise BARTHELME-TRAPP, Romain TRAPP, ont la joie d'annoncer la naissance de

Alexandre,

à Toulouse, le 30 mars 1999.

4, allée du Lieutenant-Lafay, 31400 Toulouse.

Décès

– M^{me} Jean-Eric Bousch, née Jacqueline Dupiers, fait part du décès, dans sa quatre-vingt-neuvième année, de

M. Jean-Eric BOUSCH, membre honoraire du Parlement, maire de Forbach de 1953 à 1995, ancien président du Conseil du district de Forbach, ancien président de l'Union des maires de l'arrondissement de Forbach, ancien membre du Conseil de la République, ancien membre du Sénat de la Communauté, ancien représentant de la France à l'Assemblée des Communautés européennes, ancien vice-président du Conseil régional de Lorraine, membre honoraire du Conseil général de la Moselle, ingénieur ESE,

officier dans l'ordre de la Légion d'honneur, croix de guerre 1939-1945, officier dans l'ordre des Palmes académiques, chevalier du Mérite agricole, titulaire de la médaille des Evadés, commandeur dans l'ordre du Mérite de la République italienne.

La messe des funérailles sera célébrée le vendredi 9 avril 1999, à 14 h 30, en l'église Saint-Rémi de Forbach (Moselle).

(Lire ci-contre.)

– Son épouse, Ses enfants et petits-enfants, font part du décès de

M. Didier BARRET,

dans sa soixante-sixième année.

La cérémonie aura lieu en la cathédrale de Soissons, le vendredi 9 avril 1999, à 14 h 30.

Ni fleurs ni couronnes.

Des dons peuvent être faits à l'Association Autisme Avenir, 5, rue Pape-Carpentier, Paris-6^e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

6, rue Racine, 02200 Soissons.

– Les membres du conseil d'administration, Et tous les adhérents de l'Association Autisme Avenir, Le personnel, Les travailleurs, Et les usagers du Centre « Les Colombages », ont le regret de faire part du décès de

M. Didier BARRET,

trésorier de l'association.

Depuis la fondation d'Autisme Avenir, en 1988, il a œuvré inlassablement pour la création d'un centre de travail et d'activité de jour pour les autistes adultes de Paris.

Que sa famille trouve ici l'expression de leur très profonde gratitude.

5-7, rue Marie-Pape-Carpentier, 75006 Paris, 8, rue Lasson, 75012 Paris.

– Sa famille, Et ses proches, ont la douleur de faire part du décès de

André LARROUSSE,

architecte DPLG,

survenu le dimanche 4 avril 1999.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Toulouse.

M^{me} Alain Bidou,

M. Eric Bidou,

les familles parentes et alliées,

ont la douleur de faire part du décès de

Alain BIDOU,

préfet de la région Midi-Pyrénées, préfet de la Haute-Garonne, officier de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre national du Mérite,

survenu le 6 avril 1999, à l'âge de cinquante-sept ans.

Un dernier hommage lui sera rendu, le jeudi 8 avril à 14 h 15, dans la cour d'honneur de la préfecture, place Saint-Etienne, à Toulouse.

Selon la volonté du défunt, de préférence à l'envoi de fleurs, des dons peuvent être adressés au profit de la recherche contre le cancer.

– Toulouse.

Les membres du corps préfectoral et les personnels de la préfecture de la région Midi-Pyrénées, préfecture de la Haute-Garonne, ont le regret de faire part du décès de

Alain BIDOU,

préfet de la région Midi-Pyrénées, préfet de la Haute-Garonne, officier de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre national du Mérite,

Un dernier hommage lui sera rendu, le jeudi 8 avril à 14 h 15, dans la cour d'honneur de la préfecture, place Saint-Etienne, à Toulouse.

(Lire ci-contre.)

– Trévoux (Ain).

Sa famille et ses amis font part du décès de

Georges CARLOT,

directeur d'école honoraire, chevalier de la Légion d'honneur, officier des Palmes académiques, médaille de la Résistance.

Son corps a été incinéré dans la plus stricte intimité.

– M. et M^{me} Michel de la Burgade, leurs enfants et petits-enfants, M. Bernard de la Burgade, ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu de leur père, grand-père et arrière-grand-père,

René de la BURGADE, agrégé de l'Université.

Les obsèques et l'inhumation ont eu lieu dans l'intimité.

15, rue Joseph-Bertrand, 78220 Viroflay, 7, rue Pierre-Raymond, 87000 Limoges.

– Paris. Guéret. Saint-Jean-Ligouze (Haute-Vienne).

M^{me} Lucien Chauvier, son épouse,

Et toute la famille, ont la douleur de faire part du décès de

M. Lucien CHAUVIER,

directeur général honoraire des assurances-vieillesse des artisans (e.r.),

survenu à l'âge de soixante-quatre ans.

Les obsèques religieuses seront célébrées en l'église Saint-Hippolyte, 27, avenue de Choisy, Paris-13^e, le vendredi 9 avril 1999, à 9 heures.

L'inhumation aura lieu le même jour au cimetière de Saint-Jean-Ligouze, à l'issue d'une bénédiction prévue à 16 h 30.

– Le président, Les membres du conseil d'administration de la CANCAVA, Le directeur général, Et l'ensemble des administrateurs et du personnel des assurances-vieillesse des artisans, ont l'immense tristesse de faire part du décès, survenu le 2 avril 1999, de

Lucien CHAUVIER,

directeur général honoraire de la CANCAVA.

La cérémonie religieuse sera célébrée le 9 avril, à 9 heures, en l'église Saint-Hippolyte, 27, avenue de Choisy, Paris-13^e.

L'inhumation aura lieu le même jour au cimetière de Saint-Jean-Ligouze (Haute-Vienne), à l'issue d'une bénédiction prévue à 16 h 30, en l'église de la paroisse.

– M^{me} Marie-Françoise Colin, née Leblanc, son épouse,

Sabine et Philippe Malandrin, Hervé et Nadine Colin-Le Hen, Brigitte et André Fossard, Anne Colin, Martine et Daniel Charon, Vincent et Maria Colin-Morales, Armelle et Jean-Louis Dubuisson, ses enfants,

Ses vingt et un petits-enfants et leurs conjoints,

Et ses quinze arrière-petits-enfants, ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean-Louis COLIN,

officier de la Légion d'honneur, officier du Mérite maritime, capitaine au long cours, pilote de la Seine (e.r.),

survenu à Vannes, le 5 avril 1999, dans sa quatre-vingt-douzième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le 8 avril, à 16 heures, en l'église de Brillac-en-Sarzeau (Morbihan).

Les Jardins d'Arcadie, 26, rue Jeanne-d'Arc, 56000 Vannes.

– M^{me} Janine Frangne, M. et M^{me} Pierre-Henry Frangne, M. et M^{me} Philippe Frangne, Julien, Thomas, Pierre-Émanuel, Hélène et Cécile, ont la douleur de faire part du décès de

Jacques FRANGNE,

survenu le 2 avril 1999.

169, rue du Renard, 76000 Rouen.

– M^{me} Pierre Frier, son épouse, Odile, Jean-François et Véronique, Patrice et Aimée, Laurent et Martine, Damien et Griselda et leurs enfants, Toute sa famille, ont la douleur de faire part du décès de

Pierre FRIER,

administrateur en chef des Affaires d'outre-mer, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'ordre national du Mérite,

survenu le 5 avril 1999.

Les obsèques auront lieu en l'église de Rives-sur-Fure (Isère), le vendredi 9 avril, à 15 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

20, avenue des Tilleuls, 78400 Chatou.

– M. et M^{me} Rupert Brichenfried, M^{me} Patricia Stassinnet, M. Arnold Stassinnet, M^{me} Catherine Fayet, ont la douleur de faire part du décès de leur père,

Jean STASSINET,

survenu le 2 avril 1999, à l'âge de soixante-dix ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 9 avril, à 14 h 45, en l'église Saint-Pierre de Charenton-le-Pont (Val-de-Marne).

– M. et M^{me} Raymond-François Le Bris, M. et M^{me} Bertrand Le Bris, M. et M^{me} Jean-Philippe Munch, M. et M^{me} Marc Hedrich, Charles, Pauline, Valentine, ont la douleur de faire part du décès de

M^{me} Marcel PAREAU, née **Maria HERRY,**

leur mère, grand-mère et arrière-grand-mère, survenu le 6 avril 1999, dans sa quatre-vingt-huitième année.

Les obsèques seront célébrées à Plougonvelin (Finistère).

– Sa fille Katia, Sa famille, Ses amis, ont la grande tristesse de faire part du décès de

Annie PRASSOLOFF, née **PICHEROT,**

survenu le 1^{er} avril 1999, à Paris, dans sa cinquante-cinquième année.

L'inhumation aura lieu le samedi 10 avril, à 11 heures, au cimetière d'Héricy (Seine-et-Marne).

47, rue de Vouillé, 75015 Paris.

– Le président de l'université Paris-VII - Denis-Diderot, Le directeur de l'UFR sciences des textes et documents, Ses collègues et amis, ont la grande tristesse de faire part du décès de

Annie PRASSOLOFF, née **PICHEROT,**

maître de conférences,

survenu le 1^{er} avril 1999.

Ils s'associent à la peine de ses proches.

– M. Serge Tchuruk, président-directeur général, les membres du conseil d'administration, et les salariés d'Alcatel, expriment leur profonde tristesse face à la disparition soudaine du président

Ambroise ROUX,

et s'associent à la douleur de sa famille.

Ambroise Roux a été président de la Compagnie générale d'électricité de 1970 à 1982. Il était président d'honneur de la société depuis 1982 et membre du conseil d'administration depuis 1987.

Alcatel, 54, rue La Boétie, 75008 Paris.

(Le Monde du 7 avril)

– Le directoire des Publications de La Vie catholique, Le président et les collaborateurs de Malesherbes Publications, L'équipe de la revue *Prier*, se joignent à Michèle Warnier, son épouse, Ainsi qu'à ses enfants, pour faire part, avec une profonde tristesse, du décès de

Philippe WARNIER,

journaliste, directeur délégué de *Prier*, diacre et président du Comité chrétien de solidarité avec les chômeurs,

survenu le matin de Pâques, le 4 avril 1999.

Ses obsèques seront célébrées le vendredi 9 avril, à 14 h 30, en l'église du Saint-Esprit, à Viry-Châtillon (Essonne).

Assemblées générales

L'Ecole de voile d'Erquy Assemblée générale ordinaire, le samedi 24 avril 1999, à 18 heures, salle des Hôpitaux, à Erquy.
Ordre du jour : Rapport moral du président. Bilan d'activités 1998. Rapport financier 1998. Réélection du tiers sortant. Questions diverses.
Assemblée générale extraordinaire. Modifications des statuts.

Le président, Olivier BOVYN.

Conférences

« *De la guerre à la paix : 1918-1920* » par Jean-Jacques Becker, professeur émérite à l'université Paris-X, le lundi 12 avril 1999, à 18 heures, au palais abbatial de Saint-Germain-des-Prés, 5, rue de l'Abbaye, Paris-6^e. Conférence publique organisée par le Centre d'études d'histoire de la défense dans le cadre de conférences
« *De la guerre à la paix* ».

Colloques

COLLOQUE INTERNATIONAL UNESCO – Salle n° 12, samedi 10 avril 1999 (à partir de 10 heures)

Thème : **Etats et génocide.** Travaux axés sur les perspectives ouvertes par la création d'une Cour criminelle permanente en vue de la prévention et la répression des crimes contre l'humanité.

Organisé par le **Comité du 24 avril**, groupement des organisations arméniennes de France (34, avenue des Champs-Élysées, Paris-8^e).

DES avantages qui font toute la différence

La technologie informatique est un facteur déterminant dans la compétition que se livrent les entreprises.

Le partenariat entre Microsoft et Compaq vous permet d'opter pour une solution optimisée, à la pointe de la technologie, pour le meilleur résultat en termes de performance et de fiabilité. Parce que l'informatique de votre entreprise doit être le moteur de son succès.

Avec **Windows® NT® Workstation 4.0** installé sur un PC de la gamme Deskpro ou Armada, ou sur une Station de Travail de Compaq, vous disposez, d'une part, d'une interface graphique **simple à utiliser**, et d'autre part du système d'exploitation de bureau **Microsoft® le plus rapide et le plus fiable**. Vous pouvez désormais vous consacrer pleinement à l'essentiel : le succès de votre entreprise.

Compaq fournit déjà des PC prêts pour Windows 2000.
www.compaq.fr/produits/windows2000/
www.microsoft.com/france/windows2000/ready

WINDOWS 2000 PCs

CULTURE

LE MONDE / JEUDI 8 AVRIL 1999

CINÉMA La Semaine du cinéma français, présentée à New York du 12 au 21 mars, a pratiquement fait salle comble à chaque séance, soutenue par la critique du *New York Times*.

Cet intérêt, réel – même s'il est dû au succès déjà ancien de la nouvelle vague –, ne doit cependant pas faire illusion : si quelques grands journaux de New York et de Los Angeles ac-

cordent une place importante aux films français, ceux-ci sont en réalité vus par peu d'Américains. Les versions originales sous-titrées ne représentent que 0,7 % des films distri-

bués aux Etats-Unis. ● LES FESTIVALS sont la sauvegarde du cinéma français, comme à Seattle, tandis que dans le Wisconsin ou le Mississippi les journalistes édulcorent leurs cri-

tiques pour ne pas rebuter les spectateurs. ● JIM HOBERMAN, critique au *Village Voice*, explique comment l'industrie cinématographique a court-circuité sa profession.

Aux Etats-Unis, les critiques restent les seuls défenseurs du cinéma français

Les hebdomadaires new-yorkais « The Village Voice » et « New York Free Press », comme le « New York Times » et le « Los Angeles Times », accordent aux films français une place incommensurable à leur part de marché, infime en raison d'une distribution limitée aux grandes villes

NEW YORK

de notre envoyé spécial

Certaines accroches de journaux peuvent être trompeuses, même celles du *New York Times*. A l'occasion de la Semaine du cinéma français organisée par UniFrance à New York au Lincoln Center du 12 au 21 mars, on pouvait lire sous la plume de Stephen Holden : « On peut-on trouver des films avec des personnages qui pensent et qui jouent, des films qui donnent une idée de la vie, le sentiment de l'ici et maintenant ? (...) Dans le cinéma français, qui, comme aucun autre, a une solide tradition de films célébrant l'empire des sens. » Lancée par un tel article, la Semaine du cinéma français (où treize films étaient présentés dont *L'Ennui*, de Cédric Kahn, *Romance*, de Catherine Breillat, *Ceux qui m'aiment prendront le train*, de Patrice Chéreau, *Dieu seul me voit*, de Bruno Podalydès, *La Nouvelle Eve*, de Catherine Corsini, *Sombre*, de Philippe Grandrieux) a pratiquement fait salle comble à chaque séance, confirmant l'intérêt pour le cinéma français d'un certain public américain et la curiosité toujours réelle de la partie la plus cinéphile de la critique américaine.

La place accordée au cinéma français dans les deux grands hebdomadaires politiques et culturels de New York, *The Village Voice* et le *New York Free Press*, dans *Film Comment*, la plus importante revue de cinéma aux Etats-Unis, et dans le *New York Times* et le *Los Angeles Times* est non seulement plus importante que sa part de marché (celle du cinéma européen s'élevait en 1998 à 1,8%), mais elle occupe un espace comparable à celui du cinéma hollywoodien. « Je suis moi-même surpris du nombre de portraits de réalisateurs français que nous publions, explique Abbie Nolan, qui dirige les pages cinéma du *Village Voice*. Le *Lincoln Center* a organisé des rétrospectives André Téchiné et Olivier Assayas. A cela s'ajoutent trois grosses manifestations à New York : le *New York Film*

Festival, la *Semaine du cinéma français* et *New Directors New Films*. Je crois aussi que le cinéma français est plus intéressant qu'il y a quelques années. » L'explication d'Howard Feinstein, critique indépendant, est plus terre à terre : « Le cinéma français est correctement traité parce que, hors le cinéma américain, il n'y a aucune autre industrie cinématographique. »

« [Les lecteurs] sont forcément déçus, car la plupart des films encensés par le "New York Times" ne trouvent jamais de distributeur »

Cet espace dévolu au cinéma français est en grande partie dû à l'héritage de la nouvelle vague, qui obsède encore beaucoup de critiques. Selon Stephen Holden, « le cinéma français sort de son ornière bourgeoise et renait de ses cendres avec une nouvelle nouvelle vague ».

Une longue étude du *New York Times*, publiée le 22 novembre 1998, voyait dans *Ma vie sexuelle*, d'Arnaud Desplechin, *Irma Vep*, d'Olivier Assayas, *La Vie rêvée des anges*, d'Eric Zanca, et *Seul contre tous*, de Gaspar Noé – quatre films pourtant bien différents – « l'apparition d'une nouvelle nouvelle vague, d'une autre vague ou d'une nouvelle vague bis ». Pour Andrew Sarris, l'un des piliers de la critique américaine dans les années 60 et 70, comme l'était Pauline Kael, critique du *New Yorker*, le cinéma français souffre carrément « de ne plus porter d'étiquette aussi forte que celle de la nouvelle vague ». Depuis la sortie des *Roseaux sau-*



« Le cinéma français, nouvelle édition remaniée, comprenant : suggestion, nuance, acuité... » Dessin paru dans « NY Press Arts & Listings » du 24 février.

sus de ce mouvement. Tout le cinéma français apparu immédiatement après cette période est largement passé inaperçu. On ne connaît de Jean Eustache que *La Maman et la Putain*; Maurice Pialat reste pratiquement inconnu (*Van Gogh* a tenu l'affiche deux semaines); le dernier film d'Alain Resnais distribué en Amérique est *Melo* (1986).

Depuis la sortie des *Roseaux sau-*

vages, d'André Téchiné, aux Etats-Unis en 1995, puis celle d'*Irma Vep*, d'Olivier Assayas, et de *La Fille seule*, de Benoît Jacquot, la critique américaine discerne les individualités et ne s'en tient plus seulement à la reconnaissance d'un tout hypothétique. « A peu près tous les ans, le *New York Times* nous parle d'une nouvelle nouvelle vague, explique Godfrey Cheshire, critique du *New York Free Press*.

Tout le monde la cherche mais personne ne la trouve. Cela me fait penser aux boîtes de Corn Flakes constamment relookées et frappées de la mention "Nouveau! enrichi!". Il existe toujours des naïfs pour y croire et ils sont forcément déçus, car la plupart des films encensés par le *New York Times* ne trouvent jamais de distributeur. Pour beaucoup de critiques, le cinéma français est chic. Il serait temps qu'il soit débarrassé de cette étiquette réductrice, car il existe en France des réalisateurs talentueux, Claire Denis ou Arnaud Desplechin par exemple. »

Si l'on n'en est pas encore à parler de renaissance, le cinéma français connaît un réel regain d'intérêt aux Etats-Unis qui peut, vu de France, surprendre lorsqu'on a les yeux rivés sur les parts de marché vacillantes du cinéma national et le faible nombre de bons films sur les quelques 130 longs métrages produits chaque année. « Les évolutions du cinéma français sont plus faciles à appréhender que celles du cinéma taiwanais ou iranien, qui, pour la plupart des gens, viennent de nulle part, explique Kent Jones, rédacteur à *Film Comment* et correspondant à *New York des Cahiers du cinéma*. Il y a un effet de mode. Il y a peu, on pouvait écrire que le cinéma français n'était rien, appuyé par l'avance sur recettes... Tout d'un coup, on parle de renaissance. Cela n'empêche pas des différences d'approche. L'Ecole de la chair, de Benoît Jacquot, qui vient de sortir ici, connaît, à son échelle, un plus grand succès qu'en France. Le film fonctionne autour d'Isabelle Huppert, comme *Flamingo Road*, de Michael Curtiz, qui était construit autour de Joan Crawford. Or les Américains sont, plus que les Français, habitués à voir des films construits autour d'une actrice. »

La situation n'est pourtant pas aussi idyllique que celle décrite par le *New York Times*. Les critiques s'intéressant aux cinématographies étrangères sont une minorité dans une profession en pleine crise : elle a

perdu tout poids sur la carrière des films (sauf sur les films étrangers qui s'adressent à un public très ciblé), et elle est prise de court par les studios, qui n'organisent en général des projections de presse qu'au dernier moment de manière à s'assurer que les papiers ne sortent qu'après leurs campagnes de promotion. Stephen Holden, le critique du *New York Times*, le reconnaît : « L'industrie du cinéma a trouvé le moyen de court-circuiter les critiques. » A cela s'ajoute un autre phénomène lié à une érosion très nette du nombre de salles distribuant des films sous-titrés. Il y a vingt ans, 7 % des films distribués aux Etats-Unis étaient sous-titrés ; ce chiffre est tombé à 0,7%. « Nous sommes actuellement au plus bas pour ce qui est de l'impact du cinéma français sur le public américain », affirme Kenneth Turan, critique du *Los Angeles Times*.

Ce chiffre minuscule s'explique par un phénomène très récent : la montée en puissance de filiales de grands studios comme Miramax, Fine Line, October ou Gramercy. Spécialisées, au début des années 90, dans la distribution de films étrangers, et en particulier français, elles se sont depuis reconverties dans la production. « Ces filiales font désormais pression sur les petites salles pour qu'elles distribuent leur film en priorité, selon Godfrey Cheshire, ce qui constitue autant d'écrans en moins pour les films français. Cette pratique, qui se situe à la limite de la légalité, a complètement changé la culture du cinéma aux Etats-Unis. »

Désormais, le cinéma français est découvert essentiellement par l'entremise des festivals – ils se sont multipliés ces dernières années aux Etats-Unis – et il est relayé par des critiques de plus en plus isolés. Quelles que soient ses qualités, il ne s'adresse qu'à une minorité de privilégiés qui, en vase clos, peuvent prendre la mesure de ce qu'est le cinéma hors de leurs frontières.

S. Bd

« La seule critique du Mississippi ! »

LOS ANGELES
correspondance

La première difficulté pour les critiques de cinéma qui écrivent dans la presse des villes américaines excentrées, c'est tout simplement d'avoir des films étrangers à critiquer. Leur consolation reste que la sélection qui s'opère est si dracônienne que les rares films français qui leur parviennent sont les meilleurs, qu'il s'agisse des grands succès de l'Hexagone ou de films soutenus par leur distributeur américain. Les critiques s'accordent à dire que plus le marché se resserre autour du cinéma français, plus leur rôle est crucial.

Dans les villes plus isolées, ils ont un rôle d'autant plus important que les radios et télévisions s'intéressent surtout aux stars. John Hartl, critique de cinéma du *Seattle Times* depuis 1966, travaille aussi dans une ville – Seattle, au nord-ouest des Etats-Unis – qui reçoit près d'une trentaine de films français par an, et où les gens ont moins peur des sous-titres. Son journal publiera avec toute la place souhaitée un en-

tretien avec Elodie Bouchez, vedette de *La Vie rêvée des anges*, qui sort aux Etats-Unis. Les nombreux festivals de la ville ont aussi créé un changement dans le public de Seattle, désormais plus ouvert.

Anita Modak-Truran, du *Jackson Clarion Ledger*, est « la seule critique de cinéma de l'Etat du Mississippi ». Elle avoue une moindre sévérité vis-à-vis des films étrangers, très menacés : « Si je n'aime pas, je parle des aspects positifs. J'aurais trop peur de décourager des gens pour toujours », explique la journaliste, qui participe actuellement au démarrage d'un festival de films français dans le Mississippi. Kent Williams écrit dans *Isthmus*, hebdomadaire alternatif de Madison, dans le Wisconsin. Le rôle de cette presse dans la vente des billets de cinéma est vital aux Etats-Unis, car ces journaux sont les équivalents de *Pariscopes*. Lui aussi essaie d'être positif : « Avec un film étranger, je suis plus prudent, d'autant que nous en voyons de moins en moins... »

Claudine Mulard

Jim Hoberman, critique du « Village Voice »

« 60 % des Américains qui vont voir des films étrangers habitent Manhattan »

NEW YORK

de notre envoyé spécial
« Dans quelle situation se trouve la critique de cinéma aux Etats-Unis ? »

– Etre critique de cinéma aujourd'hui dans ce pays, c'est signer un contrat faustien avec Hollywood. Votre nom (et des extraits de votre article) peut se voir accorder autant de place sur un encart publicitaire que celui de Tom Cruise. Trop de critiques ne sont là que pour trouver des formules susceptibles d'être reprises par les studios pour leurs campagnes publicitaires. Il y a quelques années, *Variety* racontait qu'un studio avait faxé des phrases déjà écrites à des critiques free-lance, leur demandant de sélectionner celles auxquelles ils étaient prêts à accoler leur nom.

« Les studios reculent les projections de presse le plus tard possible, de manière à ce que nous n'ayons pas le temps de réfléchir sur les films. Je fais cette semaine [il s'agit de la semaine du 16 mars] l'ouver-

ture des pages cinéma sur *Seul contre tous*, de Gaspar Noé. *True Crime*, de Clint Eastwood, sort pourtant le même jour mais, faute de l'avoir vu à temps, je ne pourrai en parler que la semaine suivante. L'existence de ce type de censure explique en partie pourquoi j'accorde une place aussi importante aux films indépendants et étrangers.

– Quelle carrière Seul contre tous peut-il espérer aux Etats-Unis ?

– Le film a été très remarqué, y compris par le *New York Times*. Il va être montré pendant deux semaines dans une salle au Film Forum, mais l'exploitant ne pense pas que le film tiendra plus de deux semaines. *Irma Vep* avait tenu cinq semaines dans une salle. C'était déjà énorme. Dan Talbot, un exploitant qui avait distribué les films de Godard dans les années 60 et 70, pense que dans le contexte actuel il ne serait plus en mesure de le faire. Il faut vous rendre compte que, parmi les Américains qui vont voir des films étran-

gers, 60 % habitent Manhattan ! – Cette absence de curiosité a-t-elle toujours été aussi importante ?

– Non. J'enseigne aussi l'histoire du cinéma à l'Université. Lorsque *Rome ville ouverte* est sorti, il a tenu l'affiche pendant plus d'un an. Quand *L'Année dernière à Marienbad* est sortie, le supplément dominical du *New York Times* avait publié une longue enquête. C'est aujourd'hui impensable. C'est arrivé récemment avec *La vie est belle*, mais il s'agit pour moi d'un film américain.

– Quelle place occupe le cinéma français dans ce contexte ?

– Il a plus de prestige que n'importe quel autre cinéma. Il y a pourtant eu des périodes où c'était moins le cas. Dans un pays où aucun film de Hou Hsiao-hsien n'a été distribué à ce jour, vous comprendrez que la place du cinéma français est énorme comparée à d'autres cinématographies. Il y a un problème avec la publicité : un film étranger a

besoin du *New York Times* pour exister. Mais le cinéma français me semble traverser aujourd'hui une période très intéressante. Benoît Jacquot a eu quatre films distribués en moins de deux ans, c'est beaucoup. On a vu aussi *Irma Vep*, les deux derniers films de Claire Denis, ceux d'André Téchiné...

« Chabrol est le seul metteur en scène de la nouvelle vague à connaître encore un peu de succès, tandis que se développe un fétichisme autour de la figure de Truffaut, comme si plus personne ne faisait de films comme lui. Mais c'est faux, il suffit de regarder ceux de Claire Denis. *Ponette*, de Jacques Doillon, qui a eu un peu de succès, *Y aura-t-il de la neige à Noël ?* et *Chacun cherche son chat* ont renforcé l'impression qu'il se fait en France des films différents, qui ne sont ni nos films indépendants et encore moins nos films de studios. »

Propos recueillis par Samuel Blumenfeld

Esotérique vagabondage

Trois ponts sur la rivière. Entre enquête et flânerie, un savoureux mélange des genres

Film français de Jean-Claude Biette. Avec Mathieu Amalric, Jeanne Balibar, Thomas Badek. (1 h 57.)

Le nouveau film de Jean-Claude Biette ne livrera pas la clef d'une des œuvres les plus intrigantes du cinéma français contemporain. Il contribuera, bien au contraire, à inscrire davantage ce cinéaste parmi ceux qui ne donnent pas immédiatement leur mode d'emploi. Ce qui est rarissime en ces périodes de marketing formaté ou d'intentions d'auteurs affichées et estampillées. Enquête à l'absurdité esotérique digne d'un Jorge Luis Borges, chronique amoureuse, (faux) film de genre, flânerie mélancolique, description distanciée d'un monde subtilement inquiétant, *Trois ponts sur la rivière* est tout cela à la fois sans pouvoir être réduit à l'addition de ces éléments.

Arthur Echânt enseigne l'histoire tout en préparant une thèse. Il lui manque, pour finir celle-ci, l'opinion d'un éminent professeur d'histoire portugais. Il ira la quêrir à Lisbonne puis à Porto, accompagné de Claire, une ancienne petite amie retrouvée par hasard et avec qui il a renoué une liaison. C'est donc à une forme d'enquête policière (le mystérieux professeur semble avoir disparu en brochant

ses traces) doublée d'un voyage de la deuxième chance, d'une mise à l'épreuve amoureuse que se livrent les protagonistes principaux du film. Ceux-ci croisent fortuitement durant leur périple le voisin de palier d'Arthur, angoissant personnage dont on pense qu'il cultive les signes extérieurs d'une paranoïa légère avant de comprendre qu'il est mêlé à une sombre histoire de secte qui le traque.

Le modèle avoué du scénario est la comédie hollywoodienne de mariage, qui, de *Cette sacrée vérité*, de Leo McCarey, à *Indiscrétions*, de George Cukor, a défini les canons du genre autour du schéma du couple désuni qui se retrouve après une série d'événements véculus en commun. Ce lien fragile, porté par l'incroyable acuité des comédiens (Mathieu Amalric et Jeanne Balibar comme on ne les avait jamais vus), va donc s'éprouver au terme d'une quête qui, insensiblement, se met à ralentir, pour s'imprégner de la beauté et de l'étrangeté des lieux traversés. Les rues de Lisbonne et, surtout, de Porto deviennent ainsi les endroits d'une errance pensive, tandis que le ralentissement de l'action déclenche une tension avec l'interrogation classique : le couple va-t-il tenir ? L'incapacité des personnages à se réconcilier n'est pas décrétée d'emblée,



Jeanne Balibar et Mathieu Amalric.

comme y inviterait une pose à la mode. Elle s'affirme insidieusement dans le discret désespoir d'un parcours dénué de toute hystérie psychologique.

BANAL ET BIZARRE

Car *Trois ponts sur la rivière* est aussi le film le plus émouvant d'un auteur jusqu'à présent davantage attiré par les jeux cérébraux que par la peinture affinée des sentiments. Si Jean-Claude Biette signe depuis plus de vingt ans (*Le Théâtre des matières*, 1977) une œuvre reconnaissable entre toutes, c'est qu'il est sans doute le seul cinéaste français actuel capable d'inventer de toutes pièces un dramaturgie qui fusionne ainsi la familiarité avec la bizarrerie.

Chez lui, des lieux banals (une chambre sous les toits, une laverie automatique, un pont de Paris) se chargent d'étrangeté. *Trois ponts sur la rivière* est sous-tendu par un conflit souterrain, qui oppose les grandes formes de récits classiques – la comédie américaine ou le film policier – au vagabondage moderne, l'action étant sans cesse minée par la contemplation qui fait vivre les espaces traversés par les personnages.

Mais l'affrontement qui se joue dans le film de Biette, cinéaste cinéphile, est aussi celui qui oppose le cinéma au monde, prenant acte de l'impossibilité pour le cinéma de substituer un univers rationnel à l'insignifiance, au sens premier de la réalité. Les complots n'ont

pas d'explications, les réponses cherchées ne seront pas trouvées (l'entretien avec le professeur devenu un cocasse monologue d'Arthur devant un vieil homme qui a décidé de rester muet), l'organisation sociale impose un ordre jusque dans les circonstances les plus inattendues (l'hôtel de Porto où atterrissent les personnages est géré par une « République des étudiants » où l'on échange « un peu de contrainte contre un peu de liberté »). Cinéma de l'ébauche, où l'inachèvement furtif se mêle à une précision implacable, l'art de Jean-Claude Biette affirme sa nature dans une ultime séquence d'un pessimisme serein.

Jean-François Rauger

DÉPÊCHES

■ Les mouvements de troupe dans le cinéma français se poursuivent, suite au grand remue-ménage déclenché par la rivalité entre Canal Plus et le bouquet satellite TPS. Certains des principaux distributeurs indépendants (Michel Saint-Jean de Diaphana, Margaret Ménégoz des Films du Losange, Jean Hernandez d'AFMD) ont quitté la Fédération des distributeurs de films, où demeurent les représentants des grands circuits.

■ Martin Scorsese prépare un film sur Michele Sindona, le financier du Vatican qui, ruiné et emprisonné en Italie, avait été retrouvé empoisonné dans sa cellule. Le cinéaste travaille avec le scénariste Nick Pileggi, qui a déjà été son collaborateur pour *Les Affranchis* et *Casino*. Scorsese produira le film, il n'a pas encore décidé s'il en assurera lui-même la mise en scène, d'autant qu'il travaille aussi avec Pileggi sur un autre projet consacré au chanteur et comédien Dean Martin.

■ Kristin Scott-Thomas sera, au Festival de Cannes, la maîtresse de cérémonie des soirées d'ouverture et de clôture, les 12 et 23 mai. La plus française des actrices britanniques succède ainsi à Isabelle Huppert, Jeanne Moreau, Sabine Azéma et Carole Bouquet. Le Canadien David Cronenberg présidera le jury du festival, dont la sélection doit être annoncée le 22 avril.

■ La guerre des James Bond n'aura plus lieu, Sony (Columbia) ayant renoncé à tourner sa propre aventure de 007 face au nouveau projet de MGM, studio traitant de l'agent secret depuis ses débuts au cinéma. Au terme d'un accord l'esté de 5 millions de dollars, la firme au lion a même récupéré les droits de *Casino royal*, les seuls qu'elle ne détenait pas, et qui pourrait être porté à l'écran dans une version moins loufoque que la parodie réalisée en 1967.

Vraies-fausses images de guerre

IL SE DÉROULE actuellement, au Cinéma des cinéastes à Paris, une fort belle rétrospective consacrée au cinéma géorgien. On y peut notamment retrouver la beauté et la liberté des œuvres de Paradjanov et de Iosseliani, découvrir la puissance formelle d'Abouladze, la radicalité de Bablouni, la verve de Chenguelaia. Et, au milieu de cet ensemble d'une très haute qualité, voici que surgit un film-ovni, un premier film signé d'un parfait inconnu, Guiorgui Khaïndrava. Celui-ci, petit-fils d'un prisonnier politique du tsar, fils d'un prisonnier politique de Staline, lui-même jadis incarcéré par le KGB avant de devenir conseiller politique et militaire d'Edouard Chevarnadze à l'indépendance de son pays, était chef opérateur de profession. Directement impliqué dans la guerre civile en Abkhazie, il s'est fait réalisateur pour tourner ce *Cimetière des rêves*.

Ce remarquable film de guerre a été réalisé sur les lieux mêmes des opérations, durant leur déroulement ou juste après, avec de véritables soldats dans la plupart des rôles (mais un comédien professionnel dans le rôle principal). Il s'agit en effet d'une fiction, et qui s'affiche comme telle. On y trouve, enregistrée avec une simplicité attentive et un grand sens du rythme, nombre des scènes-typiques du genre, de la rencontre avec la patrouille ennemie à la veillée entre camarades de

combats – splendide séquence au bord de la mer, où le temps semble étrangement suspendu –, de l'attaque face au feu à l'angoisse des personnages pris au piège dans un village conquis par l'ennemi ou à une évasion rocambolesque.

L'inscription de cette fiction dans la réalité de la guerre n'engendre pas seulement une tension singulière, qui évite à la mise en scène de recourir à des artifices de scénario. Sur tout, cette immersion, dont le principe est avoué mais les modalités jamais affichées, suscite une vigilance inhabituelle du spectateur. Celui-ci doit se demander sans cesse si ce plan est « vrai » ou reconstitué, comment la caméra peut montrer cette image, etc. *Le Cimetière des rêves* devient ainsi une pédagogie implicite du regard, particulièrement bienvenue en ces temps où les images d'une guerre, qui n'est elle aussi que trop réelle, exigent chaque jour, devant son téléviseur, une attention de même nature.

J.-M. F.

★ Cinémas de Géorgie, jusqu'au 13 avril, au Cinéma des cinéastes, 7, avenue de Clichy, Paris-17°. Tél. : 01-53-42-40-20. *Le Cimetière des rêves* est projeté le 7 avril à 14 heures, 16 heures et 18 heures, le 11 avril à 13 h 50 et 15 h 50.

Le Sud tranquille

Cookie's Fortune. Robert Altman réalise un film modeste, trop modeste

Film américain de Robert Altman. Avec Glenn Close, Julianne Moore, Liv Tyler, Chris O'Donnell, Charles S. Dutton, Patricia Neal, Ned Beatty. (1 h 58.)

Depuis *Nashville* et *Brewster McCloud*, le champ d'investigation de Robert Altman n'a cessé de se rétrécir pour se concentrer sur un espace de plus en plus réduit. *Short Cuts*, son film le plus intéressant depuis son retour en grâce dans les années 90, précisait bien les intentions d'un cinéaste qui s'intéresse de plus en plus au provincialisme. *Cookie's Fortune* prend place à Holly Springs, une petite ville du Mississippi paisible et harmonieuse, sur laquelle le temps ne semble pas avoir pris. Ses habitants s'occupent comme ils peuvent. Cookie, une vieille dame (Patricia Neal, qui tenait avec Gary Cooper le rôle principal du *Rebelle*, de King Vidor, et avec Andy Griffith celui d'*Un homme dans la foule*, d'Elia Kazan), vit tranquillement depuis la mort de son mari et partage son temps avec Willis, son meilleur ami. Sa nièce, Camille Dixon (Glenn Close), monte dans

la salle de spectacle de l'église locale *Salomé*, d'Oscar Wilde, dont elle tient le rôle-titre ; sa sœur Cora (Julianne Moore), à moitié idiote, joue également un rôle dans la pièce. Tout pourrait continuer à se passer très bien dans le meilleur des mondes si Cookie ne décidait de mettre fin à ses jours et si sa nièce, de peur de dévoiler un secret de famille, ne décidait de maquiller le suicide en meurtre, désignant un coupable : Willis.

Le principal intérêt de *Cookie's Fortune* est de proposer une histoire qui n'a rien à voir avec celle qu'on attend. On imagine un développement autour d'un procès à caractère raciste – Willis a la peau noire – et un film dénonçant la ségrégation dans le Sud. Or, Altman se refuse à aborder toute question sociale. Willis est l'un des quelques Noirs vivant dans cette ville, et, lorsque le shérif local doit l'envoyer en prison, il déplore d'abord la perte de son partenaire de pêche préféré. Le nouveau Sud selon Altman n'est plus un lieu de tension, mais un havre de paix d'où les conflits ont disparu. Même le crime apparaît comme une illusion théâtrale.

Cette volonté d'Altman de rester sur un mode mineur limite la portée de *Cookie's Fortune*, qui, au bout d'une heure, n'a plus grand-chose à proposer à son spectateur, si ce n'est une série de vignettes pas toujours bien développées. Que vient faire la bluette entre Emma, la fille de Cora (Liv Tyler), et l'un des adjoints du shérif (Chris O'Donnell) dans cette histoire ? Faute de l'avoir approfondi, Altman la réduit à une blague récurrente sur deux adolescents qui n'arrivent jamais à dénicher un endroit où faire l'amour.

Robert Altman cherche manifestement avec ce film à retrouver la veine du John Ford de *Judge Priest* et de son film *Le soleil brille pour tout le monde*, quand le maître réalisateur reconstituait une Amérique paradisiaque épargnée par la guerre. Il n'y parvient pas tout à fait, échouant à maintenir une frontière entre ce qui est modeste et ce qui est insignifiant, livrant un film qui, dans ses meilleurs moments, nous intrigue, mais ne réussit jamais à conserver tout du long ce mystère.

S. Bd



l'actualité un ton plus haut.



- PARIS 96.4
- LYON 95.3
- MARSEILLE 83.8
- LILLE 96.4
- BORDEAUX 107.3
- NICE 104.4
- NANTES 107.2
- TOULON 87.5
- GRENOBLE 100.8
- STRASBOURG 106.9
- CANNES 104.4
- NANCY 104.1
- ORLÉANS 99.7
- AIX-EN-PROVENCE 93.8
- CAEN 107.1
- BRUXELLES 107.6
- DIFFUSION SUR TPS

Les entrées de la semaine

LA REVANCHE de Mel Gibson fait mal à la part de marché du cinéma français : comme prévu, *Payback* prend largement la tête du classement avec 334 000 entrées durant ses cinq premiers jours sur nos écrans.

Il prend ainsi nettement l'avantage sur les deux commerciaux tricolores de la semaine, portés par Thierry Lhermitte, Gérard Jugnot, Aure Attica, Daniel Auteuil et Vanessa Paradis : *Trafic d'influence* et *La Fille sur le pont*, pratiquement ex aequo avec chacun quelque 119 000 entrées, occupent les cinquième et sixième places d'un classement où figure toujours en très bonne position *Quasimodo de Notre-Dame*.

Le pastiche de Patrick Timsit atteint ainsi 810 000 entrées en douze jours. Si *Astérix* s'essouffle avant les 10 millions (objectif pharaonique fixé par son producteur), *Belle maman* approche du million qu'a passé *Les Enfants du marais*, et *Ça commence aujourd'hui* conserve une certaine vigueur.

Le Salon de la Formation continue

du jeudi 8 au samedi 10 avril

S'informer pour se former

- Comment évoluer dans son entreprise
- Comment changer de métier ?
- Comment obtenir sa formation

PARIS-EXPO
M Porte-de-Versailles
 de 10 h 00 à 19 h 00

www.generation-formation.fr

MERCREDI 7 AVRIL

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

- 18.30** Nulle part ailleurs. Invité: YB, Maniacs Sharkiat, Didier Eribon. Canal +
- 19.10** et **0.10** Le Rendez-vous de Ruth Elkrief. LCI
- 20.00** 20h Paris Première. Invité: Kent. Paris Première
- 20.10** Le Talk Show. LCI
- 20.15** Droit de cité. Le plus beau métier du monde ? RTBF 1
- 20.40** Quelle paix pour les Balkans ? Invités: Hans Koschnik, Alexandre Adler. Arte
- 20.50** Des racines et des ailes. Illettrisme: des mots contre l'exclusion. Vaincre l'anorexie. Les nouveaux grands-parents. France 3
- 21.05** Strip-tease. Nénesse fait du foin. Perdu de vue. Les nourritures terrestres. TV 5
- 22.45** Ca se discute. Homosexualité féminine: la fin de la clandestinité ? France 2
- 23.25** Un siècle d'écrivains. Carlos Fuentes, un voyage dans le temps. France 3
- 0.10** Génération Albatour. France 3
- 0.50** Le Canal du savoir. Ousmane Sow, sculptures. Paris Première

DOCUMENTAIRES

- 20.35** Vivre dangereusement. Planète
- 20.55** Lorsque l'enfant paraît. Téva
- 20.55** Le Pays des bouddhas d'or. Odyssee

SPORTS EN DIRECT

- 17.45** Rex The Runt. Une nouvelle série animée, drôle, acide. Issue des studios britanniques Aartman, spécialisés dans l'animation en pâte à modeler, *Rex The Runt* (« *Rex l'avorton* ») montre une bande de chiens aux travers humains. Dans leur pavillon de banlieue, Rex, Bob, Wendy et Vince rêvent de célébrité, mais passent leur temps devant la télé. Cette série désopilante porte la signature de Richard Golezowski.

- 21.35** Les Tribus indiennes. [15/20]. Les Pueblos. Planète
- 21.45** Voyage au pays des dieux. [1/15]. Jérusalem, une mosaïque de foi. Odyssee
- 22.05** Le Train des orphelins. Planète
- 22.15** Les Derniers Sanctuaires. Ecab: la province du vent. Odyssee
- 22.50** Musica. L'Autre Vie d'Alban Berg. Arte
- 22.55** Deux Papous plus un. Planète
- 23.45** Profil. Victor Klemperer, un chroniqueur du siècle, ma vie, si indécemment longue. Arte
- 23.55** Cinéma de notre temps. David Lynch. Ciné Cinémas
- 0.50** L'Épopée des fusées. [13/13]. Au-delà du système solaire. Planète
- 1.10** La Lucarne. Povinnost, confession d'un capitaine [1/2]. Arte

SPORTS EN DIRECT

- 17.00** Football. Championnat du monde des moins de 20 ans. Nigeria - Allemagne. Eurosport
- 20.45** Football. Ligue des champions. Demi-finale: Manchester - Juventus. TF 1

DANSE

- 19.55** Mercure. Chorégraphie. Léonide Massine. Musique. Eric Satie. Avec Lorca Massine (Apollon), Paola Catalani (Vénus). Décors et costumes. Pablo Picasso. Mezzo
- 21.50** Musica. L'Allée des cosmonautes. Sasha Waltz et Elliot Caplan. Arte

- 22.45** Symphonie de Psaumes. Chorégraphie. Jiri Kylian. Musique. Stravinsky. Par le Nederland Dans Theater, avec Shane Carroll, Alida Chase, Marly Knoben et l'Orchestre symphonique de Londres, dir. Leonard Bernstein. Mezzo
- 23.15** La Légende de Joseph. Chorégraphie. John Neumeier. Musique. R. Strauss. Par le Wiener Staatsoperballet et l'Orchestre philharmonique de Vienne, dir. Heinrich Hollreiser. Mezzo

TÉLÉFILMS

- 20.30** Le Tueur du dimanche. José Giovanni. Festival
- 20.50** La Vie en face. Laurent Dussaux. M 6
- 20.55** Charlotte, dite Charlie. Charlotte Huppert. France 2

SÉRIES

- 20.30** Star Trek, la nouvelle génération. [1/2]. La pierre de Gol. Canal Jimmy
- 20.40** Homicide. Le fantôme d'Agnès. Série Club
- 21.25** Le Caméléon. Betrayal (v.o.). Série Club
- 22.15** Brooklyn South. vie sous Castro (v.o.). Série Club
- 22.25** Friends. The One with Joey's Bag (v.o.). Canal Jimmy
- 22.50** Absolutely Fabulous. La naissance (v.o.). Canal Jimmy
- 23.30** The Closer. Episode pilote (v.o.). Série Club
- 0.25** New York Police Blues. Coeurs et âmes (v.o.). Canal Jimmy

FILMS

- 15.40** Dick Tracy ■■■ Warren Beatty (Etats-Unis, 1990, 105 min) O. Cinéstar 1
- 16.30** Napoléon ■■■ Abel Gance [1/3] (France, 1926, N., muet, 120 min) O. Histoire
- 18.50** Les Granges brûlées ■■■ Jean Chapot (France, 1973, 100 min) O. Ciné Cinéma 1
- 20.30** Out of the Fog ■■■ Anatole Litvak (Etats-Unis, 1941, N., v.o., 90 min) O. Ciné Classics
- 20.30** Saïlor et Lula ■■■ David Lynch (Etats-Unis, 1989, v.o., 125 min) O. Ciné Cinéma 3
- 21.00** The Hit ■■■ Stephen Frears (Grande-Bretagne, 1984, 100 min) O. Cinéstar 2
- 22.40** Scream ■■■ Wes Craven (Etats-Unis, 1997, v.o., 108 min) O. Canal +
- 22.40** Marion ■■■ Manuel Poirier (France, 1996, 105 min) O. Cinéstar 2
- 23.20** Ma sœur est du tonnerre ■■■ Richard Quire (Etats-Unis, 1955, 110 min) O. Cinétoile



- 0.45** Les Deux Orphelins ■■■ Maurice Tourneur. Avec Rosine Déréan, Renée Saint-Cyr (France, 1932, N., 100 min) O. Ciné Classics
- 1.00** Sailor et Lula ■■■ David Lynch (Etats-Unis, 1989, v.o., 120 min) O. Ciné Cinéma 1
- 1.10** Raffles sur la ville ■■■ Pierre Chenal (France, 1957, N., 80 min) O. Cinétoile
- 2.05** Huit et demi ■■■ Federico Fellini (Italie, 1963, N., v.o., 130 min) O. Canal +
- 2.05** Un homme parmi les loups ■■■ Carroll Ballard (Etats-Unis, 1983, v.o., 105 min) O. Ciné Cinéma 3

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

- 19.05** Le Bigdil.
- 20.00** Journal, Le Résultat des courses.
- 20.28** Boom, Météo, Météo des neiges.
- 20.35** Football. En direct. La Ligue des champions: 20.45 Manchester Utd - Juventus. 22.40 Dynamo Kiev - Bayern Munich.
- 0.20** Idéal Palace. 1.15 TFI nuit, Météo.

FRANCE 2

- 18.45** Et un, et deux, et trois.
- 19.15** 1000 enfants vers l'an 2000.
- 19.20** Qui est qui ?
- 19.55** et **20.45** Tirage du Loto.
- 20.00** Journal, L'Image du jour, Météo.
- 20.55** Charlotte, dite Charlie. Téléfilm. Caroline Huppert. O.
- 22.45** Ca se discute. Homosexualité féminine: la fin de la clandestinité ?
- 0.50** Journal, Météo.
- 1.10** Le Cercle. Dans la tête d'un ado.

FRANCE 3

- 18.20** Questions pour un champion. Carlos Fuentes.
- 18.50** Un livre, un jour.
- 18.55** Le 19-20 de l'information, Météo.
- 20.05** Cosby. o.
- 20.35** Tout le sport.
- 20.50** Des racines et des ailes.
- 22.50** Météo, Soir 3.
- 23.25** Un siècle d'écrivains. Carlos Fuentes, un voyage dans le temps.
- 0.10** Génération Albatour.
- 1.25** Nocturnales. Plácido Domingo.

CANAL +

- En clair jusqu'à 21.00
- 18.30** Nulle part ailleurs.
- 20.30** Le Journal du cinéma.
- 21.00** Pour une nuit ■■■ Film. Mike Figgis.
- 22.38** Les Sales Blagues de l'Echo.
- 22.40** Scream ■■■ Film. Wes Craven (v.o.).
- 0.30** South Park. o.
- 0.50** Spin City. o.
- 1.15** A la une. o.
- 1.35** Ned et Stacey. o.
- 2.05** Huit et demi ■■■ Film. Federico Fellini (v.o.). O.

TELEVISION

CANAL +

17.45 Rex The Runt. Une nouvelle série animée, drôle, acide. Issue des studios britanniques Aartman, spécialisés dans l'animation en pâte à modeler, *Rex The Runt* (« *Rex l'avorton* ») montre une bande de chiens aux travers humains. Dans leur pavillon de banlieue, Rex, Bob, Wendy et Vince rêvent de célébrité, mais passent leur temps devant la télé. Cette série désopilante porte la signature de Richard Golezowski.

FRANCE 2

20.55 Charlotte, dite Charlie. Charlotte Huppert. France 2

ARTE

1.10 La Lucarne. Povinnost, confession d'un capitaine [1/2]. Arte

JEUDI 8 AVRIL

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 21.20** La Conquête spatiale, pour quoi faire ? Forum Planète
- 21.35** et **23.05** Débat. L'alcool, cette drogue ! Arte
- 23.30** Un jardin dans la tête. Forum Planète

MAGAZINES

- 10.40** Arrêt sur images. La guerre au 20 heures. Avec Patrick Poivre d'Avor. La Cinquième
- 13.05** Strip-tease. Nénesse fait du foin. Perdu de vue. Les nourritures terrestres. TV 5
- 13.20** On s'occupe de vous. France 3
- 14.00** 20 h Paris Première. Invité: Kites. Paris Première
- 14.30** La Cinquième rencontre... Justice, société: La crise de l'autorité. Invité: Denis Salas. La Cinquième
- 16.55** Zapping Zone. Disney Channel
- 17.00** Les Lumières du music-hall. André Claveau. Paris Première
- 18.00** Stars en stock. Grace Kelly. Tony Curtis. Paris Première
- 18.30** Nulle part ailleurs. Invités: Jacques Doillon, Brigitte Fontaine; Katherine Pancol; John Turturro. Canal +
- 19.15** Le Rendez-vous de Ruth Elkrief. LCI
- 20.00** 20 h Paris Première. Invité: Gad Elmaleh. Paris Première
- 20.05** Temps présent. Benthal: autopsie d'un massacre. Les méthodes du privé débarquent à l'Etat. Le siècle en images: Le front populaire. TSR
- 20.55** Envoyé spécial. La guerre au Kosovo, les réfugiés. Trafic de femmes. Les fous du village. France 2
- 22.40** Faxculture. Spécial David Hockney. TSR
- 22.50** Courts particuliers. Mathieu Amalric. Paris Première
- 23.05** France Europe Express. Les retraites, un casse-tête européen ? Commission européenne, parlement européen: vers une redistribution des cartes ? France 3
- 23.20** Si j'ose écrire. Monstres et démons. RTBF 1
- 23.50** Le Club. Invité: Sidney Lumet. Ciné Classics
- 0.55** Des racines et des ailes. Illettrisme: des mots contre l'exclusion. Vaincre l'anorexie. Les nouveaux grands-parents. France 3

DOCUMENTAIRES

- 18.05** Le Pays des bouddhas d'or. Odyssee
- 18.20** Portraits de gangsters. [10/10]. La mafia américaine. Planète
- 18.30** Le Monde des animaux. Trop grands les éléphants. La Cinquième
- 19.00** Voyages, voyages. La Havane. Arte
- 19.00** Gouverner, c'est choisir ? Odyssee
- 19.05** Les Armes de la victoire. [1/12]. Le 1-34. Planète
- 19.45** Etat des lieux: le Yémen. Odyssee
- 20.00** Klemperer. Muzzik
- 20.15** 360°, le reportage GEO. D'après nature. [4/4]. Arte
- 20.30** Aller-retour dans l'espace. Forum Planète
- 20.40** Chroniques couleur du ghetto de Lodz. Canal +
- 20.40** Thema. L'alcool, cette drogue ! Arte
- 21.20** La Chine, dragon millénaire. Shanghai la mystérieuse. Odyssee
- 21.50** Voyage au pays des dieux. [1/13]. Jérusalem, une mosaïque de foi. Odyssee
- 22.45** Conversation avec Michael Tippett. Odyssee
- 23.40** Des animaux et des hommes. Et si les cochons volaient ? Odyssee
- 0.05** Histoire de l'eau. [1/4]. Une lutte de tous les jours. Odyssee

SPORTS EN DIRECT

- 13.00** Tennis. Tournoi messieurs d'Estoril (4^e jour). Eurosport
- 17.00** Football. Championnat du monde des moins de 20 ans: Cameroun - Angleterre. 20.00 Honduras - Brésil. Eurosport
- 18.00** Football. Coupe des coupes (demi-finale aller): Lokomotiv Moscou - Lazio Rome. AB Sport
- 1.35** Hockey sur glace NHL. Philadelphie - Pittsburgh. Canal +

DANSE

- 18.30** Le Lac des cygnes. Chorégraphie de Rudolf Noureev. Musique de Tchaïkovski. Par les Ballets de l'Opéra d'Etat de Vienne. Avec Margot Fonteyn, Rudolf Noureev. Par l'Orchestre symphonique de Vienne, dir. John Lanchbery. Mezzo

MUSIQUE

- 17.00** Haydn. Symphonie n° 26 «Les Lamentations». Par l'Orchestre La Petite Bande, dir. Sigiswald Kuijken. Mezzo

ARTE

- 18.00** The Nat «King». Cole Show 9. Enregistré en 1957. Muzzik
- 19.05** Manuel De Falla. Par l'Orchestre symphonique de Stuttgart, dir. Garcia Navarro. Muzzik
- 20.59** Soirée les plus grands noms de la chanson arabe. Muzzik
- 21.35** Nuit italienne. Avec Bryn Terfel, baryton; Sergei Larin, ténor; Angela Gheorghiu, soprano. Par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Claudio Abbado. Mezzo
- 23.20** Jazz à Vienne 1998. Théâtre antique de Vienne. Muzzik
- 23.40** Mahler. Symphonie n° 8. Par l'Orchestre philharmonique de Londres et les Chœurs du London Symphonic et l'Eton Boy's Choir, dir. Klaus Tennstedt. Paris Première
- 1.00** L'Égisto. Opéra de Cavelli. Par l'Orchestre de l'Opéra écossais, dir. Raymond Leppard. Muzzik

TÉLÉFILMS

- 18.05** La Vérité en face. Etienne Périer. Festival
- 18.30** Papa et rien d'autre. Jacques Cortal. Téva
- 20.30** L'Éternel Mari. Denis Granier-Deferre. Festival
- 20.40** Drôle de héros. Mel Damski. Disney Channel
- 20.40** Futur immédiat 2. Kenneth Johnson. O. RTL 9
- 20.50** Pouvoir absolu. David L. Corley. O. M 6
- 22.00** Une femme explosive. Jacques Dery. Festival
- 22.40** L'Enfant du mal. Mark L. Lester. O. TF 1

SÉRIES

- 19.15** L'Homme de Suez. Le sultan du désert. TV 5
- 20.00** Fallen Angels. Une bonne petite épouse. Canal Jimmy
- 20.05** Zorro. Le nouveau commandant. Disney Channel
- 20.13** Alfred Hitchcock présente. Cellule 627. 13^{ème} Rue
- 20.15** Ellen. Looking out for Number One. RTL 9
- 20.40** Julie Lescaut. Bizutage. O. RTBF 1
- 20.50** Le juge est une femme. Excès de pouvoir. TF 1
- 22.35** Profilier. Episode pilote: Visions. L'anneau de feu. O. M 6
- 23.45** Stargate SG-1. Les esprits. TSR
- 0.15** High Incident. Médecin légiste au repos (v.o.). 13^{ème} Rue
- 1.15** Seinfeld. Pénurie (v.o.). Canal Jimmy

FILMS



- 14.15** Forever and a Day ■■■ René Clair, Edmund Goulding, Cedric Hardwicke, Frank Lloyd, Victor Saville et Robert Stevenson et Herbert Wilcox (Etats-Unis, 1943, N., v.o., 110 min) O. Ciné Classics
- 14.30** Napoléon ■■■ Abel Gance [1/3] (France, 1926, N., muet, 120 min) O. Histoire
- 14.40** Saïlor et Lula ■■■ David Lynch (Etats-Unis, 1989, 125 min) O. Ciné Cinéma 1
- 16.10** L.A. Confidential ■■■ Curtis Hanson (Etats-Unis, 1997, 135 min) O. Canal +
- 17.15** Les Deux Orphelins ■■■ Maurice Tourneur (France, 1932, N., 105 min) O. Ciné Classics
- 18.10** Raffles sur la ville ■■■ Pierre Chenal (France, 1957, N., 80 min) O. Cinétoile
- 19.00** Out of the Fog ■■■ Anatole Litvak (Etats-Unis, 1941, N., v.o., 80 min) O. Ciné Classics
- 19.30** La Marquise d'O ■■■ Eric Rohmer (France - Allemagne, 1976, 100 min) O. Cinétoile
- 20.30** Un homme parmi les loups ■■■ Carroll Ballard (Etats-Unis, 1983, 105 min) O. Ciné Cinéma 1
- 20.45** Napoléon ■■■ Abel Gance [2/3] (France, 1926, N., muet, 120 min) O. Histoire
- 20.55** Trois femmes ■■■ Robert Altman (Etats-Unis, 1977, 120 min) O. Téva
- 21.00** Quai des Orfèvres ■■■ Henri-Georges Clouzot (France, 1947, N., 110 min) O. Paris Première
- 22.15** Intervista ■■■ Federico Fellini (France - Italie, 1986, v.o., 105 min) O. Ciné Cinéma 1
- 22.20** Niagara ■■■ Henry Hathaway (Etats-Unis, 1953, 90 min) O. RTL 9
- 22.45** Arthur Rubinstein. l'amour de la vie ■■■ François Reichenbach (France, 1968, 90 min) O. Mezzo
- 23.25** Anastasia ■■■ A. Litvak (EU, 1956, 105 min) O. Téva

FRANCE 2

- 13.50** Derrick. Courrier de nuit. O.
- 14.55** L'As de la Crime. o.
- 15.45** Tiercé.
- 16.00** La Chance aux chansons.
- 16.45** Des chiffres et des lettres.
- 17.15** Un livre, des livres.
- 17.20** Cap des Pins. o.
- 17.50** Hartley, cœurs à vif. o.
- 18.45** Et un, et deux, et trois.
- 19.15** 1000 enfants vers l'an 2000.
- 19.25** Qui est qui ?
- 20.00** et **0.55** Journal, Météo.
- 20.55** Envoyé spécial. La guerre au Kosovo, les réfugiés. Trafic de femmes. Les fous du village.
- 23.00** Expression directe.
- 23.10** Parole de fic ■■■ Film. José Pinheiro. O.
- 1.15** La 25^e Heure. Parti en quête d'amour, reviens de suite...

FRANCE 3

- 13.20** On s'occupe de vous.
- 14.20** L'Odyssée fantastique ou imaginaire. o.
- 14.50** Danger, nuage toxique. Téléfilm. James Goldstone. O.
- 16.40** Les Minikeums.
- 17.45** Le Kadox.
- 18.20** Questions pour un champion.
- 18.45** Un livre, un jour.
- 18.50** L'Euro, mode d'emploi.
- 18.55** Le 19-20 de l'info.
- 20.01** Météo.
- 20.05** Cosby. o.
- 20.35** Tout le sport.
- 20.50** Consomag.
- 20.55** La Zizanie ■■■ Film. Claude Zidi. O.
- 22.35** Météo, Soir 3.
- 23.05** France Europe Express. Invité: Alain Madelin.

CANAL +

- 14.05** Tremblement de terre à New York. Téléfilm. Terry Ingram. O.
- 15.30** C'est ouvert le samedi.
- 16.00** Pas si vite.
- 16.10** L.A. Confidential ■■■ Film. Curtis Hanson. O.
- En clair jusqu'à 20.40
- 18.30** Nulle part ailleurs.
- 20.30** Le Journal du cinéma.

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

- 13.50** Les Feux de l'amour. o.
- 14.40** Arabesque. o.
- 15.40** Le Rebelle. o.
- 16.35** Vidé gag.
- 16.50** Sunset Beach. o.
- 17.35** Beverly Hills. o.
- 18.25** Exclusif.
- 19.05** Le Bigdil.
- 20.00** Journal, Météo.
- 20.50** Le juge est une femme. Excès de pouvoir. O.
- 22.40** Made in America. L'Enfant du mal. Téléfilm. Mark L. Lester. O.

FRANCE 2

- 13.50** Derrick. Courrier de nuit. O.
- 14.55** L'As de la Crime. o.
- 15.45** Tiercé.
- 16.00** La Chance aux chansons.
- 16.45** Des chiffres et des lettres.
- 17.15** Un livre, des livres.
- 17.20** Cap des Pins. o.
- 17.50** Hartley, cœurs à vif. o.
- 18.45** Et un, et deux, et trois.
- 19.15** 1000 enfants vers l'an 2000.
- 19.25** Qui est qui ?
- 20.00** et **0.55** Journal, Météo.
- 20.55** Envoyé spécial. La guerre au Kosovo, les réfugiés. Trafic de femmes. Les fous du village.
- 23.00** Expression directe.
- 23.10** Parole de fic ■■■ Film. José Pinheiro. O.
- 1.15** La 25^e Heure. Parti en quête d'amour, reviens de suite...

FRANCE 3

- 13.20** On s'occupe de vous.
- 14.20** L'Odyssée fantastique ou imaginaire. o.
- 14.50** Danger, nuage toxique. Téléfilm. James Goldstone. O.
- 16.40** Les Minikeums.
- 17.45** Le Kadox.
- 18.20** Questions pour un champion.
- 18.45** Un livre, un jour.
- 18.50** L'Euro, mode d'emploi.
- 18.55** Le 19-20 de l'info.
- 20.01** Météo.
- 20.05** Cosby. o.
- 20.35** Tout le sport.
- 20.50** Consomag.
- 20.55** La Zizanie ■■■ Film. Claude Zidi. O.
- 22.35** Météo, Soir 3.
- 23.05** France Europe Express. Invité: Alain Madelin.

CANAL +

- 14.05** Tremblement de terre à New York. Téléfilm. Terry Ingram. O.
- 15.30** C'est ouvert le samedi.
- 16.00** Pas si vite.
- 16.10** L.A. Confidential ■■■ Film. Curtis Hanson. O.
- En clair jusqu'à 20.40
- 18.30** Nulle part ailleurs.
- 20.30** Le Journal du cinéma.

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

- 19.05** Le Bigdil.
- 20.00** Journal, Le Résultat des courses.
- 20.28** Boom, Météo, Météo des neiges.
- 20.35** Football. En direct. La Ligue des champions: 20.45 Manchester Utd - Juventus. 22.40 Dynamo

